L'Europe
Petite histoire d'une grande idée

BENJAMIN ANGEL ET JACQUES LAFITTE

448.
604
09
ANG

«Avant tout, nous devons aimer l'Europe; notre Europe, sonore du gros rire de Rabelais, lumineuse du sourire d'Erasme, pétillante de l'esprit de Voltaire; dont le firmament spirituel resplendit des yeux ardents de Dante, des yeux clairs de Shakespeare, des yeux sereins de Goethe, des yeux tourmentés de Dostoïevski; cette Europe à qui la Joconde sourit éternellement, où Moïse et David naissent à une vie éternelle dans le marbre de Michel-Ange et où le génie de Bach s'élance spontanément pour être capté dans sa géométrie intellectuelle; où Hamlet cherche par la pensée le mystère de son inaction, et Faust cherche par l'action à combler le vide de sa pensée; où Don Juan cherche dans les femmes rencontrées la femme introuvable, et Don Quichotte, lance au poing, galope pour forcer la réalité à s'élever au-dessus d'elle même [...] Cette Europe doit naître. Et elle naîtra quand les Espagnols diront «notre Chartres», les Anglais «notre Cracovie», les Italiens «notre Copenhague»; quand les Allemands diront «notre Bruges» [...]. Alors l'Europe vivra, car alors l'esprit qui dirige le cours de l'histoire aura prononcé les mots créateurs : *fiat Europa*.»

Salvador de Madariaga
discours à la conférence de La Haye, 1948

Accession no.
01048316

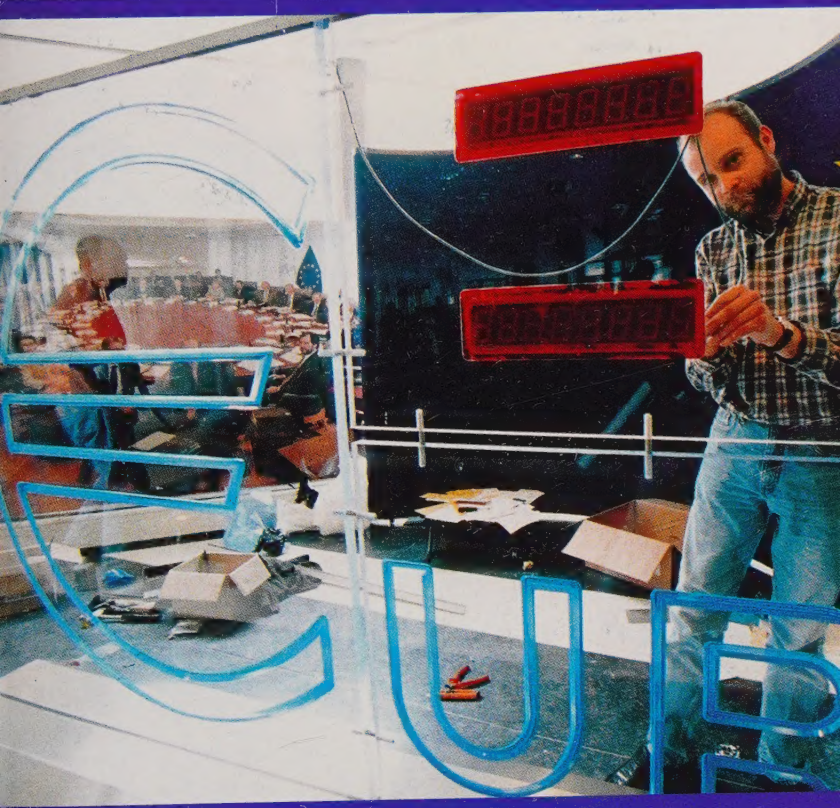

5 EURO
20 EURO
012345678900
50 EURO
012345678900
euro
ready
herham
euro
ready
herham
euro
void

100
012345678900
100 EURO
200
012345678900
200 EURO

RUNNING
Classics
Classics
Classics
€24.99
€24.99
€24.99
€24.99
UP TO

Jambon Supérieur
DD
cuit à l'ancienne
au torchon

le Kg 92 F 00

ou 13 €

10
012345678900
10 EYRO
1 EURO
1 EURO
50 EURO CENT
20 EURO CENT
10 EURO CENT

EURO
PRICE
FOR
2.88
EUROS
EURO
PRICE
2.88

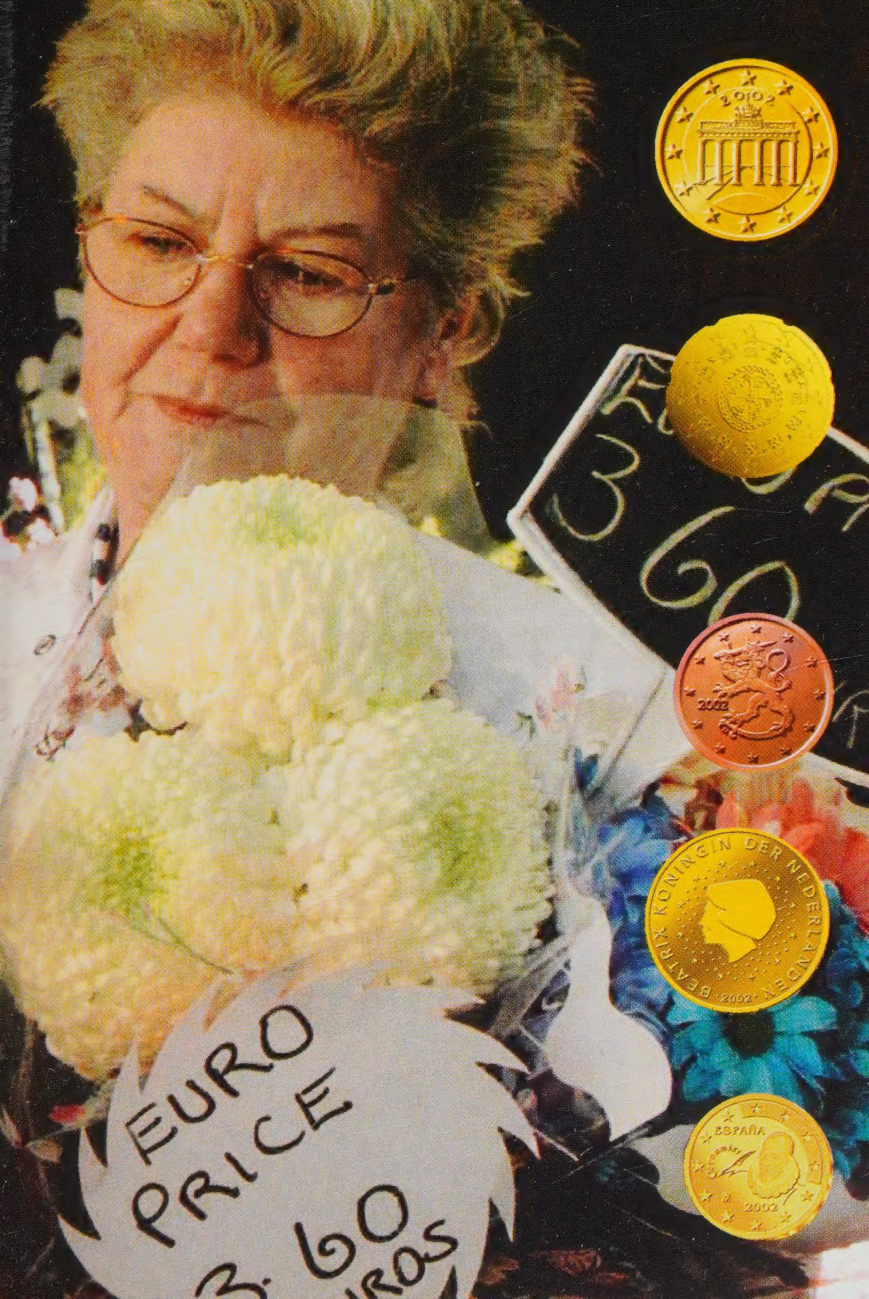
EURO
PRICE
3.60
BEATRIX KONINGIN DER NEDERLANDEN
2002
ESPAÑA
2002

Benjamin Angel est conseiller de M. de Silguy, Commissaire européen en charge des affaires économiques, monétaires et financières. Docteur en Droit, diplômé d'HEC et de l'Institut d'Etudes politiques de Paris, titulaire d'un troisième cycle en Sciences Politiques, Benjamin Angel est fonctionnaire de la Commission européenne depuis 1994. Il a travaillé successivement sur le Budget, puis à la Direction Générale des affaires économiques et financières. Il a rejoint le cabinet de M. de Silguy en 1998, où il s'occupe notamment des questions de politique régionale, de cohésion économique et de consommation.

Jacques-Henri Lafitte est lui aussi conseiller de M. de Silguy. Au sein de son cabinet, il est en charge des questions financières et monétaires. Il a été directement impliqué dans la préparation de l'euro. Polytechnicien, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, il a travaillé successivement dans l'industrie allemande, au ministère français de la Défense puis à la Direction du Trésor. Il est également maître de conférence à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il était pilote d'avion actif jusqu'en 1992.

A Raphaël, Anne, Antoine et Pierre... et à Jean Monnet.

Tous droits de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays
© Gallimard 1998

Dépôt légal : janvier 1999
Numéro d'édition : 87638
ISBN : 2-07-053463-4
Imprimerie Kapp Lahure Jombart, à Evreux

L'EUROPE
PETITE HISTOIRE D'UNE GRANDE IDÉE

Benjamin Angel et Jacques Lafitte

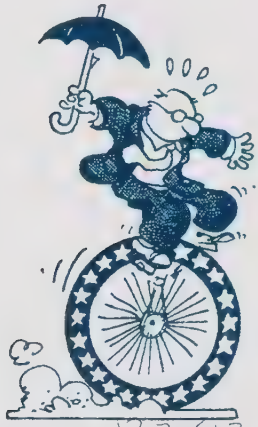

1231613

LIBRARY
AC. No. 01048316
CLASS No. 448.60409 ANG
UNIVERSITY COLLEGE CHESTER

DÉCOUVERTES GALLIMARD
HISTOIRE

« Un jour viendra où la guerre vous paraîtra aussi absurde et aussi impossible entre Paris et Londres, entre Pétersbourg et Berlin [qu']entre Rouen et Amiens, entre Boston et Philadelphie. Un jour viendra où vous, France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne [...] vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne. »

Victor Hugo, 21 août 1849

CHAPITRE PREMIER
LA GENÈSE
1945-1957

La Seconde Guerre mondiale a fait plus de 40 millions de morts. La longueur du conflit et l'intensité des bombardements ont transformé l'Europe en une vaste zone sinistrée, au potentiel industriel affaibli. Unir l'Europe est pour les fédéralistes le seul moyen de rompre avec les guerres.

Dans la mythologie grecque, Europe était la fille du roi de Tyr Agénor. Séduit par sa beauté, Zeus se transforma en taureau blanc, l'enleva et la conduisit en Crète. Pour les historiens, le terme «Europe» est né au VIIe siècle av. J.-C. : les Grecs désignent ainsi la vaste zone, inconnue, située au nord de leur pays. Au fil des siècles, les habitants de l'extrémité occidentale du continent asiatique ont progressivement désigné leurs territoires sous ce terme, et construit une identité culturelle distincte de celle des pays musulmans ou de la chrétienté orthodoxe.

Nombreux sont les philosophes ou les hommes d'Etat à avoir prôné l'union de l'Europe (allégorie à gauche, XVIe siècle) : Podienbad, Grotius, Penn, Saint-Pierre, Kant, Renan et même Napoléon ont plaidé en ce sens. Certains souverains ont souhaité la réaliser à leur profit : Charlemagne est appelé «père de l'Europe» par plusieurs de ses contemporains. Ci-dessous, l'enlèvement d'Europe par Zeus transformé en taureau blanc.

L'Europe introuvable

Si le concept d'Europe est déjà très ancien, son contenu a évolué et apparaît difficile à cerner. Les frontières géographiques de l'Europe sont confuses au Sud – la Grèce comprenait une partie de l'Asie Mineure, l'Empire romain couvrait tout le pourtour du bassin méditerranéen – comme à l'Est, où l'appartenance à l'Europe de pays comme la Moldavie, l'Ukraine, ou la Russie est incertaine. Ces interrogations sur la géographie de l'Europe sont une conséquence

directe de son passé tumultueux, où les périodes de conflit armé sont beaucoup plus nombreuses que les périodes de paix. De 1500 à 1875, elle traverse deux cent quatre-vingt-deux ans de guerre. L'Europe n'a pas de réelle base historique commune : pour étudier son histoire, il faut étudier celle des Etats qui la composent. Et s'il existe des périodes d'unité (empires carolingien, napoléonien), celles-ci résultent moins d'une volonté de rapprocher les peuples que d'une situation de fait, où une puissance domine militairement les autres.

Le temps des érudits

Géographiquement floue, historiquement contestable, l'idée d'Europe s'appuie cependant sur une certaine communauté culturelle. Il existe dès le Moyen Age une Europe des lettrés, qui écrit et s'exprime dans une même langue – le latin – et enseigne indifféremment à Bologne, à Salamanque ou à Paris. Plus tard, au siècle des Lumières, le philosophe français Voltaire sera l'ami de Catherine de Russie et de Frédéric de Prusse, et l'Anglais Edmund Burke

Dans son ouvrage *Querela pacis* (1515), le philosophe hollandais Erasme constate : «L'Anglais hait le Français uniquement parce qu'il est français. Le Breton hait l'Ecossais simplement parce qu'il est écossais. L'Allemand ne s'entend pas avec le Français. O cruelle perversité humaine! La diversité des noms qu'ils portent suffit seule à les diviser sur ce point.» Deux siècles plus tard, le Français Montesquieu ironise sur l'inanité des guerres européennes : «Monsieur, pourquoi me tuez-vous?
– Comment! N'habitez-vous pas de l'autre côté du fleuve?»
Ci-dessus, carte de l'Europe en 1873.

affirmera qu'aucun «Européen ne peut être exilé complètement dans quelque partie de l'Europe que ce soit».

L'unification n'est pas une conclusion logique de l'histoire des Etats européens, mais une construction intellectuelle, relayée par une volonté politique. Plusieurs siècles et deux cataclysmes – les deux guerres mondiales – seront nécessaires afin que cette idée acquière suffisamment de crédibilité pour devenir un objectif essentiel de l'action des gouvernements.

L'Europe exsangue

En 1945, moins de trente ans après la fin de la guerre de 1914-1918, qui devait être la «der des der», l'Europe est de nouveau en ruines. La durée du conflit et l'importance des bombardements ont entraîné un effondrement économique sans précédent dans son histoire. Les pertes humaines sont lourdes, et la moitié de son territoire est occupé par l'armée soviétique. L'ampleur même du désastre prépare les esprits à de profonds changements politiques : il faut infléchir l'organisation traditionnelle des Etats européens pour ne plus revivre de telles atrocités.

Dès 1941, l'Italien antifasciste Altiero Spinelli a écrit, de sa prison, un «Manifeste pour une Europe libre et unie»,

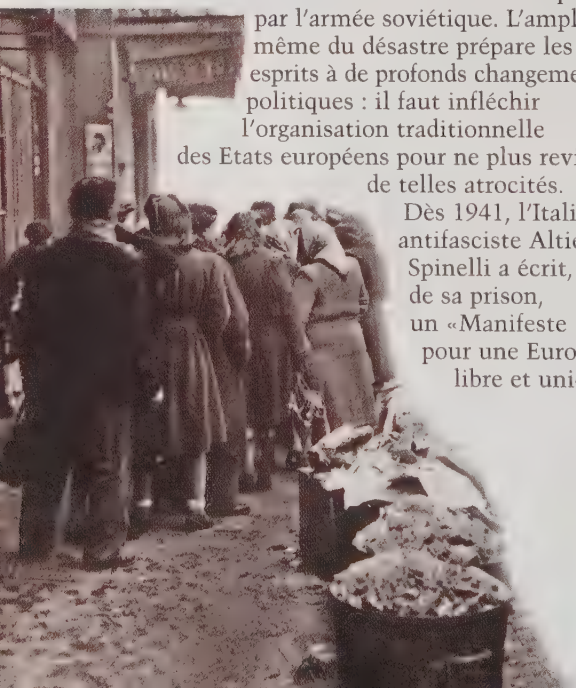

En 1930, Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, propose, dans un mémorandum, adressé à la Société des Nations (SDN), rédigé par Alexis Léger (qui aura, sous le pseudonyme de Saint-John Perse, le prix Nobel de littérature), «d'établir un marché commun [...] sur l'ensemble des territoires de la Communauté européenne» et de créer «une fédération fondée sur l'idée d'union et non d'unité». L'accueil est froid. Les questions à résoudre sont pourtant nombreuses, comme en témoigne l'affiche de droite (1933), où l'on voit l'Europe traverser une mer de problèmes (monnaie, désarmement, chômage, réparations de guerre, communisme).

L'Europe de l'après-guerre connaît des problèmes importants de ravitaillement. Dans la plupart des pays, le rationnement des denrées alimentaires continue plusieurs années après la fin du conflit (à gauche, queue pour obtenir des pommes de terre). Les mécontents brocardent le ministre du Ravitaillement, Paul Ramadier, sous un slogan lapidaire «Ramadier, Ramadan».

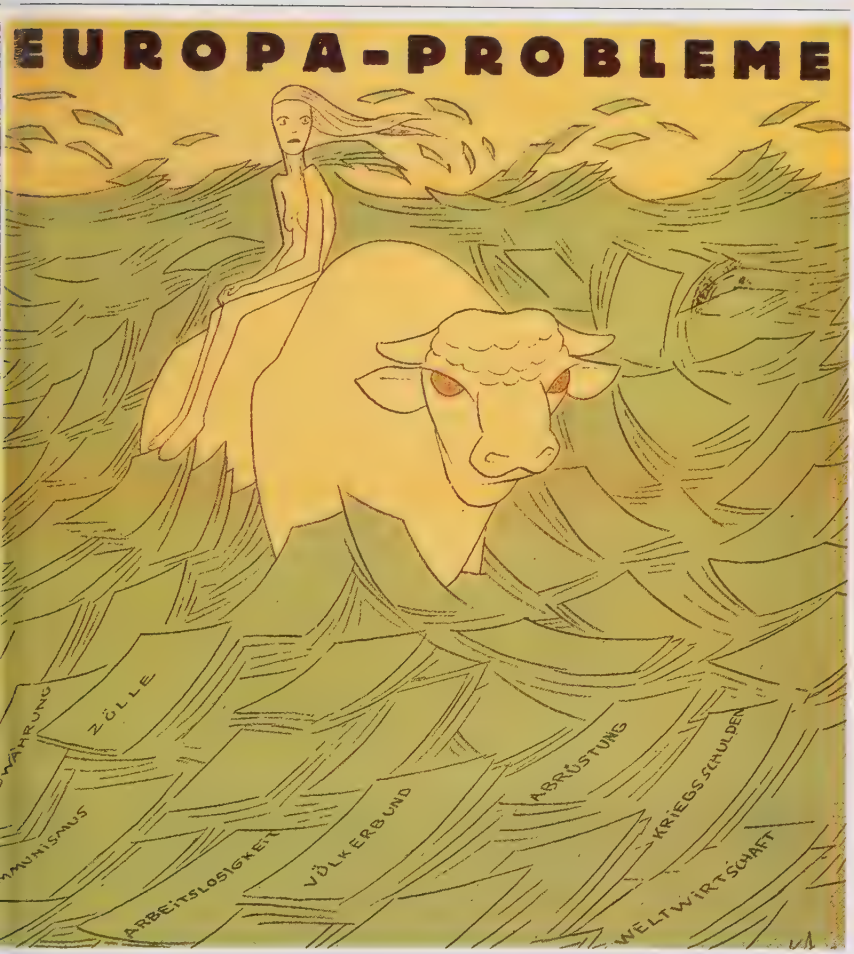

où il développe une thèse importante : l'existence d'Etats nations est un facteur de guerre, seule la mise en place d'une fédération européenne peut garantir durablement la paix.

Au printemps 1944, les mouvements de résistance européens non communistes, réunis en Suisse, ont lancé un appel commun à «dépasser le dogme de la souveraineté absolue des Etats» pour créer une «Union fédérale».

L'histoire se répète : les problèmes mentionnés dans cette affiche sont encore d'actualité en 1944. La monnaie est faible, les dommages de guerre élevés, le communisme aux portes, et un désarmement est imposé à l'Allemagne.

Le plan Marshall

Avec le début de la guerre froide, les Etats-Unis décident, en 1947, de mettre en œuvre un important programme d'aide financière à l'Europe, le plan Marshall, afin de lutter contre «la faim, la pauvreté, le désespoir et le chaos». Les Américains souhaitent voir l'Europe de l'Ouest se redresser au plus vite et s'organiser politiquement, afin de mieux résister à la menace communiste et, accessoirement, d'offrir des débouchés à leur industrie florissante. Pour contraindre les Européens à s'entendre, les Etats-Unis décident d'allouer une enveloppe financière globale aux seize Etats bénéficiaires (le Royaume-Uni, la France, l'Italie, le Portugal, l'Irlande, la Grèce, les Pays-Bas, l'Islande, la Belgique, le Luxembourg, la Suède, la Turquie, l'Autriche, le Danemark, la Suisse et la Norvège), à charge pour eux de se mettre d'accord sur l'évaluation des besoins et la répartition des sommes. Une structure de gestion

Le plan Marshall a donné lieu à une intense propagande (ci-dessus, affiche hollandaise de 1947). Ci-dessous, l'arrivée de l'aide en Grèce.

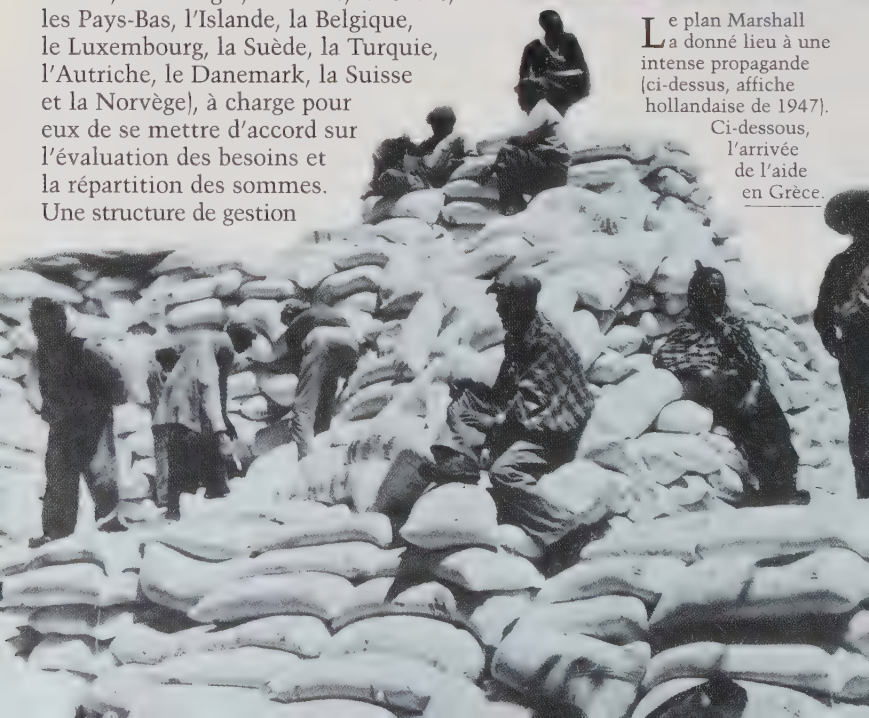

de l'aide est ainsi créée en mars 1948 : l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), dont les règles de fonctionnement laissent une très large place aux gouvernements nationaux. Elle comprend un secrétariat général, dirigé par le Français Robert Marjolin, et un Conseil des ministres des Etats membres, statuant à l'unanimité, dont la présidence échoit au Premier ministre belge Paul Henri Spaak. Les Etats-Unis donnent quelque 13 milliards de dollars à l'Europe entre 1948 et 1952 et apportent ainsi une contribution décisive à son redressement.

Winston Churchill (ci-contre au congrès de La Haye, en 1948), alors leader de l'opposition au Royaume-Uni, avait lancé, dès septembre 1946, à l'université de Zurich, un appel remarqué en faveur des Etats-Unis d'Europe (desquels il exclut la Grande-Bretagne).

La Haye : un congrès pour rien?

Poursuivant le mouvement pro-européen lancé en 1944 par la résistance non communiste, des associations se constituent un peu partout et fusionnent au cours de l'année 1948 pour former le Mouvement européen. Les cercles de réflexion fédéralistes prennent de l'essor, et se structurent au sein d'un Comité international de coordination. Ce dernier organise, en mai 1948, à La Haye, des «états généraux de l'Europe», réunissant 800 délégués – dont une soixantaine de ministres et 200 parlementaires –, issus de tous les Etats européens, sous la présidence de Churchill.

Une opposition se fait immédiatement jour entre les tenants d'une coopération renforcée entre les Etats nations, respectant les prérogatives et la souveraineté de ceux-ci, et les partisans d'une Europe

"Si l'Europe s'unissait un jour pour partager cet héritage commun, il n'y aurait pas de limite au bonheur, à la prospérité et à la gloire dont pourrait jouir sa population de trois ou quatre cents millions d'âmes [...]. Nous devons créer un genre d'Etats-Unis d'Europe. De cette façon [...], des centaines de milliers de travailleurs pourront recouvrer les simples joies et espoirs qui rendent la vie digne d'être vécue. [...] Si l'Europe doit être sauvée [...] d'une destruction définitive, il faut qu'il y ait cet acte de foi envers la famille européenne et cet acte d'oubli envers tous les crimes [...]. La Grande-Bretagne, le Commonwealth, [...] [l'] Amérique et, j'en suis sûr, la Russie [...] doivent être amis et garants de la nouvelle Europe et doivent défendre son droit à la vie. Je vous dis donc : "Debout l'Europe."

Winston Churchill, discours de Zurich, 1946

fédérale. Le ministre français Ramadier déclare : «L'Europe ne peut être créée par une sorte de révolution fédéraliste, qui affaiblirait les gouvernements sans renforcer la collectivité.» Après quatre jours de débats intenses, un consensus est trouvé autour de la création d'une Assemblée européenne. Mais l'idée de Paul Reynaud, ancien président du Conseil français, de la faire élire au suffrage universel direct est écartée. Un projet de texte est élaboré et remis, en août 1948, aux autorités politiques des Etats membres de l'OECE. Son contenu est modeste, au regard des espérances initiales : l'Assemblée aurait un simple rôle consultatif. Elle pourrait adresser des recommandations aux gouvernements, proposer les mesures nécessaires au développement de l'intégration de l'Europe, préparer une Charte des droits de l'homme et créer une juridiction spéciale pour veiller à son application.

Parmi les congressistes du premier Conseil de l'Europe (ci-dessous) figurent Spaak, le chancelier allemand Adenauer, les ministres français Schuman et Mitterrand, l'universitaire allemand Hallstein, les écrivains Denis de Rougemont et Salvador de Madariaga.

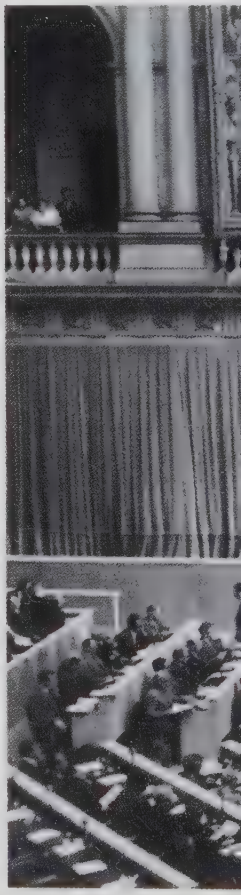

L'Europe politique, espoir ou utopie?

Longuement discuté par les gouvernements, le projet adopté au congrès de La Haye aboutit finalement à la création d'un Conseil de l'Europe, le 5 mai 1949, avec Spaak pour président.

Le traité est signé par l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Irlande et le Luxembourg. Le but de cette nouvelle organisation est la réalisation d'une «union plus étroite entre ses membres». Le Conseil de l'Europe a à sa tête un Comité des ministres (des Affaires étrangères) et comprend une assemblée consultative, dont les 87 membres sont désignés – à partir de 1951 – par les Parlements nationaux. Le siège est fixé à Strasbourg, symbole des anciennes rivalités franco-allemandes et de la réconciliation. Churchill, Spaak et Bidault, ancien président du Conseil national de la Résistance française, figurent au nombre des membres de la première Assemblée. Le résultat est décevant. Jean Monnet écrit dans ses mémoires : «Les Assemblées internationales [du Conseil de l'Europe et de l'ONU] se donnaient l'apparence d'organes démocratiques exprimant au grand jour la volonté des peuples :

on ne voyait pas que leurs votes majoritaires ou même unanimes étaient annulés dans l'ombre par un conseil de représentants de gouvernements, dont un seul suffisait à empêcher tous les autres d'agir.» Pour les Français et les Allemands – dont toutes les générations se sont battues l'une contre l'autre depuis 1870 – comme pour la plupart des autres Européens, il est, au-delà des problèmes d'organisation politique, une question essentielle : comment assurer durablement la paix en Europe?

Les députés de l'Assemblée du Conseil de l'Europe siègent à titre personnel : leur parole est libre, et ils n'ont pas de consignes de vote. Pour éviter la reconstitution de blocs nationaux, ils sont placés au sein de l'hémicycle par ordre alphabétique.

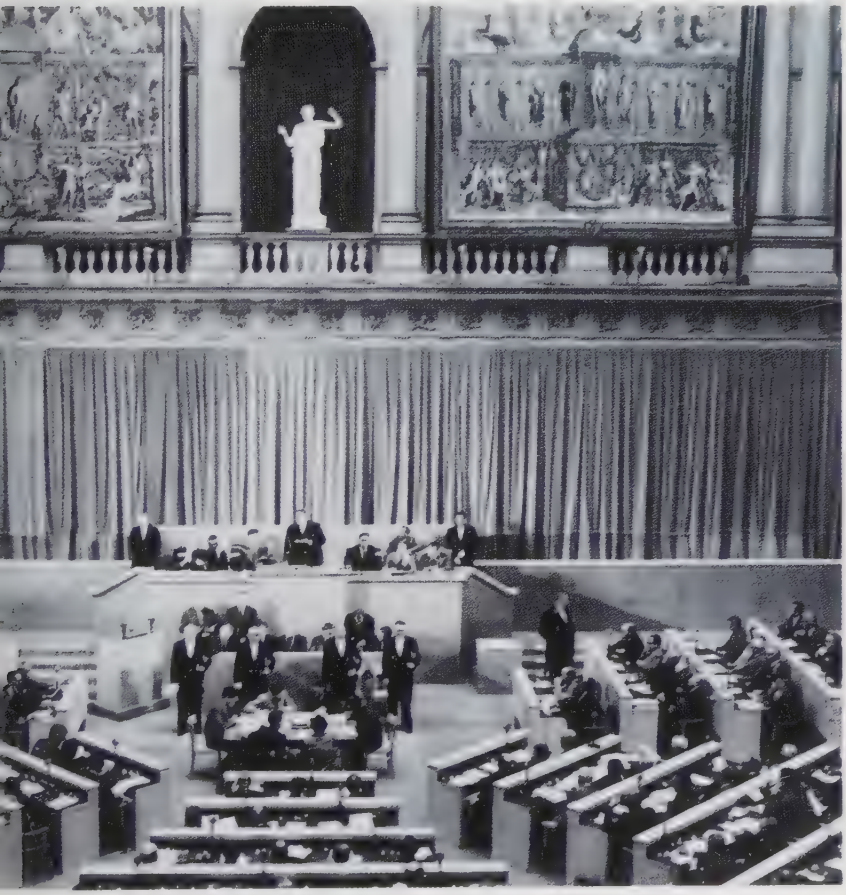

La vieille recette des alliances militaires

La première réponse est assez traditionnelle : la sécurité passe par des alliances militaires. Les coups d'Etat successifs organisés par les partis communistes dans les pays de l'Est, qui culminent avec l'éviction des démocrates à Prague, en février 1948, inquiètent fortement les dirigeants européens. Le commandant en chef de la zone d'occupation américaine en Allemagne, le général Lucius Clay, prévient en mars 1948 ses supérieurs : «La guerre peut arriver avec une soudaineté dramatique.»

Les Français et les Britanniques négocient un accord de défense avec les Etats du Benelux : un «pacte de Bruxelles», créant une Union occidentale, est ainsi signé le 17 mars. Il prévoit une assistance mutuelle automatique en cas d'agression en Europe contre un des signataires (ce qui écarte de son champ d'application les conflits coloniaux) et comprend la création d'un état-major commun, dont la direction est confiée au prestigieux général anglais Montgomery.

Dans la ville ukrainienne de Yalta, Roosevelt, Staline et Churchill se réunissent en février 1945 pour décider de l'avenir de l'Europe une fois celle-ci libérée. Parmi leurs décisions figure la partition de l'Allemagne et de Berlin en quatre zones d'occupation (américaine, soviétique, britannique et française).

L'attitude menaçante de l'URSS, qui organise un blocus de Berlin-Ouest, rend les Européens nerveux. Or, si l'accord est jugé suffisant pour faire face au risque d'agression de la part de l'Allemagne – envers laquelle la méfiance demeure importante – il est clair que les Européens ne peuvent résister seuls à une attaque des troupes soviétiques : les gouvernements cherchent donc à négocier une alliance militaire avec les Etats-Unis.

Le Sénat américain lève les obstacles juridiques à ce type d'accord, en votant en juin 1948 l'amendement Vandenberg, qui autorise le gouvernement à conclure des alliances militaires

En juin 1948, en réaction à la décision des Alliés de créer le deutsche Mark (à la place de la monnaie d'occupation) et de fusionner leurs trois zones d'occupation en un Etat ouest-allemand, Staline décide de mettre en œuvre un blocus de Berlin, dont la partie ouest, sous occupation occidentale, est enclavée dans la zone militaire soviétique. Jusqu'à la levée du blocus en mai 1949, le ravitaillement des 2 millions de Berlinois de l'Ouest est assuré par les Américains, Français et Britanniques au moyen d'un pont aérien permanent. La tâche est titanesque (277 728 vols furent nécessaires) mais elle prouve la détermination des Occidentaux à ne pas se laisser faire.

NTISOVIETIQUE EST PUBLIÉ

C'est une machine de guerre

contre l'URSS, contre l'ONU

contre tout mouvement démocratique

en temps de paix. La tentation isolationniste des Etats-Unis, qui a marqué leur politique européenne pendant un siècle, est écartée. Des négociations s'engagent rapidement. Elles aboutissent à la signature, le 4 avril 1949, du traité de l'Atlantique Nord, constituant l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord, NATO en anglais), entre les Etats-Unis, le Canada, le Portugal, le Danemark, l'Islande, la Norvège, l'Italie et les cinq Etats de l'Union occidentale. Selon la formule caustique de lord Ismay, premier Secrétaire général de la nouvelle organisation : «l'OTAN a trois fonctions : garder les

Américains dedans, les Soviétiques dehors et les Allemands dessous».

Le génie de Monnet

La conclusion d'alliances militaires est nécessaire à la réalisation d'une paix durable, mais elle n'est pas suffisante : l'expérience des deux guerres mondiales montre que, sans véritable rapprochement des peuples, le jeu des alliances a surtout pour effet d'étendre le conflit. Une approche plus originale est nécessaire : tel est l'apport historique de Jean Monnet, alors commissaire général au plan, fonction importante dans une France en pleine reconstruction. «Je compris – écrit-il dans ses *Mémoires* – qu'il fallait commencer par des réalisations à la fois plus pragmatiques et plus audacieuses, attaquer les souverainetés nationales avec plus d'audace, sur un point plus limité.»

Monnet soumet à Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, un projet de communauté du charbon et de l'acier. La proposition est révolutionnaire : il s'agit de mettre en commun les bases indispensables à la production des armements et au développement économique. Le 9 mai 1950, Schuman lance

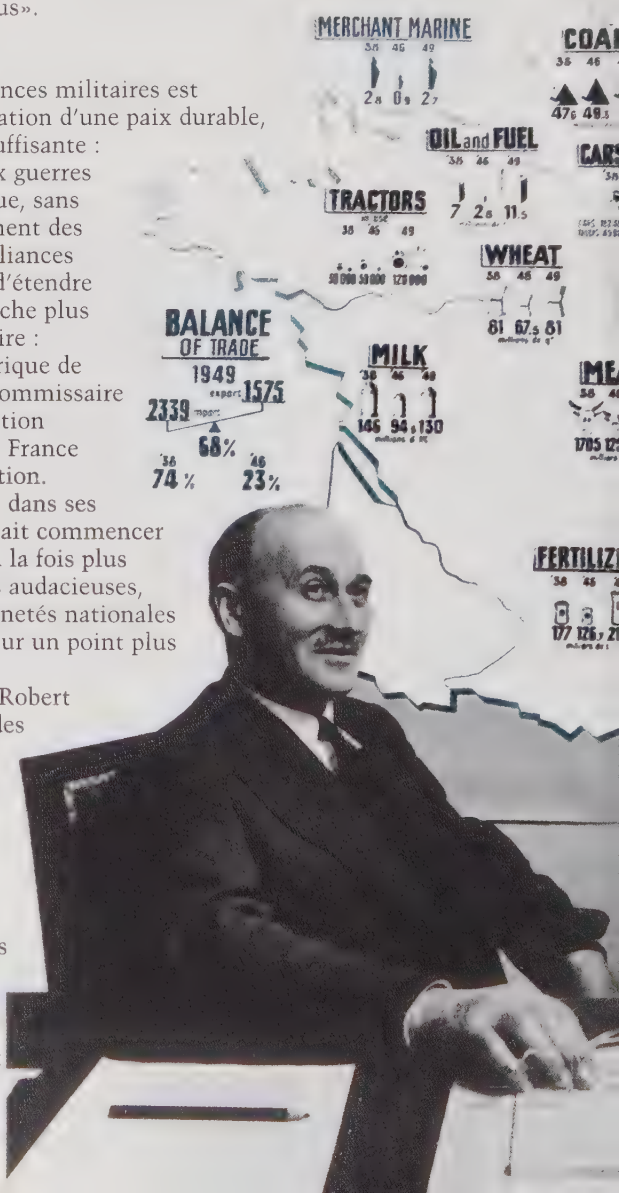

le projet au cours d'une célèbre conférence de presse, dont la déclaration, rédigée par Monnet, demeure un des grands textes fondateurs de la construction européenne. La guerre entre la France et l'Allemagne doit être rendue «non seulement impensable, mais matériellement impossible», la mise en commun de la production du charbon et de l'acier doit jeter les bases d'une «unification économique», première étape d'une «fédération européenne».

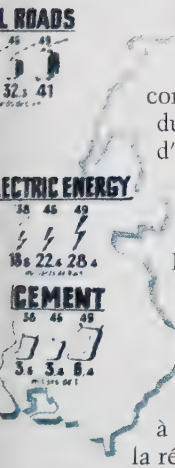

La CECA sur les fonts baptismaux

L'accueil est enthousiaste en Allemagne, et l'Italie et le Benelux s'associent rapidement au projet. La réaction du chancelier Adenauer, qui y voit une étape essentielle de la réhabilitation internationale de l'Allemagne, est à la hauteur de l'enjeu : «Je considère la réalisation de la proposition française comme la tâche la plus importante qui m'attende. Si je parviens à la mener à bien, j'estime que je n'aurai pas perdu ma vie.» Les négociations vont vite.

Le traité de Paris, signé le 18 avril 1951, crée une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et met en place la première institution européenne. Il entre en application en 1952. A la tête de la CECA se trouve un exécutif, la «Haute Autorité», composé de neuf personnalités indépendantes des gouvernements, mais responsables devant une assemblée parlementaire, qui peut les révoquer. Sont également créés un Comité des ministres des Etats membres, statuant à la majorité, dont l'avis conforme est nécessaire pour certaines décisions, et une Cour de justice, chargée de trancher les litiges. Installée à Luxembourg, la nouvelle

Les projets de rapprochement entre Etats européens sont nombreux. Dès 1945, des négociations échouent entre le Luxembourg, la Belgique, la France et la Hollande. En 1949, elles reprennent entre les mêmes plus l'Italie pour créer une union douanière, au nom euphonique de Fritalux qui, finalement, ne verra pas le jour, suite à l'hostilité de l'Assemblée nationale française. En mars 1950, le chancelier Adenauer suggère une union franco-allemande, avec une nationalité et une citoyenneté communes. Il n'est pas pris au sérieux par la France, qui n'examine même pas sa proposition. Monnet (à gauche) aura le génie et l'habileté pour faire aboutir ses projets : à partir de 1951, la CECA réunit six Etats et met sous contrôle commun le cœur minier et sidérurgique de l'Europe (ci-dessus).

institution dispose de ressources spécifiques (un prélèvement de 1 % sur le chiffre d'affaires des entreprises du secteur) et de sa propre administration. La Haute Autorité fixe les objectifs de production du charbon et de l'acier – qui circulent librement et sans droits de douane dans la Communauté –, contrôle les concentrations, soutient la recherche et suit les développements tarifaires. Les travaux commencent rapidement, sous la direction de Monnet, son premier président, dans un enthousiasme créatif et avec un esprit de pionnier.

Le spectre d'une troisième guerre mondiale

L'éclatement de la guerre de Corée en 1950 – première agression militaire ouverte perpétrée par un Etat communiste – incite les Occidentaux à entreprendre un effort de défense et pose avec acuité la question du réarmement éventuel de l'Allemagne, dans l'hypothèse d'une possible extension des hostilités au territoire européen. Reynaud, ancien président du Conseil, propose, à titre personnel, de nommer un ministre européen de la Défense; Churchill suggère la création d'une armée européenne comprenant des troupes allemandes. A New York, le secrétaire d'Etat américain, Acheson, déclare vouloir des «Allemands en uniforme pour l'automne 1951» et envisage d'intégrer une douzaine de divisions allemandes dans l'OTAN.

Réarmer l'Allemagne : vers une communauté européenne de défense?

Mais le souvenir de la guerre, terminée seulement cinq années plus tôt, est trop proche : les Français sont très inquiets et Schuman lui-même multiplie les déclarations pour s'opposer à un réarmement allemand. En 1950, Monnet parvient à convaincre le président du Conseil, René Pleven, de l'inéluctabilité du retour de l'Allemagne comme acteur militaire. Pour éviter de laisser une armée allemande sous contrôle allemand, il suggère de l'intégrer au sein d'une armée européenne. La Belgique et le Luxembourg, qui partagent les préoccupations françaises, soutiennent le projet.

Avec la CECA, la France fait un geste politique important vers une Allemagne qui n'a pas encore recouvré sa pleine souveraineté. Elle cherche aussi à interdire une remilitarisation de ce pays, en rendant commune la production d'acier, matière première des industries d'armement. Les industriels sont hostiles au projet : ils y voient la fin des cartels de producteurs, qui dictaient leurs prix. Le premier lingot de fonte européen est produit en 1954.

Le 25 juin 1950, l'armée communiste de la Corée du Nord franchit le trente-huitième parallèle et envahit la Corée du Sud. A l'initiative des Etats-Unis et en l'absence de l'URSS, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution décidant de sanctions contre la Corée du Nord et de l'envoi d'un corps expéditionnaire, sous pavillon onusien. La guerre ne s'achévera qu'en 1953.

NON
AUX ACCORDS
DE BONN ET DE PARIS

Le débat sur la Communauté européenne de défense (CED) donne lieu à une abondante production d'affiches, particulièrement en France. Le maréchal Juin, les généraux Koenig et Weygand, l'ancien président de la République Auriol, De Gaulle, les anciens présidents du Conseil Daladier et Herriot, multiplient les discours «anticédétistes». Pierre Mendès France, qui dirige le gouvernement, doit faire face à l'opposition de certains de ses ministres au projet : lors du vote à l'Assemblée, il refuse de s'engager formellement en sa faveur (page de gauche, affiche du Mouvement de la paix, en 1953; ci-contre, affiche en faveur de la CED, datée de 1951).

«Pêle-mêle avec l'Allemagne et l'Italie vaincues, la France doit verser ses hommes, ses armes, son argent dans un mélange apatride. Cet abaissement lui est infligé au nom de l'égalité des droits, pour que l'Allemagne soit réputée n'avoir pas d'armée en refaisant ses forces militaires. Bien entendu, la France, entre toutes les grandes nations qui ont aujourd'hui une armée, est la seule qui perdrait la sienne. [...] L'Europe serait construite sur le cadavre de la France.»
De Gaulle

Les Néerlandais et les Italiens suivent. Les Allemands acceptent sans enthousiasme, après avoir reçu le feu vert américain du commandant en chef des forces de l'OTAN, le général Eisenhower, convaincu par Monnet. Un projet de traité est publié en février 1952 et les puissances alliées décident de lever l'interdiction de réarmement de l'Allemagne afin de préparer son application. Le traité est signé à Paris en mai 1952. Il crée une Communauté européenne de défense (CED), comprenant une armée européenne de 520 000 hommes, placée sous le commandement suprême de l'OTAN. La CED

est organisée autour d'institutions assez similaires à celles de la CECA : au sommet, un exécutif, dirigé collégialement par une commission, un conseil des ministres des Etats membres et une assemblée (celle de la CECA, à laquelle sont ajoutés des députés supplémentaires). Mais, en droit international, la signature d'un traité marque simplement la clôture des négociations, sa mise en vigueur supposant une ratification par les Parlements nationaux.

En août 1950, l'Assemblée du Conseil de l'Europe adopte cette motion : «L'Assemblée [...] est résolue à soutenir l'action entreprise par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour défendre les peuples pacifiques contre l'agression; demande la création immédiate d'une armée européenne unifiée soumise à un contrôle démocratique européen.» Pour sa part, la propagande soviétique et communiste multiplie les affiches à la fois contre la CED et contre l'OTAN (ci-dessus).

L'échec de la CED

Dès l'année suivante, l'évolution du contexte politique international réduit l'intérêt d'une armée européenne. La mort de Staline, en 1953, entraîne une certaine détente, qui rend moins urgent le réarmement allemand. La mobilisation de l'armée française en Indochine limite les ressources dont elle peut disposer, et fait craindre une infériorité en Europe face à une éventuelle armée allemande.

En France se forme en effet une coalition hétéroclite d'opposants, unissant les communistes, les gaullistes, une partie des socialistes et des radicaux et la majeure partie des élus de la droite

non démocrate chrétienne. Alors que le traité de la CED est déjà ratifié partout en Europe (à l'exception de l'Italie, qui s'apprête à le faire), l'Assemblée nationale française le rejette sans examen le 30 août 1954. Gaullistes et communistes entonnent *La Marseillaise* dans l'hémicycle, face à des élus démocrates chrétiens effondrés.

La question du réarmement allemand reste cependant intacte et les pressions des Américains, agacés par l'échec du projet de la CED, s'intensifient. La solution trouvée est double : la République fédérale d'Allemagne (RFA) est autorisée, en octobre 1954, à adhérer à l'OTAN et à rejoindre l'Union occidentale qui, en accueillant également l'Italie, change de nom pour devenir l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

rejetée

L'échec de la CED aboutit à un résultat paradoxal : l'Allemagne est intégrée dans l'OTAN (ci-dessous). Elle doit se doter de douze divisions afin de participer à l'effort de défense de l'Europe. Les pro-CED sont amers. Un leader démocrate chrétien, Pierre-Henri Teitgen s'indigne : «Nous allons avoir une armée allemande, un général américain et un contrôleur britannique!»

L'échec du projet simultané de communauté politique et ses conséquences

L'échec de la CED fait également disparaître le projet d'union politique lancé en même temps par le président du Conseil italien, Alcide De Gasperi, à l'initiative de Spinelli. Ce texte, préparé par l'Allemand Heinrich von Brentano, prévoyait que l'Europe aurait à sa tête une Chambre des peuples, élue au suffrage universel direct, et un Sénat, dont les membres seraient désignés par les Parlements nationaux. L'exécutif serait bicéphale : il comprendrait à la fois un Conseil exécutif européen, responsable devant le Parlement, et un Conseil des ministres nationaux. Ce projet de «communauté politique», examiné par les gouvernements durant l'hiver 1953, ne sera en fait jamais réellement discuté : il souffrait des errements du traité sur la CED. L'échec de la CED est amer pour les fédéralistes. Mais ils sauront en tirer deux enseignements. Premièrement, toutes les décisions de report sont lourdes de conséquences. Près d'un demi-siècle après l'abandon de la CED, il n'y a toujours pas d'Europe de la défense. Deuxièmement, une approche graduelle, qui crée des solidarités de fait, est préférable aux coups d'éclat. Plutôt que de décréter l'Europe, il faut la créer en suscitant l'émergence progressive d'intérêts communs et d'une identité européenne.

Ce gradualisme a cependant son revers : faute de pouvoir s'entendre sur la mise

Paul-Henri Spaak (ici avec Monnet) est un des pères fondateurs de l'Europe. Elu socialiste, il dirige la diplomatie belge pendant plus de vingt ans et est plusieurs fois Premier ministre. Son dynamisme et sa grande expérience lui permettent d'occuper de hautes fonctions internationales : il est tour à tour président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe (1949-1951), président de l'Assemblée de la CECA (1952-1954) et secrétaire général de l'OTAN (1957-1961). Il joue un rôle clé dans l'élaboration du traité de Rome.

en commun des pouvoirs «régaliens» – c'est-à-dire la défense, la police, la justice, les affaires étrangères et la monnaie –, les gouvernements vont multiplier les transferts de compétences techniques, contribuant ainsi à donner, aux yeux de l'opinion publique, un tour «technocratique» à la construction européenne.

Vers le «marché commun»

Jean Monnet réfléchit avec Spaak aux moyens de faire sortir la construction européenne de l'ornière dans laquelle elle se trouve : il faut relancer l'intégration économique, en l'étendant à d'autres secteurs que le charbon et l'acier, comme les transports, l'énergie atomique ou le gaz. Sur la base de ces idées, les ministres des Affaires étrangères du Benelux adoptent un mémorandum proposant de créer une communauté économique, assise sur un vaste «marché commun». Les Etats membres de la CECA se rencontrent en juin 1955, à Messine, en Sicile, pour en discuter. Leurs représentants tombent d'accord sur la «nécessité de poursuivre l'établissement d'une Europe unie, par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales [et] la création d'un marché commun». Un comité d'experts, présidé par l'incontournable Spaak, est créé afin d'élaborer un projet. Les Britanniques participent au début des négociations puis se retirent, convaincus qu'elles aboutiront à un nouvel échec.

Tous les chemins mènent à Rome

Le rapport remis, à Venise, en avril 1956, aux ministres des Affaires étrangères allemand, belge, français, italien, néerlandais et luxembourgeois propose

"Le futur traité que vous êtes en train de discuter n'a aucune chance d'être approuvé. S'il était approuvé, il n'aurait aucune chance d'être appliqué. Et s'il était appliqué, il serait [...] inacceptable pour la Grande-Bretagne."
Le représentant britannique à Messine

Membre de la résistance antifasciste, Alcide De Gasperi (ci-dessus), artisan de l'Europe, est un des fondateurs de la démocratie chrétienne italienne.

Les frontières de la communauté rappellent celles de l'ancien Empire carolingien.

la création d'un marché commun pour l'ensemble des productions agricoles et industrielles, et la réalisation d'une union douanière.

Des négociations intergouvernementales s'ouvrent en juin 1956, à Val Duchesse, dans la banlieue de Bruxelles. Leur bon déroulement est facilité par l'évolution du contexte politique. En Allemagne, la marge de manœuvre du chancelier Adenauer est accrue par la conversion des sociaux-démocrates à l'idée européenne, qui rend les négociations assez consensuelles.

Le 26 mars 1957, lendemain de la ratification du traité de Rome (ci-contre), le journal belge *Le Soir* commente la signature : «On pourrait croire que l'idée européenne a pris l'élan irrésistible d'une lame de fond, si l'on ne savait pas que la signature des deux traités [à droite] n'est que le commencement d'une très longue entreprise toujours semée de risques, encombrée en tout cas d'obstacles parfois imposants ou [...] insolites, comme cette question des bananes africaines dont les Six discutaient encore à quelques heures de l'instant historique.»

En France, la sévère défaite des gaullistes aux élections permet la formation, en janvier 1956, d'un gouvernement socialo-radical pro-européen, présidé par Guy Mollet, membre du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe. Le fiasco de l'expédition de Suez, en novembre 1956 – que Français et Britanniques sont obligés d'abandonner sous la pression des Soviétiques et des Américains –, fait percevoir cruellement à la France la perte de son statut de grande puissance et l'intérêt de constituer un ensemble européen uni, dans lequel elle pèserait naturellement d'un grand poids. Après d'âpres négociations, un traité est signé le 25 mars 1957 à Rome. Les Italiens, en liesse, décident de fermer les écoles pour célébrer l'événement. La presse anglaise consacre au nouveau traité de minces entrefilets dans ses pages intérieures.

Le traité est signé à Rome, au Capitole, dans la majestueuse salle des Horaces et des Curiaces (ci-dessus). La ville est couverte d'affiches proclamant «six peuples, une seule famille, pour le bien de tous». Des avions lancent au-dessus de ses grandes artères des tracts célébrant l'événement. La cérémonie de signature elle-même est retransmise en Eurovision. Les centaines de cloches des églises de Rome sonnent pour célébrer l'événement.

EUROPA UNITA PER IL PROGRESSO E PER LA PACE

"Finalmente le frontiere in Europa vengano abbassate e si abbia una Comunità sola e una libera circolazione sia per le persone sia per le cose e soprattutto per il lavoro"

DE GASPERI

Roma, 25 marzo 1957

FIRMA DEI TRATTATI

PER IL MERCATO COMUNE E PER L'EURATOM

Malgré l'hostilité du gouvernement britannique, qui tente de faire échouer la CEE en créant une organisation concurrente, le marché commun se révèle rapidement être un grand succès. Mais le retour au pouvoir du général de Gaulle en France freine la poursuite de la construction politique de l'Europe et entraîne de fréquentes tensions entre partenaires européens, qui culminent en 1965 avec la «crise de la chaise vide». L'élan vers une évolution fédérale est brisé.

CHAPITRE II
L'EUROPE EN CHANTIER, 1957-1968

De tous les pays du nouveau traité, l'Italie est celui où la population perçoit le plus clairement sa portée historique (à gauche). Les nouveaux symboles européens, comme le drapeau étoilé, créé dans la décennie précédente, se répandent alors.

Des Etats cloisonnés

La Communauté à six a une population à peu près équivalente à celle des Etats-Unis (172 millions d'habitants, contre 180 millions outre-Atlantique). Mais elle est économiquement beaucoup moins développée : le produit intérieur brut total des Européens est presque trois fois inférieur à celui des Américains. L'Europe ne s'est pas entièrement relevée des décombres de la Seconde Guerre mondiale. Sa population est jeune (un Européen sur trois a moins de dix-neuf ans), mais elle vit encore souvent en zone rurale : un actif sur cinq est agriculteur.

Le commerce européen entre Etats européens est entravé par la multiplicité des réglementations, par l'existence de droits de douane élevés et par la persistance de flux d'échanges hérités d'une histoire expansionniste : ainsi, la moitié des exportations de la France, par exemple, sont destinées à ses colonies.

Un simple trajet en voiture de Bruxelles à Paris réserve encore bien des surprises, même en l'absence de toute panne, tel le contrôle par les douaniers du niveau du réservoir à l'aller et au retour. Et les touristes se rendant en Espagne gardent un souvenir ému du col du Perthus, où les retenues atteignent fréquemment plusieurs dizaines de kilomètres en été. Les tracas ne se mesurent pas uniquement en temps perdu : les amendes sont fréquentes sur l'alcool, le tabac, l'argent liquide et les objets de valeur transportés.

Le traité de Rome entre en vigueur le 1er janvier 1958. Il crée, aux côtés de la CECA, une Communauté économique européenne (CEE) et une Communauté européenne de l'énergie atomique (dite Euratom). La CEE doit établir progressivement un marché commun, avec une libre circulation des hommes, des marchandises, des capitaux et des services et une union douanière.

La douane fait partie depuis des siècles du quotidien des Européens qui voyagent. La France emploie ainsi près de 400 000 douaniers sous Napoléon Ier (contre moins de 20 000 aujourd'hui). Les droits de douane sont, jusqu'aux années 1950, l'instrument principal d'une politique protectionniste, qui freine le développement du commerce international.

Des politiques communes sont envisagées, principalement en matière commerciale et agricole. Euratom doit, pour sa part, contribuer au développement de l'industrie nucléaire et garantir la libre circulation des chercheurs et des matériaux. Elle se voit également conférer le monopole d'achat et de vente des matières fissiles en Europe.

CEE, CECA, Euratom : trois communautés pour bâtir l'Europe

Le traité de la CEE prévoit une structure complexe, avec trois exécutifs séparés (Haute Autorité de la CECA, Commission de la CEE et Commission de l'Euratom), qui combine des éléments intergouvernementaux (un Conseil des ministres des six Etats membres, dont les décisions sont prises par des votes à l'unanimité), et des éléments fédéraux (un exécutif, la Commission, dont les membres sont indépendants des gouvernements nationaux, un Parlement européen, un droit communautaire et une Cour de justice). Les Etats trouvent leur compte dans ce système relativement opaque : les ministres font porter à la Commission la responsabilité des mesures impopulaires qu'ils ont parfois sollicitées et qu'ils approuvent au sein du Conseil, dont les délibérations sont tenues secrètes...

Les traités de Rome (à gauche) sont ratifiés en Allemagne à une très large majorité en juillet 1957. La majorité est plus étroite en France, où une partie des radicaux (les proches de Mendès France), les gaullistes, les communistes et l'extrême droite s'opposent au texte. L'Italie suit sans difficulté le mouvement en octobre : après le ralliement des monarchistes et des néofascistes, seuls les communistes sont contre le texte. En novembre et en décembre, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg le ratifient à leur tour à la quasi-unanimité.

Les institutions de la CEE et de l'Euratom s'installent à Bruxelles, à l'origine provisoirement, à l'exception du Parlement européen, qui partage l'hémicycle strasbourgeois de l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Les services du Parlement, la Cour de justice, la Cour des comptes et certains services de la Commission sont à Luxembourg.

Professeur d'université, Walter Hallstein (à droite sur la photo ci-dessus) sert auprès du chancelier Adenauer comme secrétaire d'Etat. Il conduit la délégation allemande lors des négociations du traité CECA et à la conférence de Messine. Personnalité charismatique, il contribue à asseoir l'autorité de la Commission.

La Commission de la CEE a à sa tête une forte personnalité, l'ancien ministre allemand Walter Hallstein. La Commission de l'Euratom – dont les activités sont plus modestes – est dirigée par un ingénieur français, Louis Armand, très vite remplacé pour des raisons de santé par Etienne Hirsch, adjoint puis successeur de Monnet au Commissariat général au plan.

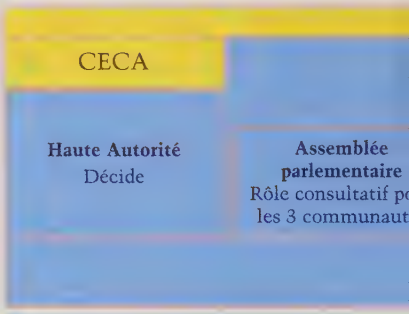

CEE : Commission, Conseil des ministres, Parlement et Cour de justice

La Commission de la CEE, où siègent neuf commissaires, indépendants des gouvernements nationaux, est dotée de sa propre administration et exerce un rôle d'impulsion : elle a le monopole du droit de proposition au Conseil. Elle prend ses décisions à la majorité simple, mais peut être censurée par le Parlement européen.

Le pouvoir législatif est confié à un Conseil des ministres, qui décide tantôt à l'unanimité, tantôt à la majorité, et qui peut déléguer à la Commission des pouvoirs d'exécution. La présidence du Conseil «tourne» entre les Etats membres de six mois en six mois. Le Conseil siège en formations spécialisées : il y a, par exemple, un conseil «Affaires générales» (qui réunit les ministres des Affaires étrangères des

Etats membres), un conseil «Ecofin» (les ministres de l'Economie et des Finances), un conseil «Agriculture» (les ministres de l'Agriculture).

Enfin, le traité crée une Assemblée parlementaire commune à la CEE, à la CECA et à l'Euratom – dont les membres sont, à l'origine, désignés par les Parlements nationaux – et qui joue un rôle consultatif ou décisionnel selon les sujets abordés.

Les institutions européennes peuvent adopter des règlements, directement applicables dans les Etats membres, ou des directives, qui fixent un objectif, mais laissent aux Etats le libre choix des mesures à adopter pour l'atteindre. Le droit communautaire a une valeur juridique supérieure aux droits nationaux. La Cour de justice veille à sa bonne application.

Les structures des organisations internationales européennes forment en 1957 un maquis complexe et tendent parfois à se superposer. Ainsi, les ministres des Affaires étrangères des Six se retrouvent entre eux au titre de la CECA, d'Euratom, de la CEE et avec ceux d'autres Etats membres à l'OECE, à l'UEO et au Conseil de l'Europe. Les parlements nationaux désignent en leur sein des représentants à l'Assemblée parlementaire commune aux trois communautés, au Conseil de l'Europe et à l'UEO. Les domaines de compétence eux-mêmes se chevauchent : la CEE comme l'OECE agissent dans le domaine économique. Mais seule la CEE connaîtra un véritable essor.

Communautés européennes

CEE

ommission CEE
ose et exécute par
gation du Conseil

ur de justice des communautés
rprète et contrôle
plication du droit
ommunautaire

Conseil des ministres
- décide (CEE, Euratom)
- donne avis conforme à certaines décisions (CECA)

EURATOM

Commision Euratom
Propose et exécute par délégation du Conseil

OECE

crétariat général
pare les travaux

mité exécutif
tion des décisions du Conseil

eil des ministres
res étrangères ou Economie)
e prononce à
'unanimité

UEO

Comité permanent
(ambassadeurs des Etats membres)
Assure la liaison entre les membres
Prépare les travaux

Conseil des ministres
Se réunit à la demande d'un de ses membres

Assemblée de l'union Européenne
Examine le rapport annuel du Conseil

Comité de coordination des chefs d'état major

CONSEIL DE L'EUROPE

Assemblée consultative
Vote des résolutions

Comité des ministres
(des affaires étrangères)
Se prononce sur les résolutions à l'unanimité
Si approbation, transmision de la résolution

États membres

Des débuts mouvementés

Dès sa naissance, la Communauté fait face à des difficultés politiques et diplomatiques. Le Royaume-Uni cherche à diluer le nouvel ensemble dans une zone de libre-échange européenne, qui serait commune aux dix-sept Etats de l'OECE (Organisation européenne de coopération économique), organisme dont la fonction s'est progressivement déplacée de la distribution des aides du plan Marshall à la promotion de la libération des échanges et des paiements en Europe. Le projet échoue. Dépités, les Britanniques lancent au cours de l'année 1959 une Association européenne de libre-échange (AELE) avec l'Autriche, le Portugal, la Suède, la Norvège, la Suisse et le Danemark. Selon la formule de l'hebdomadaire anglais *The Economist*, l'Angleterre se retrouve «géant parmi les pygmées». L'échec est patent. Après s'être efforcé en vain d'en réduire l'importance, le Royaume-Uni frappe, dès 1961, à la porte de la Communauté. Parallèlement, sur la suggestion de Monnet, l'OECE, qui peine à surmonter la crise franco-britannique, devient une sorte de «club des pays riches». Elle est transformée en 1960 en OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), avec l'entrée des Etats-Unis et du Canada.

Le retour du général de Gaulle au pouvoir, en juin 1958, est une source d'inquiétude pour les partenaires européens de la France. Le nouveau président est connu pour son attachement farouche à la souveraineté nationale et les députés de son parti ont voté contre la ratification du traité de Rome. Mais sous l'influence de son conseiller économique, Jacques Rueff, il se rallie à l'idée de marché commun et met rapidement en œuvre une politique d'assainissement financier, qui permet à la France de tenir ses engagements.

CRUCIAL EFTA MEETING IN LONDON

DECIDING ECONOMIC FUTURE OF EUROPE

L'objectif officiel de l'Association européenne de libre échange, créée en 1959 par la convention de Stockholm, est de faciliter les échanges entre ses membres, en supprimant notamment les droits de douane. L'AELE est administrée par un conseil, qui se réunit deux fois par an au niveau ministériel et deux fois par mois au niveau des ambassadeurs. Un comité parlementaire, composé d'élus désignés par les parlements nationaux, joue un rôle consultatif. Les décisions se prennent généralement par consensus. Son siège est à Genève. L'AELE souffre rapidement de l'attractivité croissante de la CEE, au profit de laquelle ses membres désertent l'association : la Grande-Bretagne et le Danemak en 1973, le Portugal en 1986, l'Autriche, la Suède et la Finlande en 1995. A l'heure actuelle, elle ne comprend plus que la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse.

Les effets de la signature du traité se font sentir : le commerce est progressivement libéré de son carcan réglementaire et douanier. Le 1er janvier 1959, les droits de douane entre les Etats signataires baissent de 10 % (ils seront graduellement réduits jusqu'à leur disparition en 1968) et les contingents à l'importation croissent de 20 %. La réaction des entreprises est immédiate : le commerce intracommunautaire croît de 20 % en un an!

Outre une zone de libre-échange – où, selon les analystes de l'époque, la CEE se dissoudrait «comme un morceau de sucre dans une tasse de thé» –, le gouvernement britannique propose par la voix de Selwyn Loyd, ministre des Affaires étrangères, la création d'un parlement commun à toutes les organisations européennes (CEE, UEO, Conseil de l'Europe et... OTAN). Les militants européens accusent les Anglais de vouloir «noyer l'Europe dans l'Atlantique». Le Parlement européen vote une résolution

MENAÇANTE NAGUÈRE POUR LE MARCHÉ COMMUN

LA ZONE DE LIBRE ÉCHANGE FAIT LONG FEU

La Politique agricole commune (PAC)

Avec le marché commun, la Politique agricole commune est l'autre volet important du traité de Rome. Son objectif est double : elle doit permettre à l'Europe d'être autosuffisante sur le plan alimentaire, et soutenir le revenu des agriculteurs, en garantissant les prix.

En juillet 1958, les ministres de l'Agriculture des Six se réunissent à Stresa. Ils jettent les bases d'une politique agricole commune et chargent le commissaire Sicco Mansholt, ancien ministre de l'Agriculture des Pays-Bas, de préparer un projet à cet effet. Des propositions sont discutées en 1960 et en 1961. La France – dont un actif sur cinq travaille dans l'agriculture – soutient politiquement les efforts de la Commission. Attachant une grande importance à

affirmant : «La communauté ne peut se dissoudre dans un ensemble qui lui ferait perdre le bénéfice de l'intégration économique et politique actuellement entreprise.» En décembre 1958, le gouvernement français décide d'arrêter les négociations. Il reçoit le soutien de ses partenaires en janvier 1959 : le projet britannique d'étouffement de la CEE échoue. Le train de l'Europe ne s'arrêtera pas.

ce dossier, qu'il considère comme une contrepartie indispensable à l'ouverture des frontières aux produits industriels de ses partenaires, le gouvernement français n'hésite pas à se livrer à un chantage diplomatique, en conditionnant la poursuite de l'abaissement des droits de douane, nécessaire pour réaliser un véritable marché commun, à l'adoption des règlements sur la politique agricole.

La Politique agricole commune est portée sur les fonts baptismaux en janvier 1962, au terme d'une épuisante négociation marathon. Des «organisations communes de marché», c'est-à-dire des règles de gestion, sont progressivement mises en place afin de gérer les produits agricoles (elles couvrent actuellement 94 % de la production agricole européenne). Sur proposition de la Commission, le Conseil des ministres fixe pour chacun des produits un objectif de prix (le «prix d'orientation») et un prix minimal garanti (le «prix d'intervention»). Les importations agricoles sont taxées pour leur donner un niveau de prix équivalent à celui de la production communautaire. Les exportateurs européens reçoivent une subvention pour compenser la différence de prix entre le cours européen et le cours mondial.

Dès la fin de 1963, la PAC couvre les productions de céréales, de volaille, de viande porcine et bovine, de fruits et légumes, d'œufs, de riz, de vin et de produits laitiers.

Le général de Gaulle ou la résistance des Etats nations

Les succès rencontrés dans la mise en place du marché commun et l'élaboration d'une politique agricole s'accompagnent malheureusement d'une recrudescence des tensions politiques, due à l'attitude des dirigeants français.

De Gaulle s'agace du rôle central de la Commission et de l'activisme de son président. En 1960, il propose la création d'une nouvelle structure européenne, dirigée par un «concert organisé régulier» des chefs d'Etat et de gouvernement, statuant à l'unanimité sur les questions politiques, économiques, culturelles et militaires.

Le volet économique permettrait, dans son esprit, d'absorber la CEE, en l'inféodant à une structure intergouvernementale. Le volet militaire doit conduire les Européens à prendre leurs distances avec l'OTAN.

Les militants européens sont partagés. Monnet, qui exerce toujours une influence réelle à la tête du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, y voit une base de négociation. Konrad Adenauer est intéressé. Les chefs d'Etat et de gouvernement se réunissent à Paris, en février 1961, pour en discuter. La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg acceptent l'ouverture de négociations, à la condition qu'elles ne

L'article 38 du traité de Rome énonce : «Le marché commun s'étend à l'agriculture et au commerce de produits agricoles [...]. Le fonctionnement et le développement du marché commun pour les produits agricoles doivent s'accompagner de l'établissement d'une politique agricole commune des Etats membres.» Le système conçu par le commissaire Sicco Mansholt (à gauche) est remarquablement efficace. En 1960, l'Europe ne couvre ses besoins que pour trois types de produits : le sucre, la viande de porc et les produits laitiers. Dix ans après, elle est totalement autosuffisante et devient même un des principaux exportateurs mondiaux de produits agricoles. Revers de la médaille : l'Europe ne tarde pas à crouler sous les excédents générés par la forte hausse de la production. La presse glose sur les «montagnes de stocks de beurre» et les «lacs de vin». Les progrès sont en effet spectaculaires. Un chiffre suffit à les illustrer : un agriculteur nourrit en moyenne 15 personnes en 1960, 50 en 1990.

Aux antipodes d'un Monnet, qu'il qualifie, dans un trait cinglant, de «patriote américain», de Gaulle (ci-contre, lors de sa conférence de presse de 1962) écarte toute perspective fédérale. Il affirme : «Il faut procéder non pas d'après des rêves, mais suivant des réalités. Or quelles sont les réalités de l'Europe, quelles sont les piliers sur lesquels on peut la bâtir?

portent ni sur l'économie – pour ne pas affaiblir la Communauté – ni sur la défense, pour ne pas affaiblir l'OTAN. Christian Fouchet, diplomate français, est chargé de préparer un projet. Un premier plan d'«union politique» est établi en octobre 1961. Il propose l'organisation de réunions trisannuelles des chefs d'Etat, qui décideraient à l'unanimité, et de réunions trimestrielles des ministres des Affaires étrangères. L'Assemblée des Communautés aurait un simple rôle consultatif. Le texte rappelle l'attachement à l'OTAN.

Mais trois mois après, le gouvernement français fait machine arrière et présente un second «plan Fouchet» : la référence à l'alliance atlantique disparaît et les institutions communautaires sont placées sous la tutelle des gouvernements. Le Benelux et l'Italie écartent sèchement le projet. De Gaulle en prend acte. Dépité, il attaque les partisans d'une Europe fédérale avec acrimonie en mai 1962, au cours d'une célèbre conférence de presse : «Dante, Goethe, Chateaubriand n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été des apatrides et s'ils avaient pensé, écrit, en quelque espéranto ou volapük intégrés.»

SINT LUNS EN DE DRAAK

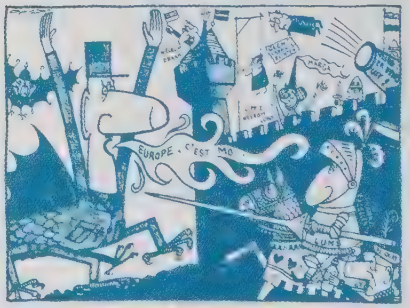

Draak De Gaulle: „Afschuwelijk, daar-issie-weer…!"

En vérité, ce sont les Etats qui sont, certes, très différents les uns des autres, qui ont chacun son âme à soi, ses ambitions à soi, ses malheurs, ses gloires, mais des Etats qui sont les seules entités qui aient le droit d'ordonner et le pouvoir d'être obéies. Se figurer qu'on peut bâtir quelque chose qui soit efficace pour l'action et qui soit approuvé par les peuples en-dehors et au-dessus des Etats, c'est une chimère.»

LIBRARY, UNIVERSITY COLLEGE CHESTER

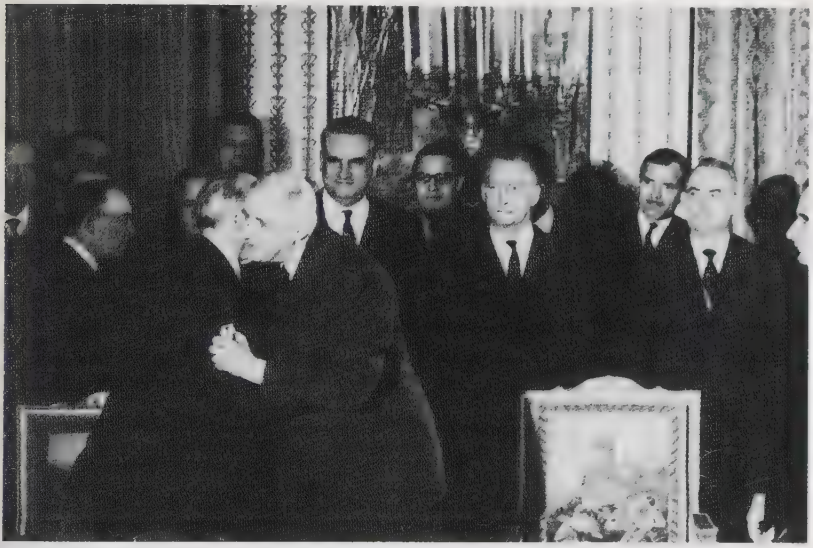

Craintes et rapprochements

Inquiets de la dérive française, la Belgique et les Pays-Bas se font les avocats pressants de l'adhésion du Royaume-Uni, avec lequel les négociations ont commencé. Sans l'équilibre institutionnel inhérent à un système fédéral, les «petits pays» craignent une hégémonie française et souhaitent l'adhésion britannique pour contrebalancer le poids excessif de Paris. Spaak, Premier ministre belge, déclare ainsi à de Gaulle : «Faisons l'Europe fédérale sans les Anglais qui n'en veulent pas. Mais si nous devons faire une Europe à l'anglaise [une simple zone de libre-échange], alors il n'y a pas de raison de les tenir à l'écart.» Mais après dix-huit mois de négociation, le président français s'oppose à la candidature du Royaume-Uni, en qui il voit un cheval de Troie des Etats-Unis. Il rejette également la proposition de John Kennedy d'établir un partenariat euro-américain, comprenant une zone de libre-échange transatlantique.

Il entreprend un rapprochement avec l'Allemagne. En janvier 1963, Adenauer et de Gaulle signent le

Une déclaration est publiée à l'issue du sommet de l'Elysée (ci-dessus : «Le général de Gaulle et le docteur Konrad Adenauer, reconnaissant qu'un renforcement de la coopération entre les deux pays est une étape majeure sur la voie de l'Europe unie qui est le but des deux peuples, ont donné leur accord à l'organisation et aux principes de la coopération entre les deux Etats, tels qu'ils sont repris dans le traité signé en date de ce jour.» L'accord prévoit des rencontres semestrielles des chef d'Etats et trimestrielles des ministres, une consultation pour les décisions importantes en matière extérieures et le développement d'échanges de jeunes.

«traité de l'Elysée», qui organise des coopérations renforcées entre les deux pays. Lors du vote de ratification, le Bundestag adopte un préambule qui en diminue la porté symbolique, en rappelant l'attachement de l'Allemagne à l'OTAN et aux institutions communautaires.

La «crise de la chaise vide»

En avril 1965, les gouvernements européens signent un traité de fusion des exécutifs, jusqu'alors séparés, prévoyant un Conseil et une Commission uniques pour la CEE, la CECA et l'Euratom. Son entrée en vigueur est retardée par l'émergence d'une nouvelle crise politique grave.

Une échéance, prévue par le traité de Rome, inquiète en effet de Gaulle : le Conseil, qui statuait jusqu'alors à l'unanimité, doit le faire à la majorité à partir du 1er janvier 1966 dans la plupart des domaines. Le président de la Commission, Hallstein, présente devant l'Assemblée européenne un projet de réforme du financement de la PAC, qui crée des ressources propres, directement versées au budget communautaire, et qui élargit les pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

En juin 1965, le gouvernement français refuse ce plan et saisit ce prétexte pour mettre en œuvre une politique de la «chaise vide». Les ministres français ne siègent plus aux réunions du Conseil : la Communauté est paralysée. Elle va le rester pendant six mois. De Gaulle ne cache pas son objectif : ne pas passer au vote à la majorité.

Durant la crise de la chaise vide, le ton monte entre de Gaulle et les militants européens. Lors d'une réception à l'Elysée, il déclare : «On peut faire des discours sur l'Europe supranationale. Ce n'est pas difficile : il est facile d'être un jean-foutre.» En septembre 1965, il qualifie la Commission d'«aréopage technocratique, apatride et irresponsable» et le décrit sous un jour particulièrement menaçant : «une technocratie en partie étrangère, destinée à empiéter sur la démocratie française dans le règlement des problèmes qui commandent l'existence même de notre pays». En décembre, il glose sur ceux qui sautent sur leurs chaises «comme un cabri» en criant «L'Europe! l'Europe!» Les réactions politiques sont vives. Aux présidentielles, de Gaulle est mis en ballottage par Mitterrand, soutenu par Monnet.

Creeping Paralysis for the Six

Un compromis est finalement trouvé en janvier 1966, à Luxembourg : les pouvoirs de la Commission sont réduits (elle doit consulter les représentants des Etats avant de faire des propositions) et les Etats membres continuent à statuer à l'unanimité

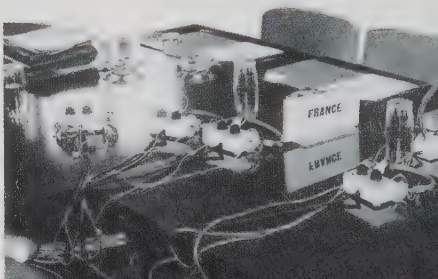

lorsque des «intérêts très importants sont en jeu». Cet accord a des conséquences négatives durables : il confère, *de facto*, un droit de veto aux Etats membres, et diminue la capacité de la Commission à prendre des initiatives.

La fusion des exécutifs entre finalement en vigueur, avec dix-huit mois de retard, en juillet 1967. L'hostilité croissante de De Gaulle envers Hallstein pousse ce dernier à démissionner. Il est remplacé à la tête de la toute nouvelle Commission des Communautés européennes par le Belge Jean Rey, ancien commissaire. En décembre, le président français oppose une seconde fois son veto à la candidature britannique. Malgré ce climat de crise politique, l'union douanière est réalisée en juillet 1968, avec un an et demi d'avance sur le calendrier initialement prévu. Mais l'union politique avance péniblement, victime de la sourde hostilité des dirigeants français.

Le traité de Rome prévoyait une suppression des droits de douane en dix étapes entre 1960 et 1970. Des réductions tarifaires anticipées sont décidées en 1960, 1961 et 1962 : elles permettent de faire aboutir l'union douanière dès le mois de juillet 1968. Un tarif extérieur douanier commun est mis en œuvre par moyenne arithmétique des tarifs initiaux des Etats membres.

Europa baut sein Parlament.
DEUTSCHLAND
FRANKREICH
EUROPÄER WÄHLT!
JEDE STIMME ZÄHLT!

Les tensions politiques s'apaisent. La Communauté s'élargit à de nouveaux membres, de nouvelles compétences lui sont transférées et ses règles de fonctionnement sont démocratisées, avec l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Mais la crise économique fait échouer le projet d'«Union économique et monétaire», auquel se substituera le «Système monétaire européen», et conduit à une certaine désaffection des opinions publiques à l'égard de l'Europe.

CHAPITRE III
LE TEMPS DE LA CONSOLIDATION
1969-1985

Prenant acte du rôle grandissant de Bruxelles, les lobbies sont très actifs, tant au Parlement européen qu'à la Commission, ou au Conseil (à droite).

La construction européenne est relancée en 1969, avec l'accession au pouvoir de deux hommes pragmatiques, désireux de mettre un terme aux querelles stériles : Georges Pompidou en France et Willy Brandt en Allemagne. Moins arc-bouté sur la défense de la souveraineté nationale que son prédécesseur, Pompidou tend la main aux pro-européens, auxquels il réserve une large place dans son gouvernement; de nombreux ministres sont membres du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, dont le titulaire des Affaires étrangères, Maurice Schumann. Outre-Rhin, l'*Ostpolitik* (développement des relations avec les pays de l'Est) conduite par le nouveau chancelier l'amène, par souci d'équilibre, à rechercher l'appui politique de la France et à atténuer les revendications fédéralistes de l'Allemagne.

1969 : la relance

A l'initiative de la France, les chefs d'Etat et de gouvernement des Six se réunissent à La Haye, en décembre 1969, autour d'un triple mot d'ordre : «achèvement, approfondissement, élargissement». Signe du changement dans les esprits, le président de la Commission des Communautés européennes, Jean Rey, est pour la première fois invité à y participer. Le sommet est un succès : les dirigeants européens décident de doter, dès 1970, la Communauté de ressources propres (une fraction des recettes de TVA, le produit des droits de douane et les prélèvements agricoles), affectées au budget européen qui, jusque-là, était alimenté directement par les Etats. Ils décident également d'accorder un pouvoir de contrôle budgétaire au Parlement européen, d'ouvrir des négociations d'élargissement avec les quatre pays candidats (le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège) et de mettre à l'étude la possibilité de créer une union monétaire.

Un mécanisme de coopération politique est également créé : un comité politique, composé des représentants des ministères des Affaires étrangères, présidé par le haut fonctionnaire belge Etienne Davignon (auteur du projet), se réunit tous les trois mois en vue d'assurer une concertation permanente

Fils d'instituteur, normalien, plume puis Premier ministre de de Gaulle, Georges Pompidou (en bas, au centre, avec de Jong – Pays-Bas – sur sa gauche) devient président de la République en 1969. Karl Herbert Frahm, dit Willy Brandt (en bas, à gauche), est un ancien résistant antinazi. Député, président du parti social-démocrate, puis maire de Berlin-Ouest et ministre des Affaires étrangères, il devient chancelier en octobre 1969. En haut, Aldo Moro et Thorn.

Parmi les sujets abordés au sommet de La Haye figure la PAC. A part la France – qui en est le principal bénéficiaire –, les Etats membres sont inquiets de la trop forte augmentation de la production agricole. Dans leur résolution finale, les chefs d'Etat et de gouvernement invitent les gouvernements à «poursuivre sans tarder les efforts déjà entrepris pour assurer une meilleure maîtrise du marché, par une politique de productions agricoles permettant de limiter les charges budgétaires».

entre les Six, avec pour objectif de s'exprimer d'une même voix sur la scène internationale. Les ministres eux-mêmes se réunissent deux fois par an. La procédure est intergouvernementale, mais le Parlement européen est tenu informé du contenu des débats, et la Commission y est ponctuellement associée.

L'union économique et monétaire : l'échec de la première tentative

Dans la lancée du sommet, un groupe d'experts, dirigé par le Premier ministre luxembourgeois Pierre Werner, est mis en place. Ses travaux s'appuient sur un rapport présenté un an auparavant par le commissaire aux Affaires monétaires, le Français

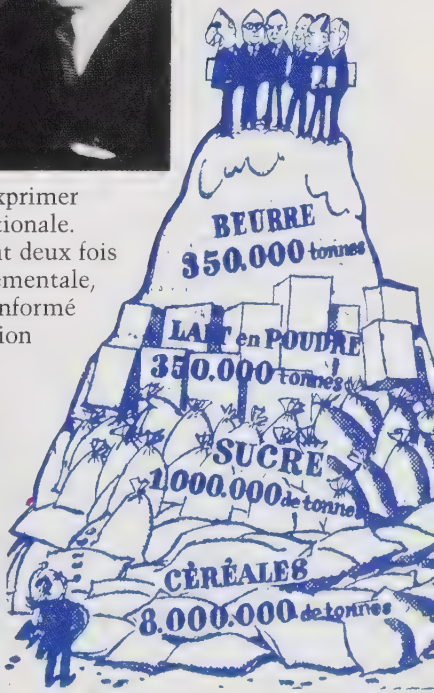

Raymond Barre. Le rapport Werner est publié en octobre 1970. Son contenu est audacieux. Il propose une union économique au sein de laquelle les biens, les services, les personnes et les capitaux circuleraient librement (dispositions du traité de Rome qui n'étaient pas complètement entrées en application), et une union monétaire, avec des parités (cours de change) fixes et définitives. La création d'une monnaie unique est souhaitée, sans être jugée indispensable. Les décisions en matière de politique monétaire comme en matière de politique budgétaire seraient prises à l'échelon communautaire. Les réactions au rapport Werner sont bonnes, sauf en France, où Pompidou qualifie le projet de «monstrueux».

Les discussions sont difficiles. Les Français sont ouverts à l'idée d'union monétaire, mais refusent toute gestion depuis Bruxelles des politiques économiques et souhaitent éviter tout renforcement des institutions européennes. Les Allemands voient à l'inverse dans l'union monétaire l'aboutissement d'un long processus d'intégration économique, et souhaitent confier la gestion de la monnaie à une nouvelle institution européenne indépendante, véritable «banque centrale» (comme la Banque de France ou la *Bundesbank* allemande). Un accord est trouvé en mars 1971.

Il prévoit un plan par étapes devant conduire à l'adoption d'une monnaie unique en 1980. La coordination des politiques budgétaires et monétaires doit être renforcée et les marges de fluctuation des monnaies européennes entre elles progressivement réduites.

Le groupe présidé par Pierre Werner (caricaturé ci-dessous) comprend des hauts fonctionnaires et des représentants des banques centrales. Outre la mise en place d'une union monétaire, leur rapport préconise la formation de deux nouveaux organismes : un centre de décision pour la politique économique européenne, responsable devant le Parlement européen et indépendant des gouvernements, et un système européen de banques centrales, construit sur le modèle de la *Federal Reserve* américaine, afin de permettre une étroite concertation entre elles. Le projet est très novateur. Il est souvent mal compris.

EEC tones down Werne plan to

Le journal français *Le Monde* titre : «Le rapport Werner veut créer un super Etat.» Mais, faute d'accord, le compromis entre Pompidou et Brandt n'abouti à aucune nouvelle institution. Si le gouvernement français accepte l'idée d'intégration monétaire, il refuse d'en tirer les conséquences politiques.

«Le dollar est notre monnaie, mais c'est votre problème» (John Connally, secrétaire d'Etat américain au Trésor)

Du fait du développement du commerce international et des difficultés financières causées par la guerre du Viêt-nam, le président américain Richard Nixon est contraint, en août 1971, de suspendre la convertibilité du dollar en or. Il met ainsi fin à la longue période de stabilité monétaire issue des accords de Bretton Woods de 1944. L'effondrement du système monétaire international détruit l'édifice européen naissant. La spéculation contre la devise américaine provoque des afflux de capitaux vers l'Allemagne, qui recommande à ses partenaires un «flottement» généralisé des monnaies, dans lequel les cours de change évoluent uniquement en fonction de l'offre et de la demande exprimées sur le marché, sans intervention des autorités. La France et l'Italie refusent cette proposition, que la RFA et les Pays-Bas mettent pourtant en œuvre.

uit France

La quasi-disparition des marges de fluctuation entre les monnaies européennes, qui devait entrer en application le 1er juin 1971, est abandonnée, au même titre que la libre circulation du capital entre les pays de la Communauté. Les Européens décident de limiter les écarts de cours à plus ou moins 2,25 % par rapport au dollar jusqu'en 1973, puis entre les

La décision de Nixon (ci-dessus) de suspendre la convertibilité du dollar en or plonge les monnaies européennes dans la tourmente et assène un coup fatal au processus d'union économique et monétaire. Entre 1971 et 1974, la livre sterling, la couronne danoise, la lire italienne puis le franc français connaissent l'instabilité. Le premier choc pétrolier qui suit, en 1973, la guerre israélo-arabe de Yom Kippour, accroît ces tensions en déstabilisant les finances publiques et en suscitant de l'inflation.

monnaies européennes, créant un «serpent monétaire». Les banques centrales sont mandatées pour défendre les monnaies qui risquent de sortir des limites du serpent. Le serpent monétaire va rapidement traverser des heures difficiles. Du fait de l'évolution du contexte international, il ne comprendra plus en 1978 que le mark allemand, les monnaies du Benelux et la couronne danoise, revenue dans l'intervalle. Dans ses Mémoires, Valéry Giscard d'Estaing décrira cruellement la situation : «Le serpent monétaire gît désormais sur le sol, la peau trouée.»

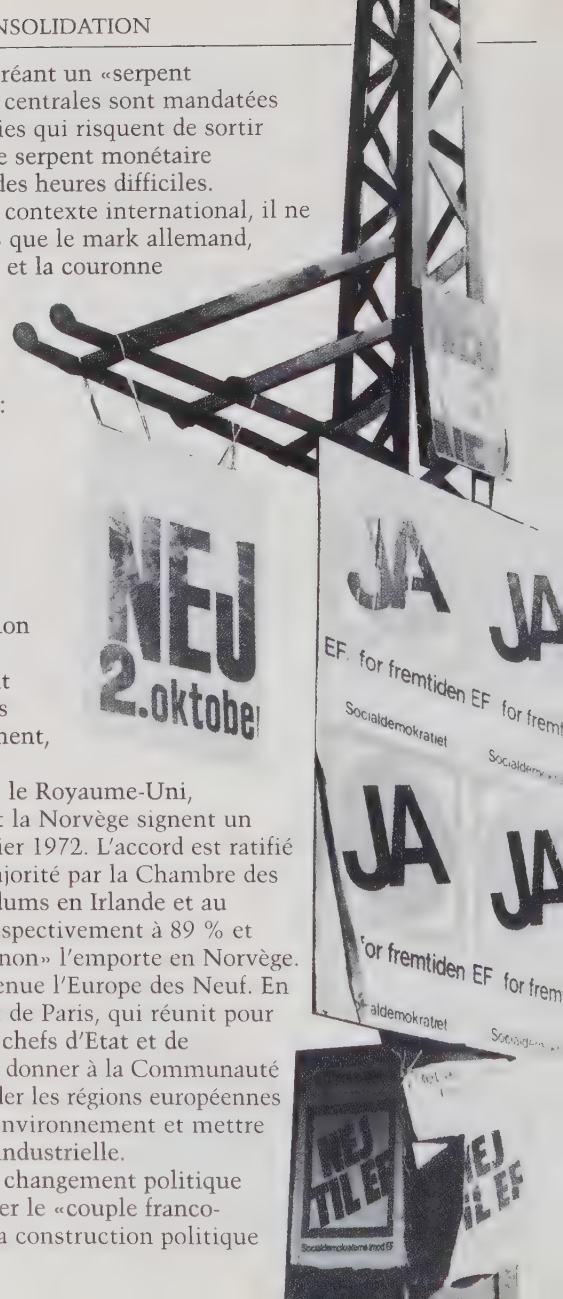

L'élargissement et la démocratisation

Malgré ces déboires monétaires, la construction européenne continue à progresser sensiblement dans les années 1970. Les négociations d'élargissement, ouvertes en juillet 1970, aboutissent rapidement : le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège signent un traité d'adhésion en janvier 1972. L'accord est ratifié à Londres à une large majorité par la Chambre des communes. Des référendums en Irlande et au Danemark aboutissent respectivement à 89 % et 67 % de «oui», mais le «non» l'emporte en Norvège. L'Europe des Six est devenue l'Europe des Neuf. En octobre 1972, le sommet de Paris, qui réunit pour la première fois les neuf chefs d'Etat et de gouvernement, décide de donner à la Communauté des compétences pour aider les régions européennes en difficulté, protéger l'environnement et mettre en œuvre une politique industrielle.

En 1974 se produit un changement politique important, qui va relancer le «couple franco-allemand» et, avec lui, la construction politique

L'entrée de trois nouveaux membres le 1er janvier 1973 change la physionomie de l'Europe (à gauche, campagne pour le «oui» au Danemark). Avec 256 millions d'habitants, le nouvel ensemble européen est plus peuplé que les États-Unis (207) ou l'URSS (245). La CEE est confortée dans son statut de première puissance commerciale du monde : (22 % des échanges mondiaux). Mais l'élargissement fait craindre un affaiblissement des institutions européennes.

de l'Europe : Helmut Schmidt devient chancelier de la RFA le 16 mai 1974 et Valéry Giscard d'Estaing président de la République française trois jours plus tard. Les deux hommes, bien que de sensibilité politique différente (Schmidt est social-démocrate et Giscard d'Estaing libéral), nouent rapidement une étroite amitié. Les dirigeants européens se réunissent au mois de décembre à Paris. Le sommet aboutit à des résultats particulièrement importants.

Le principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct est approuvé. Un Fonds européen de développement régional (le FEDER), destiné à aider les régions en retard de développement et à rapprocher l'Europe des citoyens, en accroissant sa visibilité dans la vie quotidienne, est également mis en place. Son efficacité en fera progressivement un des principaux instruments de l'action communautaire. Sur la base d'une idée de Monnet qui, préside toujours le comité d'action pour

Dans le serpent monétaire, les monnaies ont un cours pivot (+/- 2,25 %). Le «tunnel» de fluctuation a ainsi une épaisseur de 4,5 %. Lorsqu'une monnaie menace de sortir du tunnel, les banques centrales des autres pays interviennent en achetant cette monnaie (si elle est trop faible) ou en en vendant (si elle est trop forte). La banque centrale du pays concerné fait l'inverse.

les Etats-Unis d'Europe, reprise par Giscard d'Estaing, un Conseil européen est créé. Il institutionnalise des réunions périodiques (au moins tous les six mois) des chefs d'Etat et de gouvernement, et sa fonction est de décider des grandes orientations politiques de la construction européenne. L'Europe se dote ainsi d'une instance d'impulsion politique, d'une représentation démocratique et d'un outil de renforcement de la solidarité.

«L'Europe? quel numéro de téléphone?» (Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain)

Ces progrès importants n'arrivent pas à masquer l'impuissance de l'Europe à exister comme acteur de la vie diplomatique internationale. Lorsque des crises surviennent, qu'il s'agisse de la guerre au Proche-Orient (1973) ou de l'invasion d'une partie de Chypre par la Turquie (1974), la Communauté élabore péniblement des déclarations communes, mais elle participe rarement aux négociations et ne pèse pas réellement sur les événements. Elle joue certes un rôle actif, en 1975, dans la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui associe autour d'une même table les Etats du pacte de Varsovie et de l'Alliance atlantique pour discuter de coopération économique et d'intangibilité des frontières. Mais le caractère purement déclaratoire de son acte final correspond bien, en définitive, aux limites d'une diplomatie communautaire cantonnée à l'éternelle réaffirmation incantatoire des grands principes démocratiques et au versement de généreuses aides financières.

Car si l'Europe pèse de peu de poids dans les décisions, elle s'affirme rapidement comme premier bailleur de fonds de l'aide au développement.

Du Proche-Orient à l'Afghanistan, l'Europe s'efface derrière les Etats-Unis sur la scène internationale (à droite, rencontre Sadate-Kissinger). La situation est même déplorée en 1980 par lord Carrington, ministre des Affaires étrangères du gouvernement Thatcher.

«L'Europe est aussi importante et possède le même potentiel que les superpuissances. [...] Or je me demande si nous jouons bien le rôle que nous devrions tenir [...]. Nous ne pourrons pas nous permettre de recourir indéfiniment à des méthodes forgées au coup par coup ni de nous contenter de l'organisation improvisée que nous connaissons actuellement. Il faut également nous pencher sur [...] la lenteur de réaction de l'Europe. Après l'invasion de l'Afghanistan, il s'est écoulé trois semaines avant que mes collègues et moi-même ne discutions de la situation.»

Lord Carrington

Communautés européennes

Assemblée parlementaire Rôle consultatif pour les 3 communautés	**Conseil Européen** Donne les impulsions politique **Commission des Communautés** Propose et exécute par délégation du Conseil **Cour de justice des communautés** Interprète et contrôle l'application du Droit communautaire	**Conseil des min** - CEE, Eurato décide - CECA : donne conforme à cert décisions

Les accords de Lomé

Le 28 février 1975, la Communauté signe à Lomé un accord de coopération financière, commerciale et technique avec quarante-quatre pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (les «ACP»). Elle supprime unilatéralement les droits de douane sur les importations industrielles et sur la majeure partie des importations agricoles en provenance de ces pays. Elle accroît sensiblement le montant du Fonds européen de développement (le FED, créé dès 1957) et met en place des mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation de ces mêmes ACP. Une deuxième convention est signée en 1979 avec cinquante-six pays : elle permet à 99 % de leurs exportations d'entrer en franchise de droit dans la Communauté et leur garantit un niveau de recettes pour plus de quarante produits différents.

La convention de Lomé crée des institutions communes pour gérer l'accord. Un conseil des ministres CEE-ACP, qui associe Conseil, Commission et gouvernements des Etats ACP est chargé de l'adoption et du suivi de leur bonne mise en œuvre. Une assemblée paritaire, composée en nombre égal de députés européens et de parlementaires des ACP, joue un rôle consultatif. Enfin, un Comité des ambassadeurs surveille l'application de la convention entre les réunions du Conseil des ministres. Toute la presse africaine fait état de la tenue de la convention.

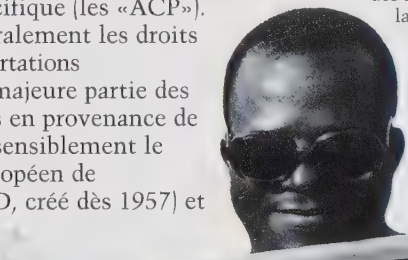

Crise économique et réforme institutionnelle

Avec la crise économique déclenchée par le premier choc pétrolier (1973), les discussions sur le financement de la Communauté se durcissent. Les Britanniques demandent et obtiennent en 1975 une diminution de leur contribution. L'évolution des dépenses agricoles, dont le montant quintuple de 1974 à 1984, passant de 23,4 à 116,8 milliards de francs, jusqu'à absorber plus des deux tiers du budget communautaire, inquiète. Après de difficiles négociations, une «taxe de coresponsabilité» est imposée en 1977 aux producteurs de lait, dont les excédents de production sont particulièrement coûteux.

Pour dépasser ces pénibles querelles comptables et relancer la machine communautaire, Schmidt et Giscard d'Estaing remettent en selle l'Europe monétaire en proposant en avril 1978 à leurs homologues la création d'un Système monétaire européen (SME). Dans ce mécanisme, les devises sont liées à l'ECU (acronyme de *European Currency Unit*, unité de compte européenne), avec des marges de fluctuation de plus ou moins 2,25 %. L'ECU est lui-même un panier des monnaies des Etats membres, dont l'importance est pondérée par leur poids économique. A la veille de son remplacement par l'euro en 1998, l'ECU, auquel ne participe pas la livre anglaise, comprend 33 % de deutsche Mark, 21 % de francs français, 11 % de florins, 9 % de francs belges, etc. Malgré une histoire jonchée de réalignements, le SME survivra à toutes les crises. Il sera le point d'ancrage de la future union économique et monétaire.

En 1979 se tiennent les premières élections du Parlement européen au suffrage universel direct. Faute d'accord entre les Neuf, chaque pays décide librement du mode d'élection de ses députés. Comme il n'existe pas de partis à

Les partis politiques ont mis en place des structures européennes de coordination (union des partis socialistes, parti populaire européen, fédération des partis libéraux...). Mais les élections opposent entre eux les partis nationaux traditionnels. La participation est très variable : très forte dans les pays où le vote est obligatoire (91,6 % en Belgique, 88,9 % au Luxembourg, 85 % en Italie), forte en Allemagne et en 63,6 %), moyenne en France et aux Pays-Bas (60,7 % et 57,8 %), faible au Danemark (47,1 %) et très faible au Royaume-Uni (31,6 %), où le gouvernement développe un discours très eurosceptique. Avec humour, les Italiens invitent leurs citoyens à voter en montrant une affiche avec un Pinocchio sur laquelle il est écrit : «A peur seulement celui qui est petit et seul».

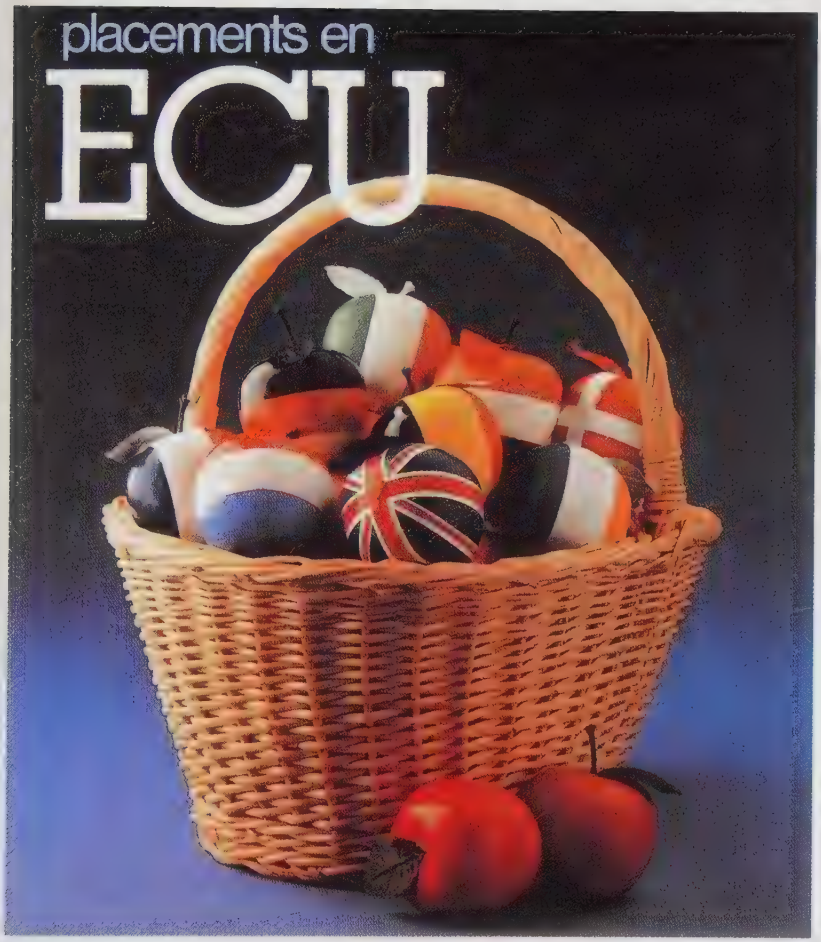

l'échelle européenne, les campagnes se déroulent généralement autour d'enjeux nationaux, avec des candidats présentés par les grands partis traditionnels.

L'ouverture timide sur la Méditerranée

La Communauté s'élargit à la Grèce en 1981. Le pays avait demandé son admission en 1975, au sortir d'une longue dictature militaire.

Les placements en ECU présentent un risque plus faible que les placements en monnaie nationale : la variation du cours d'une moyenne de plusieurs monnaies est inférieure à la variation du cours d'une seule monnaie.

Dès l'origine, la question du siège des institutions européennes fait l'objet de longues discussions. Pour la CECA, Monnet propose en vain la création d'un district européen. Schuman propose Strasbourg, puis Sarrebrück. Adenauer refuse, car il y voit un obstacle à la réintégratioon de la Sarre dans le territoire allemand. Les Belges propose la ville de Liège, les Italiens Turin et les Hollandais La Haye. Le choix se porte finalement sur Luxembourg.
La question se repose en 1957. Monnet et le parlement de la CECA militent pour un siège unique. Mais le Luxembourg craint les conséquences d'un afflux massif de fonctionnaires. Euratom, la Commission et le conseil des ministres s'installent à Bruxelles, la Cour de justice à Luxembourg. Le Parlement reste à Strasbourg. La banque centrale européenne, créée en 1998, est à Francfort. A gauche, de haut en bas : le Parlement européen à Strasbourg, la Commission européenne et le Conseil des ministres à Bruxelles. A droite, de haut en bas : la banque centrale européenne à Francfort, les locaux du Parlement européen à Bruxelles.

Malgré une différence importante de développement économique, l'adhésion est jugée nécessaire par la Communauté pour consolider le nouveau régime démocratique. Mais l'argument ne joue pas pour l'Espagne et le Portugal, qui se sont pourtant eux aussi libérés récemment de régimes autoritaires et ont demandé leur adhésion dès 1977. Les négociations s'enlisent. En fait, les deux candidatures souffrent de l'hostilité des agriculteurs français, motivée par la crainte d'être submergés par les produits de leurs concurrents ibériques, notamment dans le secteur des fruits et légumes.

Arrivée au pouvoir, Margareth Thatcher demande une réduction de la contribution britannique au budget communautaire. «Je veux que l'on me rende mon argent», déclare-t-elle au Conseil européen. Un abattement provisoire est décidé pour 1980 et 1981. Mais le problème subsiste : les modalités de calcul du budget communautaire font du Royaume-Uni un important contributeur net. La question empoisonne les négociations budgétaires. Pour faire pression sur ses collègues, les Anglais bloquent la fixation des prix agricoles en 1982, puis adoucissent un peu leur position, afin de recueillir le soutien de leurs partenaires lors de la guerre des Malouines.

L'Europe traverse au début des années 1980 une nouvelle vague d'europessimisme. La situation internationale se tend, suite au coup de force du général Jaruzelski en Pologne et à la querelle sur l'installation des missiles américains sur le sol allemand. Le gouvernement britannique de Margaret Thatcher exige une nouvelle diminution de la contribution anglaise et développe un discours très hostile à la construction européenne. La politique économique de cavalier seul (forte relance budgétaire alors que ses partenaires mènent des politiques d'austérité), décidée par la France après l'élection

de François Mitterrand en 1981, inquiète ses partenaires. Et le second choc pétrolier, aggravé par la flambée du dollar, provoque une augmentation brutale du chômage en Europe. Les projets de réforme de la Communauté s'enlisent : le programme du président de la Commission, Gaston Thorn, présenté en juin 1981 pour relancer la croissance et approfondir les politiques existantes est à peine discuté. Le plan germano-italien de démocratisation et de renforcement des institutions européennes ne reçoit qu'un succès d'estime, et le vote en février 1984 par le Parlement européen, sous l'impulsion de Spinelli, député européen, d'un nouveau projet de traité instituant une «Union européenne» se heurte à l'indifférence générale : il n'est même pas examiné par le Conseil. L'Europe fonctionne, mais le cœur n'y est plus.

L'Espagne et le Portugal sont des pays ruraux, très gros producteurs de fruits, de vin, d'huile d'olive et de légumes. Les agriculteurs italiens et français manifestent violemment contre l'entrée de ces deux pays dans la Communauté, dont ils craignent la concurrence du fait de coûts salariaux très bas. En France, gaullistes et communistes plaident contre l'adhésion de la péninsule Ibérique.

Viel
Glück,
Deutschland!

Un nouveau traité, l'« Acte unique », organise en 1985 la réalisation du grand marché européen, resté incomplet avec le marché commun en 1957. Puis le traité de Maastricht remet l'Union économique et monétaire sur les rails en 1992. Mais l'Europe se divise sur la Yougoslavie ; la croissance ralentit et la contestation s'installe sur la monnaie unique. L'Europe souffre.

CHAPITRE IV
ESPOIRS ET DÉCEPTIONS
1985-1994

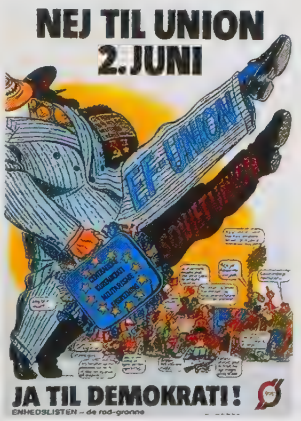

A quelques années d'écart, deux vues radicalement opposées sur le sens de la construction européenne. A gauche, un «Bonne chance, Allemagne!», à côté des étoiles européennes qui semblent lier le sort du pays réunifié à celui du continent. A droite, une affiche danoise appelant, au nom de la démocratie, à rejeter le traité de Maastricht.

S'appuyant sur le renouveau du couple franco-allemand initié en 1983 et sur le règlement au sommet de Fontainebleau, en juin 1984, de la lancinante question de la contribution britannique, le nouveau président de la Commission, Jacques Delors, installé le 1er janvier 1985, relance la dynamique communautaire. La mise en place d'un comité *ad hoc*, composé de représentants des chefs d'Etat et de gouvernement, offre la possibilité de remettre en chantier la réforme institutionnelle.

Mais l'échec du rapport Spinelli est encore proche. Dans le droit fil de la stratégie de Monnet, Delors choisit une voie moins ambitieuse. Il veut achever avant une date butoir la libre circulation complète des hommes, des marchandises, des services et des capitaux. Il reste en effet beaucoup de travail dans ce domaine.

En pratique, après l'élimination complète des droits de douanes, en 1968, il était apparu que le grand marché était loin d'être réalisé. De nombreuses entraves administratives et techniques demeuraient, maintenues ou même

parfois recréées par les Etats membres : délais et procédures douanières, normes industrielles, phytosanitaires et vétérinaires, fortes différences de TVA, restriction à la liberté des capitaux ou à la libre prestation des services, etc. Pour remplacer le «marché commun», encore imparfait, par le «marché unique», Delors propose trois cents mesures.

L'Acte unique : Monnet réinventé

Mais les avis sont partagés. Le Benelux et l'Italie ont la volonté de revoir en profondeur les aspects juridiques et institutionnels des traités, et le Conseil européen de Milan, en juin 1985, décide de convoquer une conférence intergouvernementale.

Le Royaume-Uni, le Danemark et la Grèce sont furieux et qualifient la conférence de «coup d'Etat». Les débats s'ouvrent en septembre. Deux groupes de travail sont créés, l'un sur la révision du traité de Rome, l'autre sur le chantier difficile de la politique étrangère et de sécurité extérieure. Pour éviter l'enlisement, Delors met l'accent sur le marché unique, auquel le Royaume-Uni et le Danemark sont très favorables, et propose en contrepartie aux Etats économiquement défavorisés (en particulier, la Grèce, l'Irlande et l'Italie pour le Mezzogiorno) un renforcement des moyens financiers consacrés au rattrapage du retard de développement. Cette option se révèle payante.

En décembre 1985, le Conseil européen adopte à Luxembourg l'Acte unique : un ensemble de textes modifiant le traité de Rome, accompagné d'un document sur la coopération politique. La date du 1er janvier 1993 est retenue pour l'achèvement du marché unique. Le nom de baptême du nouveau traité déroute, la tiédeur apparente des avancées déçoit. L'ancien Premier ministre belge Leo Tindemans dit ainsi de

Il n'y a pas de vraie différence de nature entre marché commun et marché unique, juste d'intensité. L'astuce de Delors en 1985 est de relancer la dynamique communautaire par le sujet le plus consensuel : la liberté du commerce. La Grande-Bretagne de Thatcher ne peut rien dire : patrie d'Adam Smith et de Ricardo, c'est elle qui a inventé, au XVIIIe siècle, le concept de libre-échange.

Depuis ses débuts, la construction européenne est assise sur une relation franco-allemande dont la pérennité suscite régulièrement des interrogations, mais qui transcende les alternances. Comme avant eux Adenauer et de Gaulle puis Giscard d'Estaing et Schmidt, Kohl et Mitterrand (ici réunis à Verdun en 1984 pour un hommage aux victimes du carnage de 1916) sont liés par une amitié sincère. En désaccord sur de nombreux sujets, telle l'économie, les deux hommes partagent néanmoins une inébranlable conviction européenne. Leur rôle sera déterminant dans l'aboutissement du traité de Maastricht en 1992. Cette proximité irrite parfois les autres pays, à qui il arrive de parler du «directoire franco-allemand».

l'Acte unique : «C'est un bon accord mais pas un bon traité.» Pourtant, de nouvelles compétences communautaires sont créées en matière d'environnement, de recherche et de politique régionale, ainsi que sur certaines questions sociales. Le vote majoritaire est étendu à la plupart des sujets qui relèvent du marché unique, à l'exception des questions les plus sensibles politiquement comme la fiscalité, la libre circulation des personnes ou les droits des salariés.

L'Europe en grande forme

Emmenés par la Bavière, les *Länder* allemands manifestent leur mécontentement et obtiennent de leur gouvernement fédéral d'être tenus mieux informés à l'avenir des projets européens. Pour le reste, la ratification, concentrée pour l'essentiel sur 1986, se déroule sans heurt. La reprise économique et l'entrée le 1er janvier 1986 dans la Communauté de l'Espagne et du Portugal, pays très europhiles, confortent le retour de l'euro-optimisme. L'arrivée au pouvoir de Gorbatchev en URSS alimente aussi l'espoir, après les tensions au début des années 1980 autour des fusées Pershing – que, pour répondre au déploiement par l'URSS des nouveaux missiles SS20, les Etats-Unis voulaient implanter en RFA.

Profitant de ce contexte favorable, la Commission propose, début 1987, un plan d'action intitulé «Réussir l'Acte unique». Il s'agit d'abord de réformer très substantiellement la Politique agricole commune, qui continue à engendrer des montagnes d'excédents de production et absorbe 60 % du budget communautaire.

En parallèle, la Commission propose de doubler les fonds alloués à la politique régionale et sociale. Les économies attendues en matière agricole ne permettant pas de financer l'intégralité de ces dépenses nouvelles, Delors pousse à l'accroissement des ressources de la Communauté. Son plan est adopté. Dans le même temps, les travaux préparatoires au marché unique s'accélèrent. L'activité législative de l'Europe

La fin des années 1980 marque le début d'une lente évolution : doucement, l'ordre du jour européen commence à déborder des sujets économiques pour se rapprocher des préoccupations des citoyens. Par crainte des réactions de rejet, beaucoup de ces évolutions se font dans une relative discrétion, et parfois en-dehors du cadre communautaire traditionnel. C'est le cas des accords de Schengen sur la libre circulation des personnes, en 1985. Le changement est parfois plus perceptible, comme dans le domaine de l'éducation. Dès 1987, une aide est offerte aux jeunes pour effectuer une partie de leurs études dans un autre pays européen. Ce premier programme, est baptisé Erasmus (ci-dessous un diplôme). Ceux qui suivront pourraient accueillir plus de deux millions de jeunes entre 2000 et 2004.

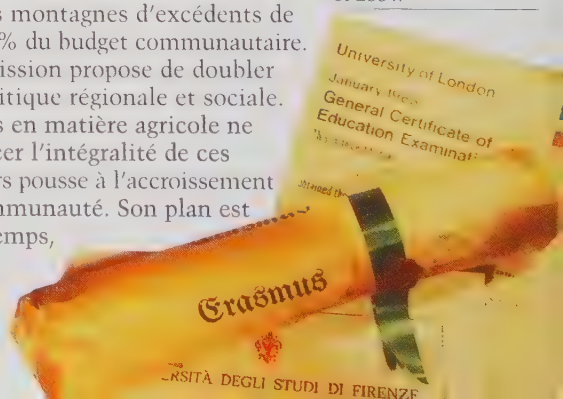

atteint une intensité sans précédent. Entre 1987 et 1992, plus de 250 textes sont adoptés, sur des sujets aussi divers que les normes industrielles, la libre circulation des capitaux ou l'ouverture des marchés publics. Des progrès sont accomplis en 1989 sur un sujet difficile, le rapprochement des taux de TVA.

Des efforts sont également déployés pour rapprocher l'Europe de ses citoyens. Ainsi, une charte sociale précisant les droits fondamentaux des travailleurs européens est mise en chantier. Les premiers pas sont faits en matière de reconnaissance des diplômes d'un Etat à l'autre, et des programmes importants d'échanges d'étudiants sont lancés.

Comme prévu, le montant des fonds destinés à la politique régionale (appelés dans le jargon «fonds structurels») croît fortement. L'Europe attire de nouveau les candidatures d'adhésion : d'abord la Turquie en 1987 (à qui sera proposée une union douanière), puis l'Autriche en 1989. Pour empêcher un afflux de demandes, Delors propose un rapprochement entre la Communauté et l'AELE. En parallèle, l'Europe renforce sa relation privilégiée avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signe des traités de partenariats avec de nombreux pays du pourtour méditerranéen et tisse des liens étroits avec l'ancien bloc de l'Est.

Union économique et monétaire : deuxième essai

Forte de ces succès, la Commission revoit ses ambitions à la hausse et suggère en 1988 aux chefs d'Etat et de gouvernement la mise en place d'un

Pour l'Espagne et le Portugal, la montée en puissance des fonds régionaux constitue une chance historique de combler leur retard de développement, notamment en matière d'infrastructures. Malgré les difficultés liées à son relief, la Péninsule ibérique réussit en dix ans à s'équiper d'un réseau autoroutier cohérent et comparable en qualité à ceux d'Europe du Nord. Le rattrapage profite en fait à l'ensemble de l'économie : depuis l'adhésion, la croissance annuelle est dans les deux pays supérieure d'au moins 1 % à la moyenne communautaire. A l'opposé de la discrétion un peu honteuse qui règne en France par exemple, le financement des travaux par la communauté est systématiquement mentionné, parfois même revendiqué, en Espagne et au Portugal.

comité d'experts pour préparer un nouveau plan d'Union économique et monétaire (UEM).

Le projet constitue à la fois le complément naturel du marché unique et un tremplin vers une forme encore à définir de rapprochement. Comme on pouvait s'y attendre, la mise en place du comité est loin de faire l'unanimité. Thatcher s'oppose au transfert de souveraineté impliqué à terme par l'UEM. Les Allemands et les Néerlandais craignent de sacrifier le Mark et le florin, contre une monnaie de moins bonne qualité. Mais le ministre allemand des Affaires étrangères, Hans Dietrich Genscher, convainc Kohl d'aller de l'avant.

Le comité rend son rapport en avril 1989. Il s'inspire de la structure en trois étapes du plan Werner de 1970. L'accent est mis sur l'indépendance des banques centrales, dont la mission prioritaire doit être la stabilité des prix, et sur la réalisation en préalable à l'union monétaire d'une réelle convergence économique, s'appuyant sur la coordination des politiques nationales. Ce concept aboutira entre autres aux fameux «critères de convergence», qui fixent des limites sur l'inflation et les déficits publics, et imposent une période de stabilité monétaire avant de passer à la monnaie unique. Le rapport souligne aussi la nécessité d'un nouveau traité pour réaliser l'UEM. Les réticences des gouvernements demeurent, en particulier du côté britannique, mais le Conseil européen de Madrid entérine le plan Delors en juin 1989 et fixe au 1er juillet 1990 le début de la première étape : la libre circulation des capitaux. La France, qui prend la présidence de la Communauté en juillet 1989, s'attaque immédiatement à la préparation de la conférence intergouvernementale.

L'ordre de Yalta est mort

L'année 1989 est marquée par un événement d'une portée considérable : la chute des régimes communistes. Un véritable tremblement de terre. A l'Ouest, l'émoi le dispute à l'espoir. Comment ouvrir la maison commune aux cousins du centre

A droite, la «photo de famille» du Conseil européen de Madrid.

Les Allemands de l'Est s'engouffre en masse au travers d'une première brèche dans le mur de Berlin (octobre 1989). Un événement heureux et longtemps attendu mais qui déstabilise la construction européenne, adossée depuis l'origine au rideau de fer et stimulée par la crainte d'une invasion soviétique.

LONG LIVE
HIS

et de l'est de l'Europe? Comment assurer l'ancrage européen de l'Allemagne? Très vite, des accords d'association sont signés avec les pays d'Europe centrale et orientale (les «PECO»), soutenus techniquement et financièrement par la toute nouvelle Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) qui met en place d'importants programmes d'assistance spécialisés. Les dirigeants de la Communauté comprennent que l'élargissement de l'Europe vers l'est est inéluctable. Pour éviter la dilution et l'émiettement, il faut franchir, cette fois-ci pour de bon, l'étape de l'UEM. Ce sera le traité de Maastricht.

Premiers nuages

Cependant, le climat se dégrade. A la suite des Etats-Unis, le Royaume-Uni entre en récession en 1990. Thatcher décide de faire entrer la livre dans le SME, mais elle impose à ses partenaires un cours de change trop élevé, qui accélère la dégradation économique de son pays. A l'inverse, l'Allemagne, qui vient de se réunifier, traverse une période d'euphorie, qui se traduit par un attrait immodéré des investisseurs

Le drame de Tchernobyl, en 1986, donne une première idée de l'état de délabrement industriel et écologique du bloc de l'Est. Cependant, ce n'est qu'après la chute du communisme en 1989 que l'opinion publique prend la pleine mesure du désastre (ici, complexe industriel en RDA en 1990). Il faut d'énormes investissements pour restaurer la compétitivité des économies et la salubrité de l'environnement. Lors de la réunification, les nouveaux *Länder* allemands (l'ex-RDA) apparaissent comme un eldorado. Malgré l'ampleur des soutiens publics, les désillusions sont nombreuses.

pour l'ex-RDA, et un boom économique dans l'ensemble du pays. Les Allemands se découvrent une nouvelle ambition collective, après quarante-cinq ans d'humilité politique payée comme prix du nazisme. Pour éviter la surchauffe, la *Bundesbank* procède à une hausse importante des taux d'intérêt. Les dirigeants européens comprennent que la deuxième opportunité de faire l'UEM sera sans doute la dernière, et décident de suivre la hausse des taux d'intérêt allemands pour éviter l'éclatement du SME. A ce facteur de ralentissement s'ajoute l'invasion surprise du Koweït par Saddam Hussein en août 1990.

Le conflit provoque une bouffée d'angoisse disproportionnée par rapport aux événements : dans un accès de pessimisme, les consommateurs stockent même les produits de base, comme le sucre. La morosité économique s'installe. Partout, le chômage monte et, avec lui, son cortège de mécontentements. La Yougoslavie se désagrège en 1991. Animées par de vieux réflexes diplomatiques, l'Allemagne et la France se disputent à propos de la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie. La querelle s'étend à d'autres pays et les divisions se multiplient.

En décembre 1990, Kohl et Mitterrand déclarent : «L'union politique [de l'Europe] devrait inclure une véritable politique de sécurité commune, qui mènerait à terme à une défense commune.» Quelques mois plus tard éclate la guerre de Yougoslavie (Dubrovnik en feu en novembre 1991) et les dissensions entre Européens. Pour l'Allemagne, la France prend le parti de l'agresseur, la Serbie, dont elle est l'allié historique. Pour la France, l'Allemagne reconnaît sans concertation la Croatie, qui s'était engagée aux côtés d'Hitler dans les années 1930. C'est le retour des ressentiments.

à réagir en septembre 1991 avec la conférence de la paix de La Haye, principale pourvoyeuse d'aide humanitaire, l'Europe affiche pourtant au grand jour son impuissance à agir. L'opinion publique est amère, à juste titre.

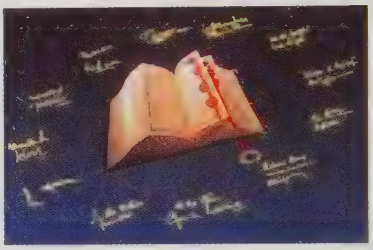

Le marathon de Maastricht

La conférence de 1991, destinée à négocier le nouveau traité, dans ses aspects monétaires, juridiques et institutionnels, est riche en péripéties. Avant même son ouverture, les Britanniques proposent par la voix de John Major (alors chancelier de l'Echiquier) de substituer à la monnaie unique une monnaie commune qui circulerait en parallèle aux monnaies nationales. L'idée est écartée.

L'Allemagne s'inquiète de l'impopularité de l'abandon du mark et des tentatives françaises d'instaurer un « gouvernement économique ». Elle y voit le risque d'une tutelle politique de la future Banque centrale européenne (BCE), qui sera chargée de la politique monétaire après l'introduction de la monnaie unique. Ses négociateurs réaffirment que la BCE doit être indépendante et que sa mission principale est de veiller à la stabilité des prix. Echaudée par l'expérience des années 1970, l'Allemagne se montre également inflexible sur les conditions économiques précises que tous les pays doivent respecter pour passer à l'union monétaire (les critères de convergence). En contrepartie, la France, persuadée que la monnaie unique ne verra jamais le jour sans une date butoir, exige que la phase finale de l'UEM commence au plus tard le 1er janvier 1999. La Grande-Bretagne, elle, refuse d'abandonner la livre.

Les pays les moins riches (Espagne, Portugal, Grèce et Irlande) obtiennent la création d'un « fonds de cohésion », soutien financier destiné à compenser leur handicap de départ. Le traité est signé en février 1992, à Maastricht. Ses aspects économiques et monétaires, longuement négociés, sont très cohérents. Il n'en va pas de même pour ses aspects juridiques et institutionnels.

Maastricht est un beau symbole pour le nouveau traité (ci-dessus) : enclave hollandaise entre l'Allemagne et la Belgique, la ville accueille des étudiants venus de tout le continent.

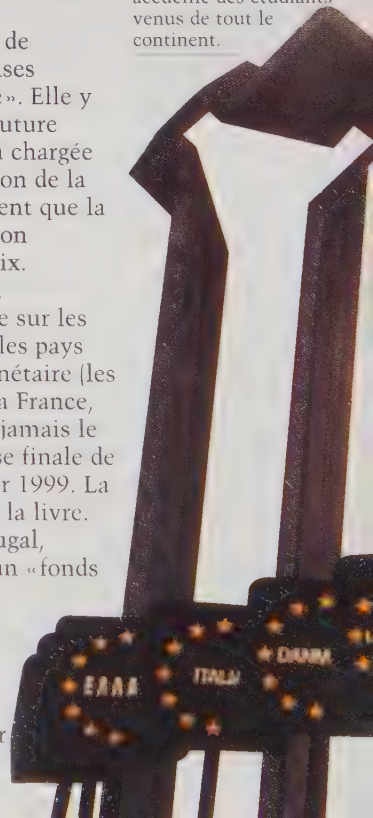

Le «volet» institutionnel de Maastricht

Des désaccords sur le degré d'intégration souhaitable conduisent à retenir une structure juridique lourde, en trois «piliers». Le premier est celui de la Communauté économique, qui s'appuie sur les traités précédents.

Les deux autres piliers ouvrent deux champs de compétence nouveaux. Le deuxième est celui de la politique étrangère et de la sécurité extérieure commune. Le troisième traite de justice et d'affaires intérieures; il reprend et développe les accords de Schengen (signés en 1985, et qui entreront en vigueur en 1995), qui prévoient à la fois la suppression des contrôles de personnes aux frontières intérieures (entre pays signataires) et, fait moins connu, l'accroissement des contrôles aux frontières extérieures. Le troisième pilier esquisse aussi la notion de citoyenneté européenne, qui offre essentiellement aux ressortissants d'un autre Etat membre le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales et européennes.

Le grand quotidien financier *Financial Times* titre en août 1991 : «L'Allemagne attrape la trouille monétaire.» La caricature montre un chancelier Kohl englué dans l'opposition à l'Union économique et monétaire (EMU en anglais).

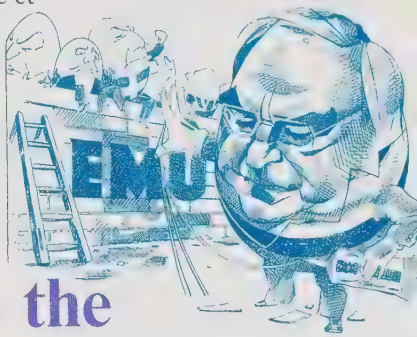

FERENDUM
GREAT
BRITAIN
IN

Depuis l'origine, la construction européenne a suscité de très nombreuses controverses, parfois légitimes mais souvent appuyées sur des informations erronées, voire sur une désinformation pure et simple. A des degrés divers, le phénomène affecte tous les pays. Cependant, la palme en la matière revient sans conteste au Royaume-Uni, où la presse populaire (les «tabloïds») accuse régulièrement Bruxelles de chercher à harmoniser, à interdire ou à contraindre dans les domaines les plus divers, des modèles de chasses d'eau aux préservatifs embarqués par les marins-pêcheurs, en passant par les dates de libération des prisonniers. Heureusement, l'humour britannique n'est jamais très loin : de jeunes militants du Mouvement européen se réunissent ici pour tourner en dérision une réunion du «Parti du référendum» (antieuropéen). Le déguisement renvoie d'une part au mythe traditionnel d'une Europe qui chercherait à interdire les bananes courbes, et d'autre part au slogan *«Brits go bananas»* des «anti» (littéralement : «les British deviennent fous»).

Le champ de compétences de la Communauté s'accroît à de nouveaux domaines : environnement, recherche, éducation, culture, formation, santé et protection du consommateur. Sur tous ces sujets, la volonté d'intégration apparaît clairement, avec l'instauration ou le développement du vote à la majorité.

Cependant, malgré le renforcement des pouvoirs du Parlement européen, le système reste complexe. Les deuxième et troisième piliers – politique étrangère, sécurité et justice –, de nature intergouvernementale, ne fonctionnent qu'à l'unanimité (c'est-à-dire mal) et font peu de place aux institutions communautaires. Il n'y a pas d'avancées institutionnelles sur les questions sensibles du premier pilier, fiscalité et questions sociales.

Les Irlandais approuvent Maastricht à 69 % en juin 1992. Mais la contestation n'est pas absente (ici, des affiches de campagne à Dublin), et les résultats des deux autres consultations populaires, au Danemark et en France, sont mauvais. Par contraste, les parlements impliqués ratifient massivement le traité (94 % de «oui» en Allemagne et 95 % en Grèce). Le fossé se creuse entre opinion publique et élus.

Conscient de ces lacunes, Jean-Luc Dehaene, Premier ministre belge, propose de tenir une nouvelle conférence intergouvernementale et de signer un nouveau traité avant que l'Europe n'entame son élargissement vers l'est. C'est un pis-aller.

Le schéma montre la nouvelle organisation en trois piliers de l'Europe mise en place par Maastricht. La Cour des comptes accède au statut d'institution et rejoint le Parlement, le Conseil (des ministres), la Commission et la Cour de justice. Le fonctionnement de la machine communautaire s'appuie sur de nombreux organes non représentés ici, ainsi que sur plusieurs centaines de comités d'experts, spécialisés par exemple dans les questions vétérinaires ou la législation bancaire.

Europe : la grande désaffection

1992 et 1993 sont deux années de dure mise à l'épreuve. Le processus de ratification du traité ne se passe pas bien. Consultés par référendum, les Danois rejettent le traité de Maastricht en juin 1992 par 51 % des voix contre 49 %. Ils donneront leur consentement en mai 1993, après avoir obtenu une clause d'exemption de l'UEM comparable à celle déjà négociée par les Britanniques. Consultés eux aussi par référendum, les Français votent «oui» de justesse en septembre 1992, alors que les sondages prédisaient une large victoire quelques

CE

Bien que le logo CE soit assez familier, sa signification précise n'est pas toujours connue. C'est en fait une déclaration de conformité aux normes de sécurité européennes. Apparu il y a environ vingt ans, il a fait depuis beaucoup de chemin. Son utilisation a été systématisée en 1993 pour dix-neuf groupes de produits, des jouets à l'électroménager.

mois plus tôt. En décembre de la même année, les Suisses refusent de rejoindre l'espace économique européen, perçu comme l'antichambre de «l'Europe des technocrates». En Allemagne, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe accepte le traité avec réserves, et le chancelier Kohl apparaît de plus en plus isolé dans sa volonté de réaliser l'union monétaire.

La crise de l'Europe n'est pas seulement politique. En septembre 1992, la livre sterling et la lire italienne sont expulsées du SME à quelques heures d'intervalle, à la suite de ventes massives qui leur font dépasser leurs marges de fluctuation. S'ouvre alors une période de graves turbulences, qui affecte la quasi-totalité des monnaies et qui ne prend fin qu'en août 1993 après l'élargissement des marges de fluctuation du SME à +/- 15%.

La récession de 1993 est particulièrement cruelle : l'année de la mise en place du marché unique, supposé apporter prospérité et emplois, se révèle la plus noire de l'histoire économique de l'après-guerre. En Europe, le taux de chômage atteint 11 %. Les travaux préparatoires à l'UEM s'embourbent. Pour la seconde fois, le projet semble menacé.

Bruxelles au banc des accusés

Dans le même temps, la Communauté décide de réformer en profondeur la PAC, avec des mises en jachère et des baisses de prix importantes, compensées par des aides directes aux exploitants.

Ce plan se heurte à une opposition violente, en France notamment, et contribue à rendre plus impopulaire encore le traité de Maastricht, avec

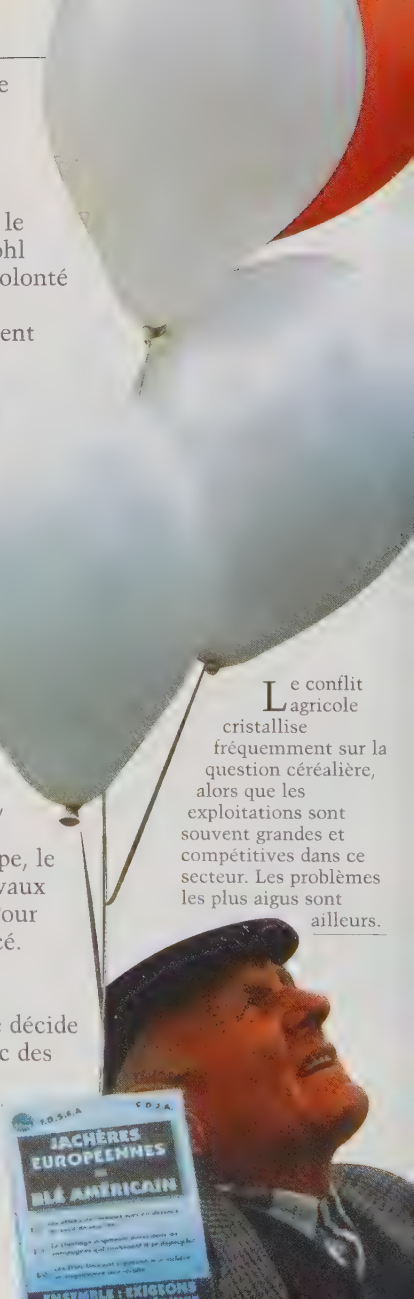

Le conflit agricole cristallise fréquemment sur la question céréalière, alors que les exploitations sont souvent grandes et compétitives dans ce secteur. Les problèmes les plus aigus sont ailleurs.

lequel il n'a pourtant rien à voir. La colère se nourrit également de la tournure prise par les négociations de l'*Uruguay Round*, dans le cadre du GATT, où s'envenime le contentieux agricole qui oppose depuis 1986 Européens et Américains. Le compromis de Blair House, négocié par la Commission en décembre 1992, est considéré comme inacceptable par la France. Paris menace de recourir à son veto, et finit par obtenir un nouveau compromis en décembre 1993. Ces crises exercent un effet dévastateur sur l'opinion publique européenne, d'autant que la cacophonie diplomatique continue sur l'ex-Yougoslavie.

L'ouverture des négociations d'adhésion début 1993 avec l'Autriche, la Suède, la Finlande et la Norvège, ne change rien à cette situation, même si elle témoigne de l'intérêt pour l'Europe de pays développés et riches, susceptibles de devenir des contributeurs nets au budget communautaire. Au contraire, l'Europe s'offre au sommet de Corfou, en juin 1994, une nouvelle occasion de montrer ses carences en s'affrontant sur le choix du successeur de Delors. Major met son veto à la proposition franco-allemande de désigner Dehaene. Il faudra plusieurs semaines aux chefs d'Etat et de gouvernement pour s'accorder sur le nom de Jacques Santer, Premier ministre luxembourgeois. La commission Delors quitte ses fonctions en janvier 1995 dans une ambiance délétère, tandis que la nouvelle commission Santer affronte un vote d'investiture difficile au Parlement européen. Mettant à bon compte sur le dos de Bruxelles la plupart des problèmes du moment, les eurosceptiques de tous bords triomphent dans les médias. L'Europe titube.

Arraché d'extrême justesse en décembre 1993, le compromis sur le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) ne règle pas uniquement le différend agricole. Il consacre aussi l'exception culturelle, c'est à dire la reconnaissance que la culture est un bien à part, qui peut justifier le cas échéant le recours à des quotas. Une vue au départ très française, qui suscite dans ce pays des manifestations d'artistes inquiets (ci-dessus), mais sur laquelle Paris finira par obtenir le soutien de ses partenaires de l'Union européenne. C'est ce front uni qui fera plier les Etats-Unis.

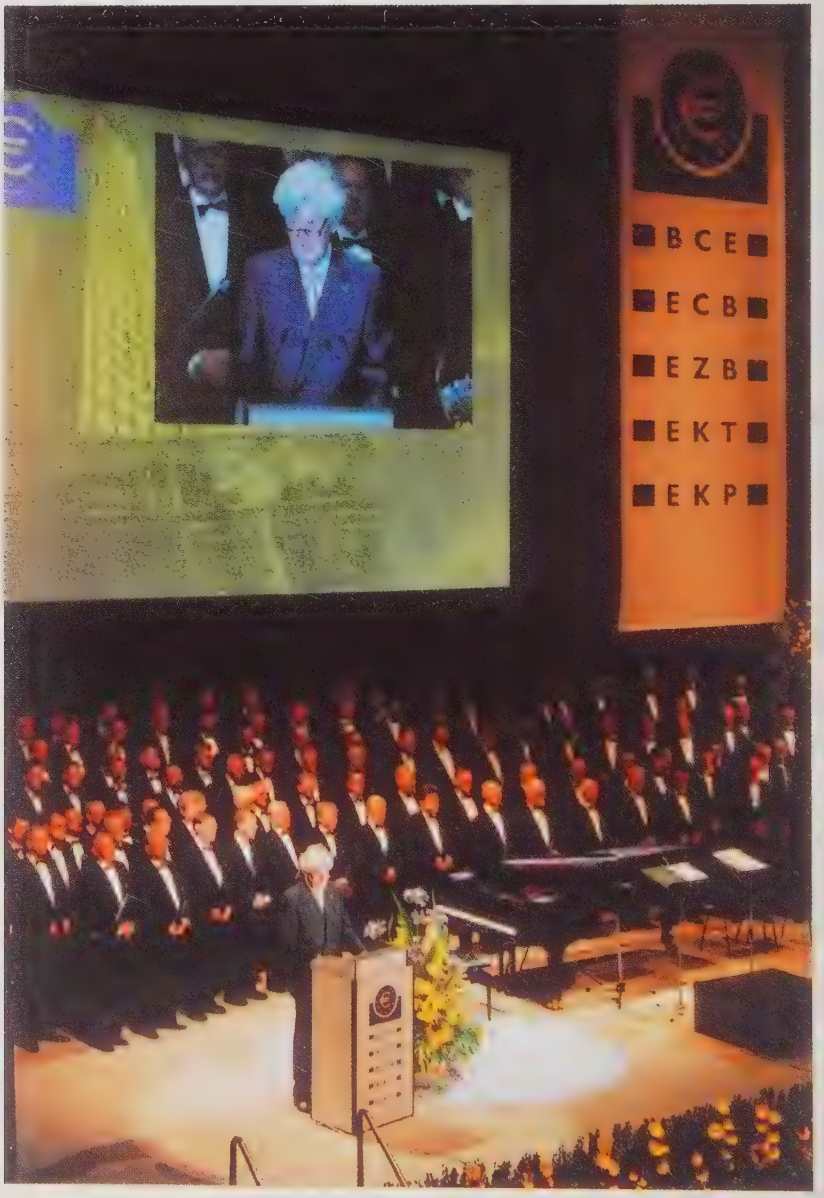
B C E
E C B
E Z B
E K T
E K P

Progressivement, la détermination des responsables vient à bout des obstacles à l'Union économique et monétaire. En mai 1998, onze pays se qualifient pour l'euro. Le prochain chantier se profile déjà : l'élargissement à l'Europe centrale et orientale. Il reste également à résoudre les questions institutionnelles et budgétaires, nombreuses et difficiles. Mais l'Europe a surmonté d'autres défis.

CHAPITRE V
LES ANNÉES EURO, 1995-1999

Le président de la Commission, Jacques Santer, et le commissaire Yves-Thibault de Silguy présentent l'euro le 1er mai 1998, à la veille de la sélection des onze pays participants. A gauche, Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne, inaugure celle-ci le 30 juin 1998 à Francfort.

L'élargissement de l'Union européenne, le 1er janvier 1995, à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède vient compliquer une donne institutionnelle déjà difficile à gérer. Cette date correspond aussi à la mise en place à Genève de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui remplace le GATT, créé cinquante ans plus tôt. Bien que l'OMC soit d'abord un arbitre voué à définir des règles du jeu, le souvenir douloureux de Blair House est encore dans beaucoup de mémoires, et une partie des Européens voient dans cet événement un nouvelle illustration de la marche forcée vers la mondialisation.

La monnaie unique : un projet mort-né?

Même s'ils n'osent pas le dire ouvertement, beaucoup de responsables pensent que l'union économique et monétaire est enterrée, et une grande partie de la classe politique est persuadée que la soutenir constitue un risque électoral sérieux. Tel est particulièrement le cas en Allemagne, où le sujet est devenu tabou, quinze mois à peine après la ratification plébiscitaire du traité de Maastricht par le Parlement allemand (94 % de «oui» au Bundestag). Au Royaume-Uni, le gouvernement de John Major s'affiche de plus en plus ouvertement eurosceptique. En Italie, la chute du gouvernement Berlusconi, au bout de neuf mois seulement d'exercice du pouvoir, sème une nouvelle fois le trouble sur la capacité du pays à réduire son énorme déficit public. En France enfin, la campagne électorale pour l'élection présidentielle est tendue; ouvertement ou à demi-mot, la monnaie unique est bien souvent présentée comme l'ennemi de la croissance et de l'emploi.

Le sort s'acharne. En février 1995, à la suite de la crise du peso mexicain, le dollar recule très fortement par rapport aux autres grandes monnaies. Début mars, le billet vert atteint son plus bas niveau historique contre le mark allemand. L'économie européenne souffre, mais le pire est encore à venir.

Des Mexicains accablés devant un panneau où s'affiche la chute de leur monnaie face au dollar : une image que l'on reverra en Asie, en Russie et à nouveau en Amérique latine. Le monde est régulièrement traversé de crises financières sévères qui provoquent immanquablement des tensions entre monnaies européennes préjudiciables à la croissance. Dans l'absolu, ce constat est une excellente raison pour faire l'union économique et financière. Mais dans le contexte de 1995, c'est une épreuve de plus pour les partisans de Maastricht et de la monnaie unique : leurs adversaires se déchaînent sur le thème de l'Europe, de la déflation et du chômage.

Nouveau trou d'air monétaire

Dans les jours suivants, la crise monétaire traverse l'Atlantique. Les marchés, qui eux aussi ne croient plus à l'union économique et monétaire, se mettent à vendre les monnaies européennes réputées les plus faibles. La lire italienne perd 20 % en quelques séances de cotation. D'autres monnaies baissent fortement, notamment la livre sterling. La peseta espagnole et l'escudo portugais sont acculés à la dévaluation. Cette deuxième crise, rendue possible, comme celle de 1992, par l'existence de quatorze monnaies européennes, laissera des traces tout aussi profondes.

Alors que l'économie paraissait sur le point de repartir en 1994, l'investissement s'arrête net, la confiance se dégrade et le chômage repart à la hausse.

En quelques mois, toutes les monnaies dévaluées retrouveront leur cours du début 1995, mais les dégâts sont lourds.

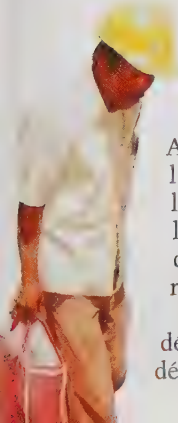

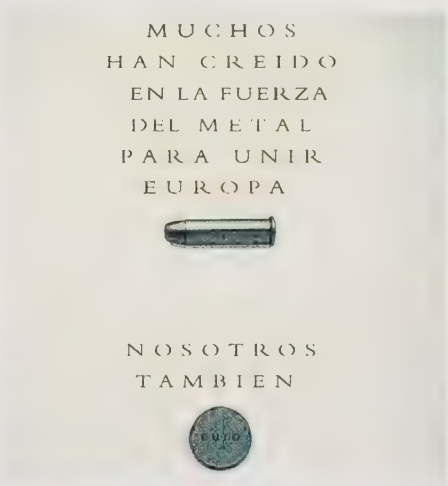

Expliquer l'intérêt d'une monnaie unique est une tâche ardue. La matière monétaire est déjà complexe en soi, et il faut en plus tenir compte des différences culturelles liées à l'histoire. L'Allemagne a enduré, par deux fois dans le siècle, l'épreuve terrible de l'hyperinflation. La France, de son côté, a connu dans les années 1930 l'expérience tout aussi désastreuse de la déflation (baisse généralisée des prix). Cette affiche espagnole de 1986 fournit le seul argument accessible à tous, celui de la paix. La légende du haut indique : «Beaucoup ont cru en la force du métal pour unifier l'Europe.» Celle du bas complète : «Nous également.»

La Commission européenne les estimera à 1,5 million d'emplois perdus ou non créés entre 1995 et 1996.

Malgré ce contexte désespérant, la machine communautaire se remet en marche discrètement. Dès le mois de janvier 1995, le Luxembourgeois Jacques Santer et le Français Yves-Thibault de Silguy, commissaire en charge des questions monétaires, mettent en chantier un *Livre vert*, qui propose enfin un véritable scénario de passage à la monnaie unique. Le document sort dès le mois de mai. Sa publication se heurte à l'opposition de ceux qui espéraient que le silence et l'inertie finiraient par condamner le traité. Le printemps et l'été sont émaillés de polémiques, non dépourvues d'arrière-pensées, sur les options proposées par la Commission. Mais la pompe est réamorcée. Au Conseil européen de Cannes, en juin 1995, les chefs d'Etat et de gouvernement réaffirment leur volonté de créer l'union économique et monétaire selon le calendrier prévu. Six mois plus tard, à Madrid, ils approuvent le scénario de la Commission, moyennant une ou deux adaptations demandées par l'Institut monétaire européen (IME), précurseur de la future Banque centrale européenne. Après trois ans de polémiques autour du nom «ecu», jamais accepté par certains pays, les dirigeants européens se mettent d'accord sur «euro», qui possède le grand avantage de s'écrire de la même

L'opposition à l'euro culmine début 1996, sans doute en réaction aux avancées de Madrid (ci-dessous). En bas, en couverture de l'hebdomadaire britannique du 2 février 1996, *The Economist*, réputé pro-européen, un œil pleure sous le titre «Adieu l'UEM?»

Farewell, EMU?

façon dans dix des onze langues officielles de l'Union (la onzième étant le grec, avec son alphabet propre). Doucement, la marche vers la monnaie unique recommence.

L'euro, ennemi public n° 1?

Pourtant, après la crise de mars 1995, les marchés financiers restent très nerveux. Plus grave, les opinions publiques demeurent dubitatives, voire hostiles. En Allemagne et dans les pays à monnaie

traditionnellement forte, les citoyens craignent d'abandonner une bonne monnaie contre une mauvaise, et d'être spoliés, au passage, de leurs économies. Dans les pays où les finances publiques sont mal en point, beaucoup s'inquiètent des conséquences de la réduction des déficits publics sur l'activité. Un député français

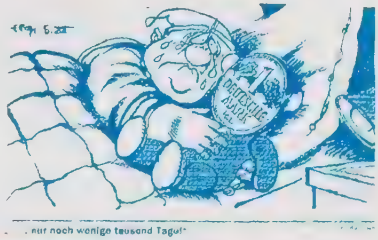

résume l'opinion de ses concitoyens avec cette formule cinglante : «L'euro, oui; les critères, non.» Une fracture redoutable se profile ainsi entre deux Europe : celle qui peut avoir l'euro et qui n'en veut pas, et celle qui le veut mais qui ne peut pas l'avoir. En parallèle, les médias continuent de se détourner du discours pro-européen, présenté comme la «pensée unique», et ouvrent généreusement leurs micros et leurs colonnes à ses détracteurs. Jamais la classe dirigeante n'est apparue aussi isolée. Il faudra une volonté sans faille des responsables, un respect scrupuleux des échéances techniques, un patient

Les réticences vis-à-vis de l'euro se nourrissent souvent d'émotions. C'est particulièrement vrai en Allemagne, où le mark est à la fois la seule vraie représentation d'unité nationale et le symbole du miracle économique d'après-guerre, comme le montre ce dessin paru dans *Der Spiegel*, en décembre 1996.

effort d'explication et le retour de la croissance à partir de 1997 pour que l'opinion commence enfin à attribuer quelques mérites à l'euro.

Rattraper le retard

Malgré toutes ces difficultés, les Etats membres font tous le choix de la «convergence», concept qui dans le jargon communautaire désigne l'ensemble des conditions à remplir pour passer à l'euro. Ce sont les pays du Sud qui font les efforts les plus remarquables. En trois ans, de 1994 à 1997, l'Italie parvient à réduire son déficit budgétaire de 70 %, grâce aux prouesses de son Premier ministre, Romano Prodi, et de son ministre des Finances, Carlo Azeglio Ciampi. L'Espagne de Jose Maria Aznar et le Portugal d'Antonio Gutterez le diminuent de 60 %, tout en se hissant dans les meilleures places du classement européen des créations d'emplois. Même la Grèce, réputée «mauvaise élève» de la classe, adopte des mesures importantes.

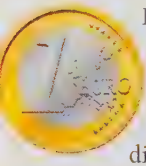

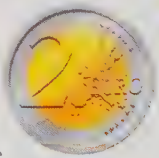

Parallèlement, à Bruxelles et à Francfort, quelques dizaines de spécialistes de la Commission et de l'Institut monétaire européen s'efforcent de rattraper le retard pris entre 1992 et 1994 dans la préparation technique de l'euro. Les propositions au Conseil des ministres s'enchaînent de manière soutenue en 1996 et 1997 sur les questions juridiques, le SME *bis* (pour les pays qui resteront au début en dehors de l'Union), la préparation des administrations, les pièces en euro ou encore le pacte de stabilité et de croissance, qui précise les modalités d'application du traité

Le dessin des signes monétaires répond à de très nombreuses exigences. Pour ne pas froisser les sensibilités nationales, il est exclu de représenter des personnages ou des monuments sur les billets ou sur la face européenne des pièces (qui comportent aussi une face nationale). Les billets montrent l'évolution, depuis l'Antiquité, des portes, des fenêtres et des ponts, symboles d'ouverture et d'union. Il faut également permettre une reconnaissance aisée par les handicapés : le choix des tranches des pièces, par exemple, a été discuté avec l'Union européenne des aveugles.

en matière de finances publiques.

Le retard est finalement résorbé. Tout est prêt le 2 mai 1998, quand les chefs d'Etat et de gouvernement décident de faire participer à l'euro onze pays dès le 1er janvier 1999 : la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. Au total, 290 millions de personnes, représentant près de 20 % de la richesse et du commerce mondiaux. De Silguy commente : «Nous aurions voulu faire une équipe de rugby; nous finissons avec une équipe de foot. L'année de la Coupe du monde, ce n'est pas si mal.»

Le même jour, les chefs d'Etat et de gouvernement désignent les premiers dirigeants de la Banque centrale européenne (BCE). Le Néerlandais Wim Duisenberg est président, le Français Christian Noyer vice-président. Après une audition réussie des membres du directoire par le Parlement européen, la Banque centrale européenne se met en place en juin 1998.

Partie de Thaïlande à la mi-1997, une nouvelle crise financière secoue la planète, peut-être la plus grande depuis le krach de 1929 : 40 % de la population mondiale est menacée par une récession sévère. Mais cette fois, l'économie européenne est en partie protégée grâce à la stabilité qu'apporte l'arrivée de l'euro. Les citoyens ne s'y trompent pas, et leur soutien à l'union économique et monétaire augmente nettement à l'automne 1998. Le pari est en passe

Les doutes subsisteront longtemps sur la capacité des pays du Sud à se qualifier pour l'euro. Soucieux, Chirac et Kohl regardent Aznar et Prodi progresser dans leur ascension (*The Economist*, oct. 1996).

de réussir : mettre avec l'euro un peu d'Europe dans la poche de chaque citoyen, et apporter ainsi, pour la première fois, une dimension humaine, palpable, à la construction européenne.

L'Europe n'est plus un gros mot

Au Conseil, les ministres veulent désormais tirer tous les avantages de l'euro. Ils s'accordent pour approfondir la coordination en matière de politique économique, le changement de majorité en Allemagne en septembre 1998 mettant fin aux dernières réticences sur ce sujet. Dominique Strauss-Kahn, le ministre des Finances français, suggère la mise en place d'une instance baptisée Euro 11, destinée à faciliter cette coordination, qui réunit les ministres des Finances de la zone euro et la Commission. Bien qu'informel, l'Euro 11 s'impose rapidement comme une importante enceinte de dialogue.

Tony Blair et le nouveau chancelier allemand Gerhard Schröder à Pörtschach, en octobre 1998. Les deux dirigeants incarnent une Europe décomplexée sur des sujets réputés sensibles comme la défense et le social.

Parallèlement, la Commission rouvre quelques dossiers difficiles. Elle propose d'éliminer les distorsions les plus flagrantes en matière de fiscalité des entreprises et de l'épargne. Les discussions reprennent dans d'autres domaines délaissés depuis des années faute de réelle volonté politique, comme la TVA. Plus important encore, la priorité maintes fois annoncée à l'emploi se traduit enfin dans les faits. Après un Conseil européen extraordinaire tenu en novembre 1997, les ministres examinent pour la première fois en mai 1998 des programmes nationaux de l'emploi, dans lesquels chaque Etat membre précise sa stratégie. En octobre 1998, lors d'une réunion informelle tenue à Pörtschach, en Autriche, les leaders européens franchissent une étape en

affirmant leur volonté d'une coopération en profondeur sur les questions économiques et sociales. Une nouvelle dynamique européenne s'engage.

Les mentalités évoluent dans d'autres domaines, longtemps restés en jachère. C'est le cas en particulier des affaires de sécurité et de défense, le deuxième pilier de Maastricht. A la surprise générale, le Premier ministre britannique, Tony Blair, brise à Pörtschach ce qui était un tabou pour ses prédécesseurs en évoquant l'idée d'une vraie défense européenne : «Si nous voulons que l'Europe puisse égaler l'influence des Américains, il doit y avoir, de notre part, un engagement et une capacité à agir dans des situations militaires.» Une évolution significative : Blair avait, un an auparavant, bloqué le rapprochement de l'Union de l'Europe occidentale (embryon d'une Europe de défense) et de l'Union européenne proposée par la France et l'Allemagne.

La fermeture de l'usine Renault de Vilvoorde, en Belgique, en 1997 marque un tournant. Mais l'événement n'est pas la meilleure illustration des carences de l'Europe sociale : la société ne sera condamnée par les tribunaux que sur un point, qui concerne justement le non-respect d'une directive européenne. La vraie nouveauté est ailleurs : pour la première fois, une ébauche de solidarité transnationale se manifeste dans la réaction des salariés et des syndicats.

De même, les responsables politiques prennent conscience du besoin d'une plus grande coopération en matière de police et de justice. Certes, des progrès notables ont été réalisés depuis le début de la décennie, avec le rapprochement partiel des politiques d'immigration et de visas, la mise en place au 1er octobre 1998 d'Europol, l'organe de coopération policière, et de vrais succès en matière de lutte contre la drogue. La coopération repose cependant encore trop sur la bonne volonté des administrations nationales, et les lacunes restent nombreuses, notamment en matière pénale : tout ou presque reste à faire en matière de commissions rogatoires, de levée du secret bancaire ou de procédures d'extradition. Cependant, les ministres de la Justice sont désormais très attentifs aux préoccupations des juges, de plus en plus nombreux à réclamer un espace judiciaire européen.

Bien que la criminalité internationale ait décuplé au cours des dix dernières années, la coopération des polices européennes ne se met en place que progressivement. Certains résultats sont visibles, comme la lutte contre la drogue. Les coups de filet se multiplient et la directive européenne de 1991 sur le blanchiment des capitaux complique la vie des trafiquants, tandis que se développe la coopération en matière de prévention (ci-dessous, destruction d'une saisie de canabis).

L'élargissement, version moderne de la quadrature du cercle

L'horizon est loin d'être complètement éclairci. L'Europe bute toujours sur le double défi de la réforme institutionnelle et de l'élargissement. Le traité d'Amsterdam, signé en juin 1997, n'apporte que des avancées limitées. Les pouvoirs du Parlement européen et du président de la Commission sont légèrement renforcés, et il est envisagé de prendre à la majorité qualifiée des décisions relatives à la coopération policière et judiciaire (troisième pilier de Maastricht), après une période probatoire de cinq ans et si tous les gouvernements sont d'accord. Mais rien n'est décidé concernant les règles de vote dans le premier pilier, où l'unanimité reste de mise pour les sujets délicats. Le chancelier Kohl, sous la pression des *Länder*, qui continuent à être très réticents, a dû bloquer la quasi-totalité des avancées proposées. Avec six Etats membres dans les années 1960, l'unanimité était loin d'aller de soi. Avec quinze Etats membres aujourd'hui, la décision est pénible à obtenir. Avec vingt ou vingt-cinq Etats membres demain, la machine se grippera définitivement. Un rêve pour ceux qui conçoivent l'Europe comme

une simple zone de libre-échange, mais un cauchemar pour les autres. Sous l'impulsion du président français, Jacques Chirac, la France, l'Italie et la Belgique officialisent leurs craintes que l'Union ne puisse pas continuer à fonctionner après l'élargissement et demandent un nouveau traité.

Les négociations d'adhésion s'engagent en mars 1998, avec trois mois de retard sur le calendrier. Sont concernées la Pologne, la Hongrie, la Slovénie, l'Estonie, la Tchéquie et Chypre. Les autres candidats – Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie – devront attendre leur tour, soit parce que le

Cohabitation ou pas, l'harmonisation des positions nationales avant le débat européen est pour la France, comme pour ses partenaires, un exercice complexe. En France existe depuis fort longtemps un mécanisme de coordination très élaboré qui n'a quasiment pas d'équivalent dans les autres pays de l'Union européenne : il repose pour l'essentiel sur le SGCI (Secrétariat général du Comité interministériel), service rattaché au Premier ministre qui arbitre les conflits entre ministères

Les Etats de l'Union disposent à Bruxelles de représentations permanentes dédiées aux questions européennes. Les ambassadeurs qui les dirigent se réunissent chaque semaine avec la Commission au sein du Comité des representants permanents, chargé de préparer les réunions des ministres.

fonctionnement de leur démocratie est sujet à caution, soit parce que leurs problèmes de développement rendent peu crédible la bonne fin rapide des négociations. A ces onze pays, il convient d'ajouter les autres Etats issus de l'ex-Yougoslavie, la Turquie et le Maroc, toujours intéressés par une adhésion, ainsi que la Norvège et la Suisse, désireuses de consolider leurs relations avec l'Union européenne. En entamant des négociations avec six pays, l'Union doit se préparer à absorber 100 millions de personnes. L'Europe agace à l'intérieur, mais elle fascine toujours autant à l'extérieur.

La commission Santer s'efforce de préparer l'avenir du mieux possible. Il faut élargir l'Europe sans la diluer, ni générer de charges financières insupportables pour les budgets nationaux. Le niveau de vie moyen des pays candidats est en effet trois fois inférieur à celui des habitants de l'Etat le plus pauvre de l'Union aujourd'hui. Pour y faire face, la Commission adopte en mars 1998 un document d'orientation, intitulé *Agenda 2000*, qui esquisse les grandes lignes du budget communautaire pour les années 2000 à 2006.

Une nouvelle réforme de la Politique agricole commune s'amorce, certainement pas plus populaire que la précédente, qui a pourtant donné d'excellents résultats. Les financements accordés aux régions doivent être recentrés sur les zones en grande difficulté. Le volet «recettes» doit également être revu. La négociation s'annonce compliquée : les gros contributeurs nets (l'Allemagne surtout, mais aussi les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède) ont fait connaître leur ferme volonté de supporter une charge moindre à l'avenir. La proposition de la Commission a au moins une vertu : celle de prouver qu'il est possible de maintenir la cohésion de l'Europe élargie sans nouvelle sollicitation du contribuable.

«Ose devenir qui tu es» (André Gide)

Voilà un bel objectif pour l'Europe. L'Union européenne est l'une des deux premières

Economiquement, l'Europe à quinze peut se comparer aux Etats-Unis : elle représente 19 % de la richesse mondiale et 19 % également des exportations. Elle est malheureusement plus fragile au plan démographique : de 6,6 % aujourd'hui, sa part de la population mondiale devrait tomber à 4,8 % en 2025. Cette faible natalité pose de nombreux problèmes, comme l'avenir des retraites.

Le poussin Euro réveille en sursaut la poule Europe en sortant de sa coquille (*The Economist*). Le compte à rebours de l'euro est, quant à lui, symbolisé par l'affiche de la page suivante, tirée d'un concours organisé par la banque Barclays.

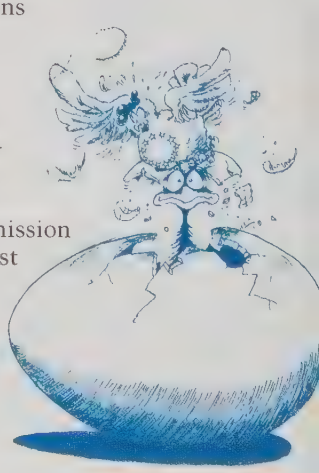

puissances économiques et commerciales au monde. Elle a la capacité d'exister sur la scène internationale, y compris sur le plan militaire, où l'addition de ses forces la place à un niveau proche de celui des Etats-Unis. Mais elle est un «grand» qui s'ignore. Le destin des Européens est aujourd'hui entre leurs mains : ils peuvent saisir la chance offerte par l'euro de progresser sur la voie de l'intégration, ou se condamner à demeurer un «club» de puissances moyennes. Aux esprits chagrins qui l'accusaient d'irréalisme, Jean Monnet avait l'habitude de répondre : «Je ne suis pas optimiste, je suis déterminé.» Avec de la volonté, le XXIe siècle pourrait être celui où le concept de «Nouveau Monde» retraversera l'Atlantique.

TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS

"Nous ne coalisons pas des Etats,
nous unissons des hommes."

Jean Monnet

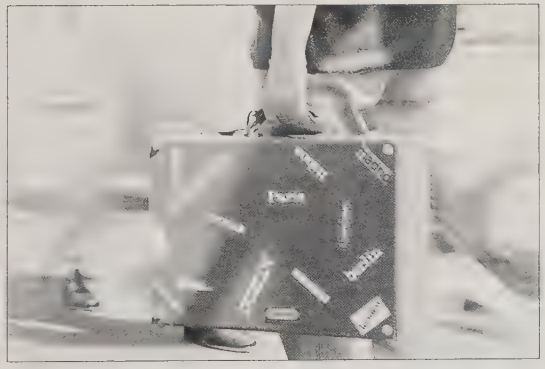

L'idée d'Europe

De l'Antiquité à 1961, plus de deux mille auteurs ont écrit sur l'Europe. S'il fallait actualiser ce chiffre, nul doute qu'il serait très supérieur : l'Europe n'est plus un concept, c'est une réalité. Des commentaires historiques d'Hérodote aux essais savants sur la Politique agricole commune, l'Europe fascine et inquiète, mais elle ne laisse jamais indifférent.

Robert Schuman.

D'où vient l'Europe?

Quant à l'Europe, il ne paraît pas que l'on sache, ni d'où elle a tiré ce nom, ni qui le lui a donné [...], à moins que nous ne disions qu'elle l'a pris d'Europe, de Tyr, car auparavant, ainsi que les deux autres parties du monde, elle n'avait point de nom.

Hérodote

Un roi fédéraliste

Nous promettons [...] que chacun de nous assemblera ses ambassadeurs, gens notables et jouissant d'une grande autorité, munis des plus larges pouvoirs et de son sceau, le dimanche Reminiscere de l'année 1464 après la nativité du Seigneur, dans la cité de Bâle en Allemagne, afin qu'ils y demeurent tous pendant les cinq ans immédiatement suivants sans interruption, fassent, constituent et représentent un vrai corps, communauté ou Collège ; que, ces cinq ans de l'Assemblée de Bâle une fois écoulés, cette même Assemblée se réunira et siégera au cours des cinq ans [...] suivants dans une ville X de France, et, au cours de la troisième période de cinq ans, dans une cité X d'Italie, de sorte qu'en faisant toujours par la suite une rotation de cinq en cinq ans jusqu'à ce que l'Assemblée elle-même ou la majorité de celle-ci juge devoir en ordonner et disposer autrement, l'Assemblée elle-même ait un seul conseil propre et spécial, qu'un seul président X en soit le père et la tête.

Georges Podiebrad,
roi de Bohême, 1463

Des institutions pour la paix

Si les souverains d'Europe [...] se mettaient d'accord, par la même raison qui incline les hommes à la vie sociale, savoir l'amour de la paix et de l'ordre,

pour se rencontrer par leurs délégués, dans une Diète générale, un Etat ou Parlement et y établir des règles de justice à observer mutuellement par eux tous [...] alors certainement l'Europe obtiendrait par ce moyen la paix tant désirée pour ses habitants [...] harassés.

William Penn, 1681

L'esprit de l'Europe

Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je la rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose qui serait utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je le regarderais comme un crime.

Montesquieu

La paix par le droit

Je trouvai que si les dix-huit principales Souverainetez d'Europe pour se conserver dans le Gouvernement présent, pour éviter la Guerre entre elles, & pour se procurer tous les avantages d'un Commerce perpétuel de Nation à Nation, vouloient faire un Traité d'Union & un Congrez perpétuel à peu près sur le même modèle, ou des Sept Souverainetez de Hollande, ou des treize Souverainetez des Suisses, ou des Souverainetez d'Allemagne, & former l'Union Européenne [...].

Abbé de Saint-Pierre,
Projet de paix perpétuelle, 1712

Notre mère l'Europe

Non, Européens, que notre enfance, notre ignorance et notre stupidité trouvent une fin ! [...] que les nations, s'unissant et se libérant, soient gouvernées selon les droits sacro-saints de la liberté et de l'égalité, dirigées selon les principes de la paix, de la vertu et de la justice [...] que toutes les nations de l'Europe puissent se considérer comme appartenant à un seul Etat, que leurs intérêts soient communs, et que l'Europe puisse être tenue pour la mère universelle de tous ses habitants !

Enrico Michele,
All'Italia nelle tenebre, 1796

L'Europe, notre nation commune?

Les Européens de religion chrétienne ne forment en réalité qu'un seul peuple, ils ne reconnaissent pour seule vraie patrie que cette Europe qui leur est terre commune.

Fichte,
Grundzüge des gegenwärtigen Zeitalters, 1805

Un repentir tardif ?

L'Empereur [...] passait en revue ce qu'il eût proposé pour la postérité, les intérêts, la jouissance et le bien-être de l'association européenne. Il eût voulu les mêmes principes, le même système partout. Un Code européen ; une Cour de Cassation européenne [...]. Une même monnaie [...] les mêmes poids, les mêmes mesures, les mêmes lois, etc., etc. L'Europe, disait-il, n'eût bientôt fait de la sorte véritablement qu'un même peuple, et chacun en voyageant, partout se fût trouvé toujours dans la patrie commune.

Las Cases,
Mémorial de Sainte-Hélène, 1823

Un peu de dialectique

L'Histoire universelle va de l'Est à l'Ouest, car l'Europe est vraiment la fin

de l'Histoire, dont l'Asie est le commencement.

Georg Friedrich Hegel, *Introduction aux Leçons sur la philosophie et l'Histoire*, 1840

Le visionnaire

Messieurs, si quelqu'un, il y a quatre siècles, à l'époque où la guerre existait de commune à commune, de ville à ville, de province à province, si quelqu'un eût dit à la Lorraine, à la Picardie, à la Normandie, à la Bretagne, à l'Auvergne, à la Provence, au Dauphiné, à la Bourgogne : « Un jour viendra où vous ne vous ferez plus la guerre, un jour viendra où vous ne lèverez plus d'hommes d'armes les uns contre les autres, un jour viendra où l'on ne dira plus : "Les Normands ont attaqué les Picards, les Lorrains ont repoussé les Bourguignons." Vous aurez bien encore des différends à régler [...], mais savez-vous ce que vous mettrez à la place des hommes d'armes ? Savez-vous ce vous mettrez à la place des gens de pied et de cheval, des canons, des fauconneaux, des lances, des piques, des épées ? Vous mettrez une petite boîte de sapin que vous appellerez l'urne du scrutin, et de cette boîte, il sortira, quoi ? une assemblée en laquelle vous vous sentirez tous vivre, une assemblée qui sera comme votre âme à tous, un concile souverain et populaire qui décidera, qui jugera, qui résoudra tout en loi, qui fera tomber le glaive de toutes les mains et surgir la justice dans tous les cœurs. [...]

Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées. Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes [...], par le véritable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'assemblée législative est à la France...

Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, le Etats-Unis d'Europe, placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers!

Victor Hugo, Discours inaugural du congrès de la Paix, 1849

En finir avec les nationalismes

Grâce aux divisions morbides que la folie de nationalités a mises et met encore entre les peuples de l'Europe, grâce aux politiciens à la vue courte et aux mains promptes qui règnent aujourd'hui avec l'aide du patriotisme, sans soupçonner à quel point leur politique de désunion est fatalement une simple politique d'entracte – grâce à tout cela, et à bien des choses encore qu'on ne peut dire aujourd'hui, on méconnaît ou on déforme mensongèrement les signes qui prouvent de la manière la plus manifeste que l'Europe veut devenir une. Tous les hommes un peu profonds et d'esprit large qu'a vus ce siècle ont tendu vers ce but unique le travail secret de leur âme.

Friedrich Nietzsche, *Par-delà le bien et le mal*, 1886

Une « Paneurope »?

Européens ! Européens ! L'heure du destin de l'Europe a sonné !

[...] Avec une inconcevable légèreté, l'Europe joue ses destinées, avec un inconcevable aveuglement elle refuse de voir ce qui vient, avec une inconcevable passivité elle se laisse pousser vers les pires catastrophes qui aient jamais menacé un continent.

Le seul salut réside dans la Paneurope, dans le rassemblement de tous les Etats démocratiques du continent en un

groupement politique et économique international.

Richard Coudenhove-Kalergi, *Manifeste paneuropéen*, 1924

Le réalisme politique d'un poète

L'heure n'a jamais été plus propice ni plus pressante pour l'inauguration d'une œuvre constructive en Europe. Le règlement des principaux problèmes, matériels et moraux, consécutifs à la dernière guerre, aura bientôt libéré l'Europe nouvelle de ce qui grevait le plus lourdement sa psychologie, autant que son économie. Elle apparaît dès maintenant disponible pour un effort positif et qui réponde à un ordre nouveau. Heure décisive, où l'Europe attentive peut disposer elle-même de son propre destin. S'unir pour vivre et prospérer : telle est la stricte nécessité devant laquelle se trouvent désormais les Nations d'Europe.

Alexis Léger, *Mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne*, 1930

La paix par le fédéralisme ?

La paix européenne est la clé de voûte de la paix du monde. En effet, dans l'espace d'une seule génération, l'Europe a été l'épicentre de deux conflits mondiaux. [...] Il importe de remédier à cette anarchie par la création d'une Union fédérale. Seule une Union fédérale permettra la participation du peuple allemand à la vie européenne sans qu'il soit un danger pour les autres peuples. [...]

Seule une Union fédérale permettra la sauvegarde des institutions démocratiques de manière à empêcher que les pays n'ayant pas une suffisante maturité politique puissent mettre en péril l'ordre général.

Seule une Union fédérale permettra la reconstruction économique du continent.

Déclarations des résistances européennes, 1944

L'appel fondateur

L'Europe ne se fera pas d'un coup [...] : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif : le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront France, Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Robert Schuman, 9 mai 1950

L'Europe au quotidien : qu'apporte-t-elle vraiment ?

Complexité du processus de décision, manque d'intérêt des médias, propension des gouvernements à s'attribuer la paternité des « bonnes » décisions bruxelloises, absence des programmes scolaires dans la plupart des pays : il ne faut pas s'étonner que la réalité de la construction européenne reste méconnue du citoyen. Pourtant, l'Europe a largement contribué à l'évolution de notre cadre de vie. Et plutôt en bien. Voici les douze domaines clés où les choses ont le plus changé.

Circuler d'un pays à l'autre

Tous les tracas liés au passage des frontières appartiennent au passé. En 1985, la France, l'Allemagne et les trois pays du Benelux se sont mis d'accord à Schengen, au Luxembourg, pour supprimer progressivement les contrôles à leurs frontières communes. Tous les pays de l'Union se sont depuis joints à cette démarche, à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande. Les contrôles ont été levés à partir de 1995. Auparavant, le contrôle des changes avait été aboli le 1er janvier 1990, et les contrôles douaniers et fiscaux supprimés le 1er janvier 1993. De Berlin à Lisbonne, vous vous déplacez aujourd'hui avec la même liberté que celle que vous connaissez pour aller de Rennes à Paris.

Dans un pays lointain vous bénéficiez depuis décembre 1995 de la protection consulaire des autres Etats de l'Union européenne si votre propre pays n'est pas représenté. Cette protection est la même que celle accordée aux nationaux (assistance en cas d'accident, de maladie grave ou d'arrestation, aide au rapatriement sous certaines conditions).

Etudes à l'étranger

L'Europe a lancé à la fin des années 80 une série de programmes, dont Erasmus, pour aider les jeunes à faire une partie de leurs études dans un autre pays européen. Renforcées en 1994, ces actions prennent désormais la forme de trois programmes :

– Socrates, dont l'objectif prioritaire est d'assurer la mobilité universitaire. Il comporte un important volet d'apprentissage des langues, et offre aux jeunes professeurs la possibilité de travailler comme assistants dans une école étrangère. Socrates possède

aussi une extension vers l'enseignement primaire et secondaire, le programme Comenius, qui facilite les partenariats entre établissements scolaires. Le budget de 850 millions d'euros pour 1995-1999 permet d'accorder chaque année à 235000 étudiants et enseignants une bourse, souvent complétée par les autorités locales.

– Leonardo da Vinci, axé sur la formation professionnelle, permet à 70000 jeunes par an d'effectuer un stage en entreprise dans un autre pays. Leonardo da Vinci soutient aussi des projets transnationaux pilotes de formation des instructeurs ou de création de modules de formation communs.

– Jeunesse pour l'Europe rapproche les jeunes Européens autour d'activités culturelles ou sociales. Peuvent y participer les organisations de jeunesse, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et même les jeunes directement.

Malgré la modestie des budgets, plus d'un million de jeunes et de professeurs auront bénéficié de l'un de ces programmes entre 1995 et 1999. Ils pourraient être 2,4 millions entre 2000 et 2004.

A côté de ces programmes, l'Europe s'occupe aussi du développement en milieu scolaire des nouvelles technologies de l'information. Plus de 15000 établissements ont participé à l'automne 1997 aux premiers Netdays européens.

Travailler à l'étranger

Tous les Européens sont sur un pied d'égalité pour l'accès au travail et à la formation ou les droits syndicaux. Si vous vous expatriez, un permis de séjour reste nécessaire, mais il est valable cinq ans. Votre famille peut vous suivre sans aucune formalité. Vous n'avez plus besoin depuis 1998 de faire réenregistrer votre permis de conduire. Tous les emplois publics ou privés sont accessibles, à l'exception des postes d'autorité dans la fonction publique (police, justice, armée), pour lesquels la nationalité du pays reste indispensable. Vous pouvez même vous faire aider dans votre recherche d'emploi à l'étranger par les services de l'Emploi européen (Eures), qui vous aideront à identifier les postes vacants à l'étranger correspondant à votre profil.

En pratique, celui ou celle qui veut aller travailler dans un autre pays européen ne se heurte plus qu'à deux vraies difficultés : le manque de cohérence entre régimes de sécurité sociale et la reconnaissance parfois approximative de sa qualification.

Si la sécurité sociale est aujourd'hui l'un des domaines en retard de la construction européenne, les gouvernements se sont quand même mis d'accord sur deux règles importantes :

– un salarié cotise dans un seul pays, celui où il exerce son activité principale. Cette règle souffre quelques exceptions bien identifiées : séjours à l'étranger de moins d'un an, séjours des employés de services de transport internationaux (marins ou routiers par exemple) et séjours des fonctionnaires;

– il y a « cumul des périodes » : quand une période d'attente est exigée avant d'avoir droit aux prestations sociales, le pays où la demande est formulée doit tenir compte des périodes reconnues par la législation d'un autre Etat membre. C'est évidemment une avancée cruciale pour le calcul de la retraite.

En ce qui concerne la reconnaissance des diplômes, les progrès sont plus nets. Des accords de reconnaissance mutuelle ont été signés au cours des dix dernières

années pour la plupart des professions réglementées : enseignants, ingénieurs, avocats, architectes, médecins, dentistes, pharmaciens, vétérinaires, sages-femmes, infirmiers, professions paramédicales. Et pour les professions non réglementées, les diplômes d'études supérieures obtenus dans un pays de l'Union font l'objet d'une reconnaissance de principe dans les autres, à condition que la formation ait duré plus de trois ans.

Les consommateurs

Il n'existe presque aucune restriction aux achats pour la consommation personnelle dans un autre pays de l'Union : ils se font aux mêmes prix et conditions que pour les nationaux. Les deux seules exceptions concernent :

– les limites sur l'alcool et le tabac, au Danemark, en Finlande et en Suède;

– les voitures, motos, bateaux et avions, pour lesquels la TVA est à payer dans le pays de résidence.

Par leur nombre et leur pouvoir d'achat, les 370 millions de citoyens de l'Union représentent le premier marché du monde et cette force collective a abouti aux meilleurs prix. Mais l'Europe apporte aussi au consommateur une protection en matière d'étiquetage, de sécurité, de publicité ou de clauses abusives. Voici quelques exemples :

– obligation de mentionner le prix à l'unité de mesure (au litre, au kilo ou au mètre) pour tous les produits vendus en vrac ou préemballés en quantité variable;

– obligation de respecter les normes de sécurité CE et de faire figurer la mention correspondante sur les jouets et les appareils électroménagers;

– système harmonisé d'indication de la teneur en fibres pour les textiles;

– mise en place progressive d'un étiquetage européen sur les qualités écologiques d'un produit («écolabel» communautaire sur la biodégradabilité ou le recyclage, consommation d'énergie des appareils domestiques…);

– délai de dénonciation d'une semaine pour tous les achats effectués ou les contrats souscrits en dehors des établissements commerciaux du vendeur.

La réglementation européenne en matière alimentaire a toujours été l'une des plus prudentes du monde. L'usage d'hormones dans l'alimentation animale a été interdit en 1985, alors qu'il est toujours autorisé aux Etats-Unis. Certes, cette prudence a été sérieusement mise en défaut dans l'affaire de la «vache folle», mais cette crise a été l'occasion pour l'Europe de franchir une nouvelle étape en accordant une priorité au principe de précaution : sont désormais écartés de notre nourriture tous les éléments susceptibles de mettre en cause la santé publique, même quand le risque est jugé minime ou quand la communauté scientifique ne s'est pas encore prononcée. Voici trois illustrations de cette vigilance renforcée :

– l'embargo sur la viande bovine anglaise, instauré au printemps 1997 et levé en novembre 1998, une fois prises les mesures nécessaires à l'éradication de l'épidémie. Un autre embargo a été instauré en octobre 1998 à l'encontre de la viande bovine portugaise, les enquêtes vétérinaires ayant mis en évidence des lacunes dans les dispositifs de contrôle;

– seule la culture de deux plantes génétiquement modifiées (le maïs et le soja) a été autorisée en Europe contre une bonne quinzaine aux Etats-Unis ;

– depuis le 1er septembre 1998, la mention «contient des OGM» (organismes génétiquement modifiés) doit être apposée sur l'étiquette de tout produit qui en renferme, même en quantité infime.

C'est au principe de « reconnaissance mutuelle » que les fromages au lait cru doivent d'avoir fait leur apparition dans les pays nordiques, où seuls les fromages pasteurisés étaient en vente auparavant. Une évolution logique : un camembert au lait cru ne présente pas plus de danger pour un estomac suédois que pour un estomac français.

Un très gros effort de protection des indications géographiques (IGP), et des appellations d'origine (AOP) et des spécialités traditionnelles (STG) est en cours. Il profite en priorité aux produits artisanaux du terroir. Depuis 1992, plus de 500 noms ont été protégés, du *Turron de Alicante* au *Prosciutto di Parma*, le jambon de Parme, en passant par le minuscule *Rocamadour* (fromage de chèvre au lait cru) et le prestigieux *Champagne*, dont le nom avait été si souvent détourné dans le passé. En octobre 1998, trois logos ont été présentés pour permettre aux exploitants, s'ils le souhaitent, de mieux faire savoir que la qualité de leur production a été reconnue à l'échelle de l'Union européenne.

Les services publics

Les gouvernements européens se sont mis d'accord depuis dix ans pour ouvrir progressivement les secteurs du transport aérien, des télécommunications ou de l'électricité. Cette mise en concurrence apporte de meilleurs prix pour le consommateur, une incitation à l'innovation pour les entreprises et surtout, plus d'emplois dans ces secteurs.

Logiquement, c'est dans le secteur où la libéralisation est allée le plus loin que ces avantages sont apparus le plus nettement : les télécommunications. Entamée en 1988 avec la fourniture des équipements terminaux (le droit pour chacun de choisir son poste de téléphone), la transition s'est achevée le 1er février 1998 avec l'ouverture à la concurrence de la téléphonie fixe. Cette dernière étape s'est accompagnée d'une chute spectaculaire des tarifs (jusqu'à 65 % dans certains cas). Et l'évolution a été plus radicale encore pour la radiophonie mobile, libéralisée en 1996. Dans le même temps, les entreprises européennes ont investi dans les réseaux à haut débit et dans Internet, permettant à l'Europe de rattraper une partie de son retard sur les Etats-Unis.

Malgré ces changements, l'Europe a su préserver son modèle de service public, défini autour de cinq exigences : égalité, universalité, continuité, transparence financière et contrôle par une autorité indépendante. Les annuaires, les renseignements et les cabines publiques existent toujours, les numéros d'urgence sont toujours gratuits. Et les télécommunications devraient créer au moins un million d'emplois en Europe d'ici 2005, soit 60 % de plus qu'aujourd'hui.

L'environnement

La pollution n'a pas de frontière, et même s'il a fallu attendre 1987 pour disposer de bases juridiques solides, 75 % des Européens considèrent que les décisions en matière d'environnement doivent être prises au niveau européen plutôt qu'au niveau national.

Il y a dix ans, les premières actions ont porté sur des mesures réparatrices, comme la dépollution des eaux douces et salées, l'élimination du plomb dans les carburants et la réduction des émissions de dioxydes de soufre et d'azote. Puis l'Europe s'est orientée progressivement vers la prévention, dans des domaines comme la promotion des énergies non

polluantes, le recyclage des déchets ou la désignation de zone d'habitat naturel.

La législation a également évolué dans son esprit : à une approche initiale parfois un peu simpliste («il est interdit de...») a succédé une démarche fixant à chaque acteur des objectifs réalistes sur la base du principe «pollueur-payeur» après une analyse objective du partage des responsabilités. Les analyses scientifiques tiennent aujourd'hui une importance considérable, et une Agence européenne de l'environnement, installée à Copenhague, informe à intervalles réguliers sur l'état de la situation au niveau européen. Voici quelques résultats de cette méthode :

– la réduction constante depuis 1990 des rejets de CO_2 (premiers responsables de l'effet de serre) grâce aux efforts réalisés dans l'industrie et le chauffage domestique. Malgré la poursuite de l'augmentation des rejets liés aux transports, l'Europe a pu s'engager à la Conférence de Kyoto en 1998 sur une baisse globale de 8 % des rejets d'ici 2008. Les Etats-Unis et le Japon auraient aimé pouvoir en faire autant ;

– le programme «auto-oil», qui fixe un calendrier très ambitieux de réduction des émissions des véhicules essence et diesel jusqu'à l'horizon 2005 et répartit l'effort à fournir entre les constructeurs automobiles et les compagnies pétrolières ;

– l'engagement pris dès 1996, avant la date limite du protocole de Montréal, de supprimer les CFC responsables du «trou» dans la couche d'ozone;

– la décision en 1998 d'interdire l'exportation des déchets dangereux vers les pays en voie de développement et d'obliger les industriels à les retraiter en Europe;

– l'introduction en 1992 d'un écolabel, attribué aux produits les plus respectueux de l'environnement sur l'ensemble de leur cycle de vie, de la conception au recyclage.

La solidarité entre riches et pauvres

Si l'Europe veut être réellement plus proche de ses citoyens, elle ne peut se désintéresser des écarts de développement économique importants qui persistent en son sein : au début de cette décennie, les dix régions les moins prospères avaient un niveau de vie quatre fois inférieur et un chômage sept fois supérieur à celui des dix régions les plus prospères. De tels écarts ne peuvent être résorbés rapidement, mais la politique régionale occupe une place de plus en plus importante au sein du budget communautaire : 39 milliards d'euros en 1999, soit plus de 40 % du total des dépenses, contre moins de 20 % il y a dix ans.

La solidarité entre régions s'organise autour de quatre éléments appelés «fonds structurels» : le Fonds européen de développement régional (Feder), qui aide les régions particulièrement défavorisées en matière d'infrastructures et d'environnement ; le Fonds social européen (FSE), qui se concentre sur la formation professionnelle et l'emploi : le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), qui subventionne les productions agricoles et facilite l'adaptation des agriculteurs à de nouvelles techniques ou de nouveaux métiers ; enfin l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP), qui aide les villes côtières en restructuration.

A ces fonds régionaux s'ajoute depuis le traité de Maastricht un «fonds de cohésion» entre pays, créé pour permettre à l'Espagne, au Portugal, à la Grèce et à l'Irlande de rattraper leur retard économique dans la perspective

du passage à l'euro. Le fonds de cohésion est doté de 15 milliards d'euros pour la période 1993-1999.

Cette solidarité fonctionne, et les disparités entre pays riches et pauvres ne cessent de diminuer. Le pouvoir d'achat des Irlandais a dépassé aujourd'hui la moyenne communautaire, alors qu'il accusait encore un retard de plus de 25 % en 1990. Le Portugal, dont le PIB par habitant était à peine supérieur à 50 % de la moyenne européenne avant son adhésion en 1986, est aujourd'hui à 70 %. L'Espagne et la Grèce sont également en phase de rattrapage accéléré.

L'émergence d'une Europe sociale

Les Etats membres ont toujours été très réticents à aborder les questions sociales au niveau européen. Aujourd'hui encore, des questions fondamentales comme la liberté d'association, la négociation collective, le droit de grève et le droit de lock-out relèvent exclusivement de la compétence nationale. La décision à l'unanimité, toujours très difficile à obtenir, reste la règle dans de nombreux domaines. Et les Etats veillent à une application scrupuleuse du principe de subsidiarité : l'Europe n'agit que s'il est établi que l'action envisagée sera plus efficace à l'échelon communautaire qu'à l'échelon national – ce qui n'est pas toujours facile à démontrer.

L'Europe sociale reste donc largement à faire comme l'a illustré la fermeture mouvementée de l'usine Renault de Vilvoorde en 1997. Mais elle n'en est pas au point zéro.

Dès 1989, onze pays (tous les Etats membres de l'époque sauf le Royaume-Uni) ont signé une charte sociale qui fixe les droits fondamentaux des travailleurs. Et malgré l'opposition persistante du Royaume-Uni, la charte a été annexée au traité de Maastricht en 1992 sous la forme d'un « protocole social ». Le Royaume-Uni s'est finalement rallié au protocole en 1997 après l'arrivée au pouvoir de M. Blair, ce qui a permis de l'intégrer dans le traité d'Amsterdam.

Parallèlement, les pays signataires ont assoupli depuis plusieurs années le processus de décision, ce qui a permis de débloquer nombre de sujets comme la limitation de la durée du travail (48 heures par semaine dans la majorité des professions), une meilleure protection des femmes enceintes, le détachement temporaire de salariés ou encore la création des comités d'entreprise européens. Au total, le corpus juridique de l'Europe sociale s'appuie sur plus de quatre-vingts textes. Ce chiffre est modeste au regard des législations nationales, mais il est loin d'être marginal.

La voie d'action privilégiée de l'Europe n'est cependant pas la contrainte mais le dialogue. Depuis le traité de Maastricht, les partenaires sociaux (UNICE pour les entreprises privées, CEEP pour les entreprises publiques, CES pour les syndicats) disposent d'un droit de préemption sur tous les projets sociaux de la Commission avant qu'ils ne soient transmis aux gouvernements : si les partenaires trouvent un accord (et le mettent correctement en œuvre), il n'y a pas de réglementation. Ce dialogue social européen connaît certes des hauts et des bas mais il fonctionne mieux que celui de certains Etats membres. Il a permis notamment d'aboutir à des accords consensuels sur le travail à temps partiel et le congé parental. Un autre sujet capital est en cours d'examen : le travail à durée déterminée.

1998 a été une année charnière pour l'Europe sociale, qui s'impose progressivement aux gouvernements, aux entreprises, aux syndicats et à l'opinion publique comme une réalité et, dans une large mesure, comme une nécessité. Ainsi, les chauffeurs routiers ont organisé en septembre une première journée d'action européenne – une initiative impensable il y a peu. Forte de cette prise de conscience, la Commission s'est attaquée à des sujets difficiles.

Le plus important est sans doute l'extension de la directive sur le temps de travail aux 6 millions d'emplois exemptés en 1993. Si le projet est adopté, les salariés du transport ferroviaire et l'ensemble des personnels non mobiles, par exemple les médecins en formation, seront couverts par la limite de 48 heures hebdomadaires. Pour le secteur critique du transport routier, la limite s'appliquera en moyenne sur quatre mois avec des pointes autorisées à 60 heures par semaine. Le projet de directive couvre toutes les activités annexes à la conduite, et son application est prévue à l'ensemble de la profession, indépendants compris.

Autre exemple important, la Commission a proposé, pour tenir compte des enseignements de Vilvoorde, un autre projet de directive sur l'information et la consultation des travailleurs. Le texte prévoit notamment que les salariés soient consultés préalablement à la décision sur toutes les questions touchant à l'organisation du travail et à l'emploi dans les sociétés de plus de cinquante personnes.

Enfin, il faut rappeler que la contribution de l'Europe aux questions sociales et à l'emploi est également financière. L'instrument le plus important est le FSE, doté de 8 milliards d'écus par an. Ses crédits sont consacrés prioritairement à la lutte contre le chômage de longue durée et à l'accès au travail des jeunes et des handicapés.

L'immigration

Paradoxalement, il y a davantage de sécurité pour le citoyen dans une Europe sans frontières intérieures ; pour l'essentiel, les policiers autrefois affectés à leur contrôle surveillent aujourd'hui les frontières extérieures, qui constituent le point d'entrée de l'immigration illégale.

Dès les années 80, les Etats membres ont développé ensemble une « politique des étrangers », en vue de concilier le respect des principes humanitaires, que personne ne souhaite remettre en cause, et la lutte contre les abus, rendue indispensable par la croissance exponentielle des demandes d'asile. Ainsi, la convention de Dublin, signée en 1990, détermine quel Etat membre au sein de l'Union européenne doit examiner une demande d'asile.

C'est le traité de Maastricht qui a réellement lancé la coopération en matière d'immigration. Le Conseil des ministres a adopté au cours des dernières années des textes :

– sur le droit d'asile : définition commune du terme de « réfugié » et des standards minimaux à respecter dans la procédure d'examen des demandes ;

– sur la politique des visas : modèle commun infalsifiable de visa et liste de pays dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa dans tous les Etats membres ;

– sur l'immigration : critères pour l'admission de nouveaux étrangers sur le territoire des Etats membres et des principes communs sur l'éloignement des étrangers en situation irrégulière.

Le traité d'Amsterdam renforce Maastricht sur deux points cruciaux,

traduisant la volonté politique désormais fermement établie de maîtriser en commun les flux migratoires :

– institutionnellement, la coopération en matière d'immigration sort du cadre intergouvernemental et rejoint le cadre communautaire : systématiquement, des textes juridiquement contraignants se substituent à des accords politiques.

La coopération policière

En matière de lutte contre la drogue, un premier comité européen a été établi dès 1989. Comme il n'était pas en mesure de fournir l'information indispensable sur les filières d'acheminement et de distribution, la nature des stupéfiants et les volumes consommés, l'Europe a créé à Lisbonne en 1993 un Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, qui est aujourd'hui au centre d'un réseau implanté dans tous les pays européens. Parallèlement, l'Europe s'est dotée en 1990 d'une législation destinée à encadrer la vente des « précurseurs », c'est-à-dire des substances comme l'éther ou l'acétone, en principe vouées à des usages inoffensifs, mais qui servent à la fabrication des drogues dures. Et toujours dans l'arsenal juridique, l'Europe a adopté en 1991 une directive contre le blanchiment des capitaux. Sur le terrain, les « coups de filet » concertés se multiplient, notamment entre les polices française, allemande et du Benelux.

En amont, plusieurs initiatives ont été lancées ces dernières années pour détourner les jeunes des drogues et sensibiliser les toxicomanes sur le Sida et les hépatites B et C. Près de 10 millions de jeunes ont ainsi été informés en octobre 1994 lors de la semaine européenne de prévention de la toxicomanie.

Les moyens financiers sont en constante augmentation : de 5 millions d'euros en 1987, le budget total est passé à 54 millions d'euros en 1996.

Progressivement, la coopération s'étend à d'autres domaines, grâce à une convention signée en 1995 pour créer Europol, l'Office européen de police situé à La Haye, qui s'est mis en place le 1er octobre 1998. Europol (à ne pas confondre avec Interpol, organisme international dont le siège est à Lyon) s'occupe de nombreuses formes de criminalité, des voitures volées au terrorisme en passant par le blanchiment de l'« argent sale ». Son unité « drogues », mise en place il y a plusieurs années, a déjà démontré sa valeur ajoutée dans la lutte contre la drogue, l'immigration illégale, le trafic d'êtres humains et le vagabondage des matières nucléaires.

Par ailleurs, la Commission européenne s'est dotée en 1994 d'une unité spécialisée dans la lutte contre la fraude au budget communautaire, l'UCLAF. Une collaboration efficace avec les polices nationales a permis de beaux succès. L'UCLAF a par exemple débusqué de nombreux troupeaux de bétail imaginaires subventionnés par le contribuable. Elle a également fait en juillet 1998, en concertation avec la Banque centrale européenne (BCE), une série de propositions pour organiser la lutte contre la contrefaçon des billets en euros en complément d'une possible action d'Europol.

L'idée est toujours la même : la mise en commun des moyens de renseignements et d'analyse est indispensable pour lutter efficacement contre une criminalité de mieux en mieux organisée, et qui n'a plus cure depuis longtemps des frontières nationales.

Les droits civiques

Le traité de Maastricht confère aux citoyens européens le droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et municipales dans leur pays de résidence : la liberté de circulation et d'établissement ne doit pas s'exercer au prix d'une « mutilation » des droits civiques.

Ce principe a été appliqué sans difficulté dès les élections européennes de 1994, mais il n'en a pas été de même pour les élections municipales, malgré l'adoption d'une directive à l'unanimité. En France, la loi électorale n'a été adaptée qu'avec retard, privant les citoyens européens établis en France d'une participation aux élections municipales de 1995. Angoissée par les conséquences de la réforme sur l'équilibre en partis flamands et wallons, la Belgique a « enterré » le dossier, au point d'être condamnée par la Cour de justice à l'été 1998. Ce jugement a débloqué la situation, et le droit de vote aux municipales sera effectif dans toute l'Europe pour les prochaines élections.

Maastricht a mis en place un médiateur, appelé *ombudsman*, auquel les citoyens peuvent s'adresser quand ils constatent des dysfonctionnements dans le travail des institutions européennes. Les plaintes peuvent aussi être adressées au Parlement européen.

Le traité d'Amsterdam renforce ces dispositions. Il sera possible à n'importe quel citoyen de saisir la Cour de justice européenne s'il estime qu'un acte communautaire porte atteinte à ses droits fondamentaux. La transparence est également accrue : l'accès aux documents du Parlement européen, de la Commission et du Conseil des ministres ne peut plus être refusé. Et lorsqu'il agit en qualité de législateur, le Conseil des ministres sera tenu de rendre publics les résultats et les explications du vote, comme le Parlement européen le fait de son côté depuis longtemps.

L'euro

Une monnaie planétaire.

Aujourd'hui, le dollar américain est utilisé dans 56 % des transactions commerciales, il représente 64 % des réserves de change du monde entier (contre 14 % pour le mark et 7 % pour le yen), et intervient dans 83 % des transactions de change. Pourtant, les Etats-Unis ne « pèsent » que 18 % du commerce mondial.

Cette situation va évoluer. L'euro est bien plus que la simple addition des monnaies nationales. La Chine a déclaré vouloir basculer en euros une partie importante de ses 145 milliards de dollars de réserves. Et M. MacDonough, vice-président de la Banque centrale américaine, a déclaré que la part de l'euro dans les réserves de change pourrait avoir rejoint celle du dollar d'ici cinq ans. Certains experts estiment que le transfert d'avoirs financiers du dollar vers l'euro pourrait atteindre l'équivalent de 700 milliards de dollars. Et dans le domaine commercial, Airbus a vendu des avions en euros pour la première fois fin 1997, alors que le marché aéronautique civil était la chasse gardée du dollar depuis 1945.

Des taux d'intérêt plus bas.

Avec l'arrivée de l'euro, les pays de la zone euro ont aujourd'hui les taux d'intérêt à long terme les plus bas depuis la première guerre mondiale : moins de 4 % fin 1998. Il est possible aujourd'hui de financer l'achat d'un appartement ou d'une maison à moins de 5 % sur 15 ans.

Croissance et emploi mieux protégés des séismes monétaires.

Un peu d'histoire : fin 1994, le Mexique s'est vu contraint de dévaluer sa monnaie, le peso, de 13 % face au dollar, qui s'est mis lui-même à baisser fortement face au mark et au yen. En mars 1995, les investisseurs se sont mis à vendre les monnaies européennes réputées fragiles pour se réfugier sur le mark et les autres monnaies fortes. En quelques jours, la livre britannique et la lire italienne perdirent 20 %. La tempête née à 8000 kilomètres de notre continent fit de gros dégâts : 1,5 % de croissance et 2 millions d'emplois perdus ou non créés en Europe entre 1995 et 1996.

La crise actuelle, entamée en Asie à l'été 1997, est bien plus grave que la crise mexicaine. Le Japon, avec ses 12 % du PIB mondial, est au bord de la déflation. Personne ne peut dire jusqu'où s'enfoncera la Russie. L'Indonésie et ses 200 millions d'habitants voient leur production reculer de 15 % en 1998. Et la liste des pays menacés n'en finit pas de s'allonger : Norvège, Brésil, Corée, Mexique, Thaïlande... Au total, la récession touche 40 % au moins de la population mondiale. Circonstance aggravante : les Etats-Unis arrivent sans doute à la fin d'une longue phase d'expansion.

Pourtant l'Europe a créé 1,5 million d'emplois nets entre l'été 1997 et l'été 1998. Et la croissance en 1998 a été en ligne avec les prévisions, grâce à une consommation et un investissement soutenus. Certes, la crise s'aggravant, 1999 s'annonce un peu moins bien : l'Europe ne vit pas dans une bulle. Mais les experts sont d'accord : l'euro est la meilleure protection contre les désordres de la planète monétaire.

Prix plus transparents et plus serrés.

Même hors taxes, il subsiste des écarts de prix considérables entre les différents pays européens : + 40 % sur une voiture de grande diffusion entre le Portugal et le Royaume-Uni, + 95 % pour un soda américain entre l'Espagne et l'Allemagne, + 110 % pour une lessive mondialement connue entre l'Espagne et l'Irlande. Aujourd'hui, ces écarts sont masqués par l'existence d'unités monétaires différentes. S'ils persistaient, les grandes surfaces iraient s'approvisionner dans le pays le plus intéressant. L'harmonisation des prix déjà en cours s'effectue pour l'essentiel vers le bas.

Des voyages encore simplifiés.

La multiplicité des monnaies européennes reste une plaie pour ceux qui voyagent. Même avec une carte de crédit internationale, il n'est jamais agréable de courir dans une gare ou un aéroport à la recherche d'un distributeur de billets. Et pour ceux qui ont recours au change manuel, les contraintes sont bien plus sévères. Quelqu'un qui entamerait une tournée des capitales européennes avec l'équivalent de 1000 francs en poche et qui changerait son argent à chaque frontière sans rien dépenser reviendrait chez lui avec moins de 500 francs. Au total, l'existence de nos chères monnaies nationales représente une taxe de 250 à 300 milliards de francs en Europe, dont la disparition fera du bien à l'économie européenne dans son ensemble.

Des services bancaires en progrès.

Avec l'euro, beaucoup de banques vont aller chercher de nouveaux clients à l'étranger. Pour les séduire, elles offriront de meilleurs services à de meilleures conditions : une évolution déjà en grande partie entrée dans les faits.

Jacques Lafitte

Comment l'Europe est-elle perçue par ses citoyens ?

Le soutien de la population à la construction européenne tend à évoluer en dents de scie, au gré des évolutions économiques générales : l'idée d'Europe progresse dans les périodes de croissance et stagne ou régresse en période de crise.

Chômage et soutien à l'appartenance à l'Union européenne

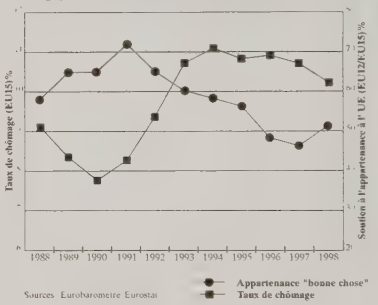

Sources Eurobaromètre Eurostat

Un constat intéressant : l'image de l'Europe est directement liée au niveau du chômage. L'euroscepticisme augmente quand la situation se dégrade sur le marché de l'emploi. Cependant, même dans les moments difficiles, les citoyens jugent que l'Europe n'avance pas assez vite en ce qui concerne notamment l'emploi et l'économie, la lutte contre la criminalité, la protection de l'environnement et des consommateurs, la politique étrangère. Des priorités qui correspondent dans leurs grandes lignes à celles des dirigeants.

Soutien à la construction européenne

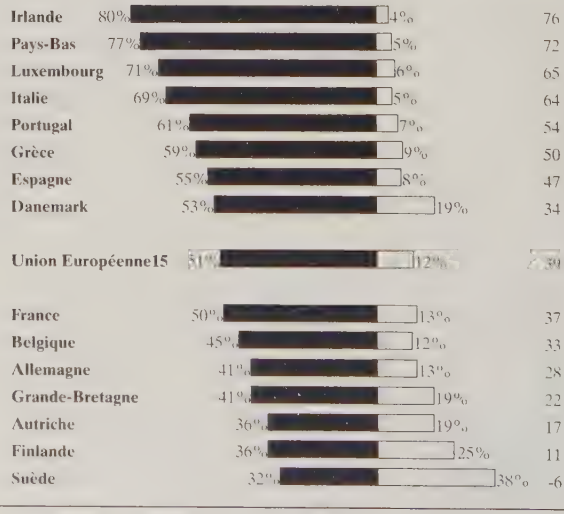

Le classement des pays les plus européens n'offre guère de surprise : en tête viennent l'Irlande, les Pays-Bas et les pays du Sud. Ce sont le Royaume-Uni et les trois nouveaux Etats adhérents de 1995 (Suède, Finlande et Autriche) qui ferment la marche.

Sources : Eurobaromètre 49, avril-mai 1998

Faut-il remplacer les monnaies nationales par l'euro?

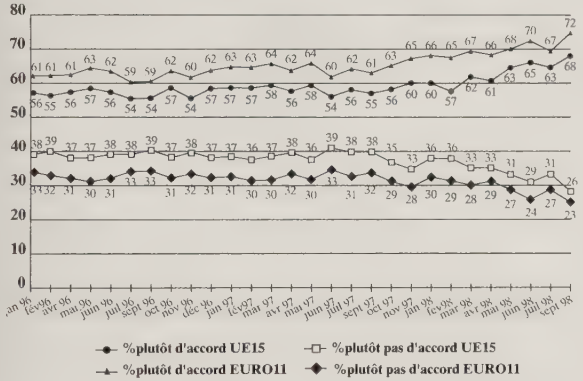

Le soutien à l'euro est très clair et il continue à progresser, dans la zone euro mais aussi dans le reste de l'Union européenne.

Sources : Continuous Tracking Survey (sondages continus)

Réalité et perception du budget européen

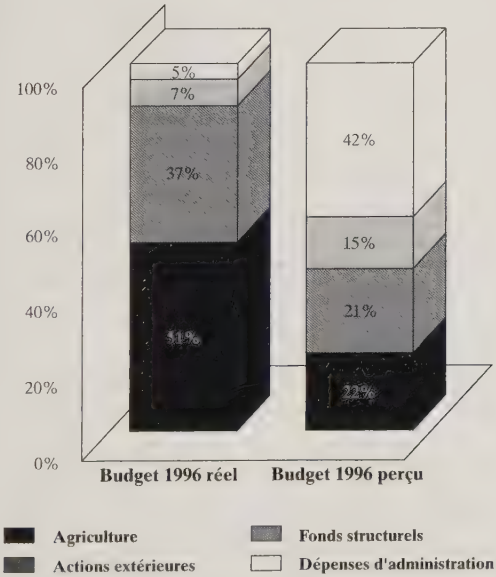

Un problème persistant : l'information. Moins d'un tiers des citoyens sont capables de répondre correctement à un petit questionnaire sur l'Union européenne. L'erreur de jugement est massive sur les questions plus complexes comme celle du budget communautaire, les citoyens estiment en moyenne à 42 % la part du budget consacrée aux salaires des fonctionnaires européens et aux frais de fonctionnement, alors que le chiffre réel est inférieur à 5 %.

Sources : Eurobaromètre standard 45,1, avril-mai 1996

L'Europe en chiffres

Que ce soit à Quinze ou à Onze (pour la zone euro), l'Europe économique soutient la comparaison avec ses deux principaux partenaires, les Etats-Unis et le Japon.

Les graphiques ci-contre montrent l'importance de l'Europe, des Etats-Unis et du Japon, respectivement en termes de richesse et de population. La partie laissée blanche correspond au reste du monde.

Répartition du PIB mondial en 1997
en standard du pouvoir d'achat

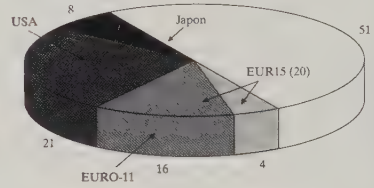

Population en millions de personnes en 1997

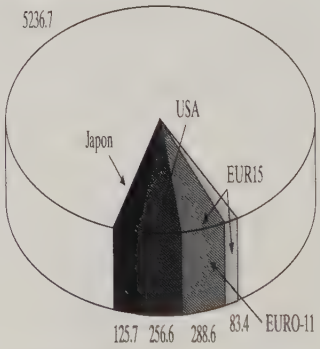

L'Europe dans la compétition économique

	Europe à 15	USA	Japon
Part de la production mondiale, 1998	*19.4%* (Euro-11 : *15.1%*)	*20.5%*	*7.3%*
PIB/habitant (en euros, 1998)	19.900 (Euro-11 : *19.800*)	28.000	26.600
Taux de croissance, 1998	+2.9% (Euro-11 : *+3.0%*)	+3.3%	-2.5%
Evolution de l'emploi total, 1998	+1.2% (Euro-11 : *+1.1%*)	+1.5%	-1.0%
Taux de chômage, 1998	10.0% (Euro-11 : *11.0%*)	4.5%	4.2%
Taux d'inflation, 1998	+1.6% (Euro-11 : *+1.5%*)	+0.9%	+0.7%
Dépense publiques en % du PIB, 1998	48.1% (Euro-11 : *49.1%*)	34.5%	38.6%
Déficits publics en % du PIB, 1998	-1.8% (Euro-11 : *-2.3%*)	1.4%*	-5.5%
Part des exportations mondiales, 1996**	19.2% (Euro-11 : *14.8%*)	15.9%	10.5%
Solde commercial en % du PIB, 1998	+2.1% (Euro-11 : *+3.0%*)	-3.1%	+3.7%
Solde courant en % du PIB, 1998	+1.5% (Euro-11 : *+1.9%*)	-2.5%	+3.3%

Sources : OMC Commission européenne (prévisions d'automne 1998)
* Le signe positif correspond à un excédent: les recettes publiques sont supérieures aux dépenses

L'Europe et sa population

	Europe à 15	USA	Japon
Population (millions d'habitants, 1996)	373 (Euro-11:290)	266	126
% de la population mondiale, 1996	6.6%	4.7%	2.2%
% de la population mondiale, 2025	4.8%	4.1%	1.5%
Part des moins de 15 ans, 1996	17.3% (Euro-11:16.9%)	21.7%	15.8%
Part des plus de 65 ans, 1996	15.7% (Euro-11:15.6)	12.8%	15.1%
Nombre d'enfants par femme, 1995	1.45	2.05	1.46
Espérance de vie des femmes, 1994	80.3 ans	79.1 ans	82.8 ans
Espérance de vie des hommes, 1994	73.8 ans	72.3 ans	76.6 ans
Part des naissances hors mariage, 1996	22%	31%	1%

Sources : Nations unies, World Population Prospects,1996 ; Eurostat

L'Europe et ses actifs

	Europe à 15	USA	Japon
Part des actifs travaillant dans l'agriculture	5%	3%	6%
Part des actifs travaillant dans l'industrie	30%	24%	34%
Part des actifs travaillant dans les services	64%	73%	60%

Sources : Eurostat, chiffres de 1994

L'Europe et ses cerveaux

	Europe à 15	USA	Japon
Nombre d'étudiants (enseignement supérieur)	11.5 millions	14.3 millions	3.8 millions
Part dans les publications scientifiques	35.9%	35.1%	9.1%
Dépenses R&D* (en% du PIB)	1.9%	2.6%	2.9%
Nombre de chercheurs R&D*	775 000	965 000	640 000

Sources : Eurostat, chiffres de 1994, recherche et développement

L'Europe et ses équipements

	Europe à 15	USA	Japon
Taille du réseau autoroutier (km)	45 000	88 000	5 500
Taille du réseau ferroviaire (km)	160 000	175 000	38 000
Voitures en circulation (en millions, 1994)	157	134	42

Sources : Eurostat, chiffres de 1994

Budget communautaire : d'où vient l'argent ? A quoi sert-il ?

Le budget communautaire s'élève en 1999 à 97 milliards d'euros, soit quelque 640 milliards de francs et 1,11 % du PIB européen. Sa progression est sévèrement encadrée par des accords pluriannuels. Le dernier en date (Edimbourg) fixe son plafond à 1,27 % du PIB.

Avant-projet de budget 1999
Répartition des dépenses par sous-sections (crédits d'engagement)

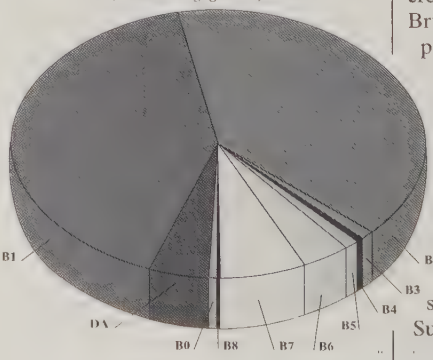

Un financement original

Depuis 1970, la Communauté dispose d'un système spécifique de ressources propres, à l'inverse des organisations internationales traditionnelles, qui sont généralement financées par simple contribution des Etats participants. Ces ressources propres sont de quatre types :
1/ l'intégralité des droits de douane prélevés aux frontières extérieures de l'Union. Ce montant a diminué, au fil des années, en fonction des progrès enregistrés dans la libéralisation des échanges commerciaux (les fameux *rounds* du GATT). Il représente actuellement 12 milliards d'euros (environ 79 milliards de francs) ;
2/ une fraction du produit de la TVA (1,4 %). Ce prélèvement est actuellement la seconde source de financement : 30 milliards d'euros (environ 198 milliards de francs) ;
3/ l'intégralité des droits agricoles perçus à l'importation et des prélèvements sur la production de sucre (1,9 milliard d'euros, soit environ 12 milliards de francs) ;
4/ enfin, une « quatrième ressource », créée par le Conseil européen de Bruxelles en février 1988, calculée au prorata de la richesse des Etats membres. Elle est aujourd'hui la première source de financement et atteint 41 milliards d'euros (environ 270 milliards de francs).

Un budget dépensé au bénéfice direct des Etats membres

89,5 % des fonds communautaires sont réinvestis dans les Etats membres. Sur les 10,5 % restants, 6 % servent à financer des actions extérieures et 4,5 % seulement couvrent les frais de fonctionnement de l'administration. Les principaux postes de dépenses sont :

1/ le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, qui sert au financement de la PAC : près de 42 % des dépenses. Le budget porte encore la trace du rôle historique de la politique agricole, qui fut la première des politiques intégrées ;
2/ les différents fonds structurels, qui aident à la reconversion industrielle et au financement du développement régional : 40 %. Les progrès enregistrés dans la construction européenne appellent à un renforcement de la solidarité financière entre régions riches et régions pauvres : la part des fonds structurels dans le total des dépenses va donc croissante ;
3/ les actions extérieures : ces fonds servent essentiellement au financement de l'aide humanitaire et des programmes d'assistance à la restructuration dans les pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique. Ils absorbent un peu plus de 6 % du budget.

Les soldes « nets »

La question des « soldes nets », c'est-à-dire de la différence entre l'argent versé par un Etat au budget communautaire et l'argent perçu de celui-ci, est posée de manière récurrente. La Commission est réticente à fournir des estimations, pour deux raisons :
1/ la notion de « solde net » est incompatible avec la logique de solidarité financière, inhérente à la construction d'un ensemble politique intégré ;
2/ les calculs ne peuvent intégrer les effets positifs secondaires des politiques européennes, ce que les économistes appellent les « externalités positives ». Pour prendre un exemple simple, financer la construction d'une autoroute en Belgique a aussi des effets bénéfiques sur le commerce franco-hollandais transporté par voie routière. Considérer la totalité de l'investissement comme un « retour belge » est donc une vision simpliste.

Répartition des dépenses en millions d'euros	Montant	%
B1 : Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section "Garantie"	40 940,0	42,4
B2 : Actions structurelles, dépense structurlles et de cohésion, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transport et pêche	39250,9	40,5
B3 : Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information, dimension sociale et emploi	777,2	0,8
B4 : Énergie, contrôle de sécurité nucléaire de l'Euratom et environnement	195,7	0,2
B5 : Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens	1 157,7	1,2
B6 : Recherche et développement technologique	3 570,0	3,7
B7 : Actions extérieures	6 199,8	6,4
B8 : Politique étrangère et de sécurité commune	30,0	0,0
B0 : Garanties, réserves	346,0	0,4
DA : Dépenses administratives (de toutes les institutions)	4 435,1	4,6
Total	**96 902,4**	**100,0**

GLOSSAIRE

Acquis communautaire : ensemble du droit communautaire. Il doit être repris dans son intégralité par un nouvel Etat membre au moment de son adhésion.

Acte unique : traité conclu entre les Etats membres en 1986 afin de réaliser au 1er janvier 1993 la création d'un grand marché européen, assurant la libre circulation des hommes, des capitaux, des biens et des services.

AELE (Association européenne de libre-échange) : créée en 1959 à Stockholm en vue de fonder une zone de libre-échange entre les signataires et de faire contrepoids à la CEE. Le nombre d'Etats participants s'est fortement réduit avec les adhésions à la Communauté du Royaume-Uni, du Portugal, de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Elle ne comprend plus aujourd'hui que la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein.

Amsterdam (traité d') : traité signé en 1997 par les Etats membres. Il prévoit principalement un renforcement du rôle du Parlement européen et une extension des compétences communautaires à de nouveaux domaines, tels que l'emploi ou la coopération policière ou judiciaire.

BCE (Banque centrale européenne) : institution indépendante créée par le traité de Maastricht. Elle détermine et conduit la politique monétaire des Etats participants à l'euro, et leur politique de change. Son siège est à Francfort. Son principal organe dirigeant est le Conseil des gouverneurs, composé d'un directoire de six personnes et des présidents de toutes les Banques centrales de la zone euro. Son capital est détenu par les Etats de la zone euro, au prorata de leur population et de leur PIB.

BEI (Banque européenne d'investissement) : créée par le traité de Rome en 1957, sa mission est de financer des projets d'investissement contribuant au développement économique des Etats de la Communauté. Elle octroie chaque année des prêts pour environ 20 milliards d'euros. Son siège est à Luxembourg.

Benelux : accord signé en 1958 créant une union économique entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg et des mécanismes de concertation monétaire. Aujourd'hui, l'expression désigne communément l'ensemble géographique constitué par ces trois pays.

BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) : organisation internationale comprenant une soixantaine de membres, son objectif est de conseiller et d'accorder des financements aux pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique. Son capital (10 milliards d'euros) est majoritairement détenu par les Etats européens. Son siège est à Londres.

Bretton Woods (accords de) : signés en 1944 par 43 pays, ces accords créaient un nouveau système monétaire international dans lequel les monnaies des Etats participants étaient toutes librement échangeables contre des dollars sur la base d'un taux de change quasi fixe ; le dollar étant lui-même convertible en or, au taux de 35 dollars l'once. Le système a cessé *de facto* de fonctionner le 6 août 1971, jour où le président Nixon a suspendu la convertibilité du dollar.

CDR (Comité des régions) : organe créé par le traité de Maastricht en 1993 et doté de 222 membres, il représente auprès de l'Union les intérêts des collectivités locales. Son rôle est consultatif. Son siège est à Bruxelles.

CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) : créée en 1952 à l'initiative de Robert Schuman, son objectif est de gérer en commun la production dans ces deux secteurs. Conclu pour une durée de 50 ans, le traité arrive à expiration en 2002 et ne sera pas renouvelé.

CED (Communauté européenne de défense) : projet comprenant une armée européenne et un ministre européen de la Défense. Il a fait l'objet d'un traité en 1952, jamais ratifié du fait d'un rejet par l'Assemblée nationale française (1954).

CEDH (Cour européenne des droits de l'Homme) : institution parallèle au Conseil de l'Europe (et donc pas institution européenne), elle a pour rôle de sanctionner les violations de la convention européenne sur la sauvegarde des droits de l'Homme et la protection des libertés fondamentales signée par les 32 Etats participants.

CES (Comité économique et social) : créé par le traité de Rome en 1957 et comprenant 222 représentants de tous les milieux socioprofessionnels, cet organe joue un rôle consultatif auprès des autres institutions européennes. Son siège est à Bruxelles.

CIJ (Cour internationale de justice) : comme le Conseil de l'Europe, elle n'est pas une institution européenne. Son rôle est de sanctionner les violations du droit international. Son importance est apparue essentiellement à propos des crimes commis dans l'ex-Yougoslavie. Son siège est à La Haye.

CJCE (Cour de justice des Communautés européennes) : elle a pour rôle de sanctionner les violations du droit communautaire. Elle est composée de 15 juges et de 8 avocats généraux nommés par accord entre les Etats membres. Sa jurisprudence a joué un rôle considérable dans l'évolution de l'Europe communautaire. Son siège est à Luxembourg.

Commission européenne : organe moteur de la construction européenne, souvent présenté comme «l'exécutif». Elle a pour responsabilité de proposer les politiques communautaires. Elle dispose d'un privilège d'initiative, qu'elle met en œuvre notamment en matière de concurrence et d'aides d'Etat. Elle est composée de 20 commissaires et prend ses décisions à la majorité simple. Elle dispose d'une administration indépendante des Etats membres. Son siège est à Bruxelles. Certains de ses services sont au Luxembourg. La Commission a des bureaux de représentation dans tous les Etats membres et des délégations dans 128 Etats.

Confédération : association d'Etats souverains décidant de déléguer certaines compétences à une organisation commune. Les décisions se prennent à l'unanimité, à l'inverse des fédérations où elles se prennent à la majorité. Historiquement les confédérations ont souvent été une phase transitoire : elles évoluent vers un Etat fédéral ou elles se disloquent. La Confédération helvétique ne fait pas exception : la Suisse est en fait une fédération.

Conseil des ministres : c'est avec le Parlement européen l'organe législatif de la Communauté. Réuni en formation spécialisée (ministres des Transports, de l'Agriculture, des Finances…), il se prononce à l'unanimité ou à la majorité qualifiée (deux tiers des voix) en fonction des sujets, sur la base des propositions de la Commission. Son siège est à Bruxelles. Certains de ses services sont au Luxembourg.

Conseil européen : créé informellement dans les années 70 et officialisé par le traité de Maastricht, il réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement et le président de la Commission européenne 2 à 4 fois par an. Son rôle est de donner une impulsion politique à la construction européenne et de fixer les grandes orientations.

Conseil de l'Europe : institution créée à la suite du congrès de La Haye en 1948 dont le rôle principal est de promouvoir les droits de l'Homme et les libertés fondamentales. Son siège est à Strasbourg. Il comprend 32 Etats dont la plupart des pays de l'ancien bloc soviétique. Malgré son nom, il ne s'agit pas d'une institution européenne. Le drapeau bleu étoilé repris par l'UE est cependant, à l'origine, celui du Conseil de l'Europe.

Cour des comptes européenne : créée en 1975, elle est chargée de contrôler la légalité et la régularité des opérations de gestion des recettes et des dépenses des Communautés et de s'assurer de leur bonne gestion. Son siège est à Luxembourg.

Directive : texte communautaire qui lie les Etats membres quant aux objectifs à atteindre mais leur laisse le libre choix des moyens à employer. Pour entrer en application, une directive doit être transposée en droit national.

Ecu : acronyme de *european currency unit*, l'écu a été créé en 1979. C'était un panier de monnaies comprenant notamment 27 % de deutsche mark, 18 % de franc français et 13 % de livre sterling. L'écu a été jusqu'en 1998 l'unité de compte des institutions européennes et de quelques grandes entreprises. Il a été aussi utilisé pour libeller certains actifs financiers. Il a disparu le 1er janvier 1999, pour être remplacé par l'euro au taux de 1 pour 1.

EEE (Espace économique européen) : accord de libre-échange conclu entre la Communauté et les Etats de l'AELE en 1993. Les Etats participants s'engagent en particulier à mettre en œuvre la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des hommes.

Euro : monnaie des onze Etats participants à l'Union économique et monétaire au 1er janvier 1999 : Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Portugal, Espagne, Autriche, Irlande, Finlande et France.

Europol : office européen de police, implanté à La Haye (à ne pas confondre avec Interpol, organisme international implanté à Lyon). Europol fonctionne sur la base d'une convention de 1995 qui lui attribue des missions dans différents domaines comme les drogues, la traite des humains, les trafics de matières nucléaires et les voitures volées. Europol est opérationnel depuis octobre 1998.

Fédération : association d'Etats décidant de partager leur souveraineté dans des domaines essentiels, telles affaires étrangères, défense et monnaie. A l'inverse d'une confédération, les décisions s'y prennent à la majorité.

Fonds structurels : instruments de la politique de solidarité financière au sein de la Communauté. Leur objectif est la réduction des écarts de développement et l'adaptation des structures agricoles et industrielles. Ils sont au nombre de cinq : le FEDER (fonds européen de

développement régional), le FEOGA (fonds européen d'orientation et de garantie agricole), le FSE (fonds social européen), le fonds de cohésion et l'IFOP (instrument financier et d'orientation de la pêche). L'enveloppe globale des fonds pour 1994-1999 s'élève à 141 milliards d'écus. La Commission a proposé 230 milliards d'euros pour 2000-2006.

GATT : acronyme de *general agreement on tariffs and trade* («accord général sur les droits de douane et le commerce»), accord provisoire signé par 23 Etats en 1946 (et rejoint depuis par une centaine d'autres), dont le but est d'encadrer le commerce international par un corpus de règles et de libéraliser les échanges en réduisant les droits de douane. Les 8 grandes négociations (les *rounds*) ont permis depuis 1947 d'abaisser la moyenne des droits de douane de 40 % à 4 % de la valeur d'un produit. Les accords de Marrakech ont substitué au GATT une structure permanente, l'OMC (Organisation mondiale du commerce), dont le siège est à Genève.

IME (Institut monétaire européen) : institution créée par le traité de Maastricht en vue de préparer la création de la BCE et la mise en place d'une politique monétaire unique entre les Etats participants à l'UEM. Il a cessé ses activités au profit de la BCE en mai 1998.

«Livre blanc» : document de concertation présentant de manière détaillée une politique en vue d'aboutir assez rapidement à une décision politique. Ex. : *Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi* (déc. 1993).

«Livre vert» : document dont la finalité est d'ouvrir un débat public sur un thème donné, sans préjuger des solutions à apporter.
Ex. : *Livre vert sur les brevets* (1997).

Marché unique : marché où les hommes, les capitaux, les biens et les services circulent librement. Prévu par le traité de Rome en 1957 sous le nom de «Marché commun», sa réalisation n'a été possible qu'après la signature de l'Acte unique en 1986.

OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique) : elle a succédé en 1960 à l'OECE. Elle joue une fonction de conseil en politique économique aux Etats signataires (29). Son siège est à Paris.

OECE (Organisation européenne de coopération économique) : elle a été mise en place en 1948 pour répartir l'aide du plan Marshall et œuvrer à la libéralisation des échanges entre pays européens.

OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) : organisation militaire créée en 1949 dans le dessein d'assurer la sécurité des Etats signataires en cas d'attaque armée, son siège est à Bruxelles, son état-major européen est à Mons (Belgique). Depuis la chute du mur de Berlin, l'OTAN travaille régulièrement sur mandat de l'ONU (en particulier dans l'ex-Yougoslavie).

PAC (politique agricole commune) : créée en 1962, son objectif est double : permettre à l'Europe d'être autosuffisante sur le plan alimentaire et soutenir le revenu des agriculteurs en garantissant les prix.

Pacte de stabilité et de croissance : jeu de deux règlements européens adoptés en 1997. Le pacte possède un volet préventif et un volet dissuasif. Dans le premier, les Etats membres s'engagent à atteindre à moyen terme l'équilibre budgétaire et se dotent des moyens de surveillance commune de leurs finances publiques. Dans le second volet, les Etats membres s'engagent – sauf circonstances exceptionnelles – à limiter leurs déficits publics en dessous du seuil de 3 % du PIB, sous peine de sanction.

Parlement européen : organe parlementaire de l'Union européenne. Ses 626 députés sont, depuis 1979, élus au suffrage universel direct. Le Parlement partage le pouvoir législatif avec le Conseil. Ses séances ont principalement lieu à Strasbourg, ses services sont implantés à Luxembourg et les réunions de ses commissions se tiennent à Bruxelles.

PECO : acronyme de «pays d'Europe centrale et orientale».

PESC : acronyme de «politique étrangère et de sécurité commune». La PESC pose des mécanismes de concertation entre les Etats membres en matière de politique étrangère et de défense. Elle a été créée par le traité de Maastricht.

«Pre-ins» : mot consacré par l'usage. Désigne les Etats membres de l'Union européenne qui ne participent pas encore à l'Union économique et monétaire.

Règlement communautaire : texte juridique directement applicable dans les Etats membres. Il prime sur les dispositions législatives nationales qui lui seraient contraires.

Schengen (accords de) : conclus à Schengen (Luxembourg) en 1985 entre 7 Etats membres, rejoints depuis par 6 autres (ne manquent que le Royaume-Uni et l'Irlande) et par la Norvège et l'Islande, ces accords prévoient le démantèlement des contrôles aux frontières internes. Pour les pays de l'Union européenne, ils sont intégrés au droit communautaire par le traité d'Amsterdam.

SGCI : service du Premier ministre chargé de la coordination interministérielle en matière européenne. Le Secrétariat général définit donc les positions de négociation de la France au sein du conseil de l'Union européenne.
Subsidiarité : principe d'action mentionné dans le traité de Maastricht mais qui existait depuis l'origine en droit communautaire (au travers des directives). En dehors de ses domaines de compétence exclusive, la Communauté n'intervient que si l'action est susceptible d'être plus efficace au niveau européen qu'au niveau national.
Système monétaire européen (SME) : accord monétaire signé en 1979 liant entre elles les monnaies des Etats européens participants, en encadrant leurs fluctuations par rapport à un cours pivot (fluctuations dans une bande de plus ou moins 2,25 %, puis, à partir de 1993, de plus ou moins 15 %). L'appartenance au SME est une condition nécessaire au passage à l'euro.
Un «SME *bis*» a été créé le 1er janvier 1999 pour lier les monnaies des «pre-ins» à l'euro.
Union européenne (UE) : nouvelle appellation voulue par le traité de Maastricht, l'Union européenne a succédé à la Communauté. Plus exactement, elle la complète, puisque dans la structure du traité, l'UE comprend trois piliers : la communauté économique européenne, la PESC et la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures.
UO/UEO : l'Union occidentale (UO) a été créée par le traité de Bruxelles en 1948. Les Etats signataires (la France, le Royaume-Uni et le Benelux) s'engageaient à intervenir militairement en cas d'agression contre l'un d'entre eux. L'UO devient **Union de l'Europe occidentale (UEO)** à l'occasion de l'adhésion de l'Allemagne et de l'Italie en 1954. Longtemps considérée comme une «coquille vide», l'UEO a été relancée par une déclaration annexée au traité de Maastricht. Il est aujourd'hui envisagé d'en faire le «bras armé» de l'Union européenne. Son siège est à Bruxelles.

L'EUROPE ET SA MACHINE

Les hommes de Bruxelles

Les institutions européennes emploient 20000 fonctionnaires. 15000 travaillent à la Commission, le quart restant est réparti entre Conseil, Parlement européen, Comité des régions, Comité économique et social, Cour de justice et Cour des comptes.

Les structures de la Commission

La Commission comprend 20 commissaires (2 pour la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne, 1 pour les autres) et une trentaine de «directions générales» (DG), équivalents fonctionnels des ministères. Tous les domaines sont couverts, à l'exception de la défense, pour laquelle l'Union n'a pas de compétence. La carrière normale d'un fonctionnaire comprend le passage entre plusieurs DG.

La question des langues

Au quotidien, les services utilisent trois langues de travail : le français, l'anglais et l'allemand. Le français continue à jouer un rôle prédominant, du fait de la localisation des institutions dans trois villes francophones (Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg). L'usage de l'anglais va croissant. Il est fortement utilisé dans des secteurs comme les relations extérieures ou les affaires monétaires. L'allemand a une place assez marginale.

Pour les documents officiels et les réunions importantes, l'Union utilise onze langues officielles : ministres, députés et ambassadeurs s'expriment dans leur langue. Les problèmes de traduction sont un casse-tête : il faut préparer une moyenne de 500 réunions avec interprètes par semaine, avec 110 combinaisons linguistiques possibles (ex. : français-italien, français-espagnol, français-suédois...)!
Au fil des élargissements apparaissent des combinaisons problématiques : par exemple, il est très difficile de trouver un interprète capable de traduire du finnois vers le grec. Il faut alors recourir à une médiation par l'anglais ou le français, qui multiplie d'autant le risque d'erreur.

Les Institutions européennes ont le plus grand service linguistique au monde, avec près de 5000 interprètes ou traducteurs. Les futurs élargissements ne feront qu'accroître les difficultés : les six pays avec lesquels les négociations sont en cours ont chacun une langue différente. Or la charge de travail pour traduire, par exemple, l'ensemble de la législation communautaire en estonien (1,5 million de locuteurs en Europe) est la même que pour l'allemand (90 millions de locuteurs) ou le français (65 millions de locuteurs).

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Marie-Thérèse Bitsch, *Histoire de la construction européenne*, Editions complexe, 1996.
- Pierre Gerbet : *La Construction de l'Europe*, Imprimerie nationale, 1994.
- Pierre Gerbet et Françoise de la Serre, *L'Union politique de l'Europe, jalons et textes*, La Documentation française, 1998.
- Jean Monnet, *Mémoires*, Fayard, 1976.
- Edgar Morin, *Penser l'Europe*, Folio.
- Nicolas Moussis, *Accès à l'Union européenne*, European Study Service, 1997.
- Bino Olivi, *L'Europe difficile*, Folio, 1998.
- Denis de Rougemont, *28 siècles d'Europe*, Editions Christian de Bartillat, 1990.
- Yves-Thibault de Silguy, *Le Syndrome du diplodocus*, Albin Michel, 1996.
- Yves-Thibault de Silguy, *L'Euro*, Livre de poche références, 1998.
- Paul-Henri Spaak, *Combats inachevés*, Fayard, 1969.
- Robert Toulemon, *La Construction européenne*, Livre de Poche, 1994.
- Charles Zorgbibe, *Histoire de la construction européenne*, Presses universitaires de France, 1993.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

COUVERTURE

1er plat Image créée par la Commission pour illustrer la course vers l'euro, et prototype d'une pièce d'un euro.
2e plat Le drapeau européen.
Dos Eléments du drapeau européen.

OUVERTURE

1 Mise en place du compte à rebours pour le lancement de l'euro à l'occasion du sommet européen de Bruxelles, du 1er au 3 mai 1998.
2-3 Opération euro à Rotherham (Royaume-Uni), le 10 nov. 1998.
4-5 Opération «Ensemble apprenons l'euro» à Mortagne-au-Perche, le 28 oct. 1996.
6-7 Opération euro à Rotherham (Royaume-Uni), le 10 nov. 1998.
9 Caricature de Plantu sur l'Europe.

CHAPITRE I

10 La ville de Worms détruite par les bombardements en mars 1945.
11 Affiche de l'Union européenne, vers 1948. Coll. de la Commission des Communautés européennes (CCE), Bruxelles.
12h Allégorie de l'Europe, gravure du XVe s. in *Cosmographie* de Sébastien Munster.
12b L'enlèvement de la déesse Europe, détail d'un vase grec, 340-320 av. J.-C.
13 Carte de l'Europe vers 1873.
14 Queue devant un magasin d'alimentation à Paris, déc. 1947.
15 *Le Problème de l'Europe,* affiche de Karl Arnold, 1933.
16h Affiche de Walter Hofmann sur le plan Marshall, Pays-Bas, 1947.
16b Aide alimentaire de l'UNRRA à la Grèce en 1947.
17 Winston Churchill au congrès du Mouvement européen, La Haye, 1948.
19 Première assemblée du Conseil de l'Europe à l'université de Strasbourg, le 11 août 1949.
20 Berlin à la fin du blocus soviétique, le 13 mai 1949.
20-21m Une de *L'Humanité,* le 19 mars 1949.
21 Pont aérien pendant le blocus de Berlin, 1948.
22 Jean Monnet en 1948.
23 Carte du plan Schuman extraite du *New York Times,* 25 mars 1951.
25h Suspects civils nord coréens pendant la guerre de Corée, 1950.
25b Présentation du premier lingot de fonte européen à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 30 avril 1953.
26 Affiche anti-CED du Mouvement de la paix, 1953.
27 Affiche favorable à la CED, 1951.
28h Affiche soviétique hostile à l'OTAN, 1950.
28m Une de *L'Humanité,* le 31 août 1954.
29 Entrée de l'Allemagne dans l'armée de l'OTAN, Louveciennes, le 9 mai 1955.
30 Jean Monnet et Paul-Henri Spaak dans les années 1950.
31 Portrait d'Alcide De Gasperi
32h Carte de l'Europe des Six, infographie de Sophie Pécresse.
32b Unes de quelques journaux européens au lendemain de la signature du traité de Rome, le 26 mars 1957.
33 Signature du traité de Rome, le 25 mars 1957.

CHAPITRE II

34 *Europa unita per il progresso e per la pace,* affiche italienne de 1957. Coll. CCE, Bruxelles.
35 Réalisation du drapeau de l'assemblée consultative du Conseil

de l'Europe, octobre 1953.
36 Les trois traités de Rome : CECA, CEE, Euratom.
37 Frontière allemande au début des années 1960.
38 Walter Hallstein, président de la Commission CEE lors d'un session du conseil des ministres, Bruxelles, février 1964.
38-39b Organigramme des organisations internationales européennes en 1957, infographie de Sophie Pécresse.
40 Titre du *Times*, le 26 juin 1961.
41h Feuille de route appliquée sur un wagon de marchandises à destination de l'Allemagne en 1963.
41m Titre du *Figaro*, le 29 juin 1964.
42 Portrait de Sicco Mansholt, président de la Commission, 1962.
43 Agriculteur français à la fin des années 1960.
44h Conférence de presse du général de Gaulle, le 15 mai 1962.
44b Le chevalier Luns devant le dragon de Gaulle, caricature néerlandaise.
45 Le général de Gaulle et Konrad Adenauer lors du «traité de l'Elysée», le 22 janvier 1963.
46m Titre du *Financial Times* du 22 juillet 1965.
46b Politique de la chaise vide mise en place par la France en juillet 1965.
47 Affiche du Mouvement européen illustrant le libre échange, début des années 1960. Coll. de l'Union européenne, Allemagne.

CHAPITRE III

48 Affiche allemande annonçant les élections du Parlement européen, le 10 juin 1979. Coll. de la CCE.
49 Manifestation d'éleveurs belges lors d'une réunion du Conseil des ministres, le 16 février 1971.
50-51h Réunion des chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de la Haye, le 1er déc. 1969.
51b Caricature sur le sommet de La Haye parue dans le *Canard enchaîné*, déc. 1969.
52m Titre du *Financial Times*, le 3 nov. 1970.
52b Pierre Werner, caricature de Louis. Vincent parue dans *Le Figaro* du 24 nov. 1970.
53 Richard Nixon lors d'une session du Congrès américain en sept. 1971.
54 Panneaux électoraux à Copenhague pour le référendum du 30 sept. 1972.
55h Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, le 16 juil. 1975.
55b Le Serpent monétaire européen.
56 Organisation des Communautés européennes, infographie de Sophie Pécresse.
57h Rencontre d'Henri Kissinger et de Sadate en 1973.
57b Une de *Togo-Presse* au lendemain de la signature de la convention de Lomé en fév. 1975.
58 Détail d'une affiche italienne pour les élections européennes du juin 1979. Coll. de la CCE.
59 Affiche sur les placements en ECU. Coll. J. P. Malivoir.
60h Parlement européen de Strasbourg.
60m Le Berlaymont, siège de la Commission des communautés européennes de Bruxelles.
60b Bâtiment Justius Lipsus, siège du Conseil de l'Union européenne de Bruxelles.
61h Banque centrale européenne de Francfort.
61m Locaux du Parlement européen à Bruxelles.
61b Cour européenne de justice de Luxembourg.
62 Caricature de Plantu sur le futur sommet de Fontainebleau parue dans *Le Monde* du 22 mars 1984.
63 Manifestation des agriculteurs français contre l'entrée de l'Espagne dans la Communauté en septembre 1978.

CHAPITRE IV

64 Entrée de l'ex-RDA dans la Communauté européenne en 1990.
65 Affiche contre la ratification du traité de Maastricht, Danemark, référendum, juin 1992.
66 Jacques Delors, président de la Commission, en 1988.
66-67b François Mitterrand et Helmut Kohl à Verdun en 1984.
68 Programme *Erasmus* facilitant les échanges d'étudiants européens.
69 Cofinancement par la Communauté d'une autoroute au Portugal.
71h Sommet de Madrid les 26-27 juin 1989.
71b Chute du mur de Berlin, le 12 nov. 1989.
72 Usine chimique à Espenhaim en ex-RDA, 1990.
73 Guerre de Yougoslavie : bombardement de Dubrovnik le 13 nov. 1991.
74h Traité de Maastricht.
74-75b Nouveaux panneaux communautaires à la frontière belge en 1990.
75 Helmut Kohl face à l'Union économique européenne, caricature de Cummings et titre parus dans le *Financial Times* du 6 août 1991.
76-77 Manifestation lors de la conférence du Referendum Party, Brighton, 18 juin 1996.
78-79h Nouvelle organisation en trois piliers de l'Europe, infographie de Sophie Pécresse.
78-79b Panneaux irlandais à l'occasion du référendum sur la ratification du traité de Maastricht, Dublin, 18 juin 1992.
80 Manifestation des agriculteurs français

EURO

contre la réforme de la Politique agricole commune (PAC), Paris, le 24 oct. 1994.
81 Manifestation d'artistes français pour le pluralisme culturel et contre le GATT, le 27 nov. 1993.

CHAPITRE V

82 Wim Duisenberg lors de l'inauguration de la Banque centrale européenne de Francfort, le 30 juin 1998.
83 Yves-Thibault de Silguy et Jacques Santer présentant une pièce géante d'un euro lors d'une conférence de presse, 1er mai 1998.
84 Crise du peso mexicain : bureau de change à Mexico, 9 mars 1995.
85 Affiche espagnole de 1986 en faveur d'une monnaie unique et pour la paix.
86 Titre et dessin parus dans *The Economist* du 3 fév. 1996.
86-87m Conseil européen de Madrid, les 15 et 16 déc. 1995.
87h Caricature de T. H. München parue dans le *Spiegel* du 5 déc. 1997.
88-89 Prototypes de pièces et billets d'euros.
89d Romano Prodi et José Maria Aznar rejoignent Jacques Chirac et Helmut Kohl, caricature parue dans *The Economist*, 5 oct. 1996.
90 Tony Blair et Gerhard Schröder au sommet de Portschach, 25 oct. 1998.
90-91b Manifestation européenne contre la fermeture de l'usine de Vilvoorde en Belgique, 13 mars 1997.
92-93b Lutte contre les trafics de drogue : destruction de plusieurs tonnes de résine de cannabis, Bordeaux, juillet 1998.
93h Lionel Jospin, Jacques Chirac et Dominique Strauss-Kahn à l'ouverture du sommet européen de Luxembourg, 12 déc. 1997.
94 Dessin paru dans *The Economist* du 18 mai 1991.
95 Carte de l'Europe des quinze, infographie de Sophie Pécresse.
96 Affiche de Stephen Rosenberg réalisée dans le cadre d'un concours sur l'euro organisé par la Barclays Bank.

TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS

97 Ouverture des frontières.
98 Robert Schumann lors de la première réunion du Conseil de l'Europe à Strasbourg en août 1949.

INDEX

A

Acte unique 65, 67, 68
Adenauer, Konrad 18, 23, 32, 43, 45
AELE (Association européenne de libre-échange) 40, 69
Aznar, José Maria 88

B

Barre, Raymond 52
BCE (Banque centrale européenne)83, 86, 89
BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) 72
Berlin (mur de) 70
Berlusconi 84
Blair, Tony 90, 91
Blair House (compromis de) 81, 84
Brandt, Willy 50
Bretton Woods 53
Briand, Aristide 14
Burke 13

C

Carrington 56
Catherine de Russie 13
CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) 23-25, 28, 31, 37, 39, 46
CED (Communauté européenne de défense) 27-30
CEE (Communauté économique européenne) 35-41, 43, 46
Chaise vide (politique de la) 35, 46
Charlemagne 12
Chirac, Jacques 89, 93
Churchill, Winston 18, 20, 24
Ciampi, Carlo Azeglio 88
Comité des représentants permanents 93
Commission 38, 41, 43, 47, 49, 51, 57, 61, 63, 66, 69, 81, 83, 86, 88, 90, 92-94
Conseil de l'Europe 19, 28, 30
Conseil des ministres 37-39, 42
Conseil européen 56, 62, 6367, 70, 86, 90
Contributeurs nets 94
Contribution britannique 62
Cour de justice 37, 38, 39
Cour des comptes 38
Crise financière (1997) 89
Crise monétaire (1995) 85
Critères de convergence 70, 74, 87-89
Croatie 73
CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) 56

D

Amsterdam, traité d' 92
Davignon, Etienne 50
De Gaulle, Charles 35, 40, 42-47
Dehaene,Jean-Luc 78, 81
Delors, Jacques 66-70, 81
Duisenberg, Wim 83, 89

E

ECU (European Currency Unit) 58
Elargissement (de l'Europe) 84, 92-94
Elections européennes 58
Erasme 13
Erasmus 68
Espace judiciaire européen 92
Euratom 36-39, 46
Euro 83-96

Europe de la défense 91
Europe des Six, naissance de l' 27
Europe sociale 90
Europol 92

F - G

FED (Fonds européen de développement) 57
FEDER (Fonds européen de développement régional) 55
Fouchet (plan) 44
Union occidentale 21, 29
Gasperi, Alcide de 30, 31
Genscher, Hans Dietrich 70
Gide, André 94
Giscard d'Estaing, Valéry 55, 58, 67
Grèce (1981, entrée de la) 59
Grotius 12
Guerre de Corée 24
Guerre froide 16, 20, 21
Gutterez, Antonio 88

H - I

Hallstein,Walter 38, 46, 47
Haute Autorité (CECA) 23, 24
IME (Institut monétaire européen) 86

K

Kant 12
Kennedy, John 45
Kissinger, Henry 56
Kohl, Helmut 67, 70, 73, 75, 80, 90

L

La Haye (1991, conférence de la paix de) 74
La Haye (congrès de) 17, 18
Léger, Alexis, dit Saint-John Perse 14
Lomé (accords de) 57

M

Maastricht (traité de) 65, 67, 72, 75, 78, 79, 80
Madrid (1989, Conseil européen de) 70
Madrid (1995, conseil européen de) 86
Major, John 74, 81, 84
Mansholt, Sicco 41, 43
Marché commun 36, 40, 41, 42, 43
Marché unique 68, 70, 80
Marshall (plan) 16
Mitterrand, François 63, 67, 73
Monnaie unique 84, 85, 86
Monnet, Jean 18, 22, 31, 46, 55, 67, 95

N - O

Napoléon (Bonaparte) 12, 13
Nixon, Richard 53
Noyer, Christian 89
OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) 40
OECE (Organisation européenne de coopération économique) 39, 40
OMC (Organisation mondiale du commerce) 84
Ostpolitik 50
OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) 21, 24, 28, 29, 30, 43, 44
UEO (Union de l'Europe occidentale) 21, 29, 40

P

Parlement européen 38, 41, 46, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 61, 63
PECO (Pays d'Europe centrale et orientale) 72
Penn 12
piliers (les trois) 75
Pleven, René 24
Podienbad 12
Politique agricole commune (PAC) 41, 42, 43, 51, 63, 80, 94
Pompidou, Georges 50, 52
Prodi, Romano 88

R

Ramadier, Paul 14
Référendums (1972, Irlande, Danemark, Norvège) 54
Référendums (de Maastricht) 77, 79
Renan, Paul 12, 24, 28
Représentations permanentes 93
Ressources propres 50
Rey, Jean 47, 50
Rome (traité de) 33, 36
Rueff, Jacques 40

S

Saint-Pierre 12
Santer, Jacques 81, 83, 94
Schengen (accords de) 68, 75
Schmidt, Helmut 55, 58, 67
Schröder, Gerhard 90
Schuman, Maurice 18, 22, 24, 50
Serbie 73
Serpent monétaire 54, 55
SGCI (Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne 93
Silguy, Yves-Thibault de 83, 86, 89
Slovénie 73
SME (Système monétaire européen) 58, 66, 68, 73, 80
SME bis 88
Spaak 18, 31, 45
Spinelli, Altiero 14, 63,
Strauss-Kahn, Dominique 90

T

Thatcher, Margaret 56, 62, 67, 70, 72
Thorn, Gaston 50, 63

U

UEM 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 79, 80, 81
UEO (Union de l'Europe occidentale) 39, 41
Union de l'Europe occidentale 21, 29, 91
Union douanière 36, 47
Union économique et monétaire 83, 85
Uruguay Round 81

V - W - Y

Vilvoorde 91
Voltaire 13
Werner, Pierre 51, 52
Werner (rapport) 52
Yougoslavie 65, 73, 81, 94

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

AFP 10, 14, 29, 42, 50-51h, 55b, 64, 74-75b. AFP/Mychele Daniau 4-5. AFP/Gérard Fouet 93h. AFP/John Giles 2-3, 6-7. AFP/François Guillot 92-93b. AFP/David Hernandez 84. AFP/Northall 73. AFP/Attila Seren 1. AKG, Paris 12b. Barclays Bank/Stephen Rosenberg 96. BCE, Francfort 2-7, 88-89. CIRIP/Alain Gesgon 13, 16h, 26, 27, 28h. Coll. de l'Union européenne, Allemagne 47. Coll. Jean-Pierre Malivoir 59. © Cummings 75. © *The Economist* 86, 89, 94. Edimedia 15, 20-21m, 28m, 44b. Edimedia/*Le Canard enchaîné* 47. © *Le Figaro*/Louis Vincent 52b. Gamma 55h. Gamma/Abbas 57h. Gamma/Etienne Montes 63. Gamma/Rodwell-Spooner 78-79b. Keystone 16b, 19, 20, 21, 23, 25h, 35, 38, 41h, 44h, 45, 49, 53, 54. Magnum/Thomas Höpker 72. Médiathèque Commission européenne 11, 17, 22, 25b, 30, 31, 32b, 33, 34, 46, 48, 57b, 58, 60m, 61b, 68, 69, 74h, 85, 86-87m, 97. Médiathèque CE/Airprint Business Communication 61m. Médiathèque CE/Eureka Slide 61h. Médiathèque CE/Isopress-Sénépart/Renders, Mark 83. Médiathèque CE/Roose Aviation 60b. Parlement européen, Strasbourg 60h. © J. Plantu 9, 62. Rapho/Actualit 37. Rapho/Pavlovsky 43. Roger-Viollet 12h, 98. Roger-Viollet/Harlingue 36. © *Der Spiegel* 87h. Sygma 90. Sygma/D. Aubert 71h. Sygma/Bernard Bisson 80, 81, 90-91b. Sygma/Régis Bossu 66-67b, 82. Sygma/Charles Caratini 65. Sygma/P. Durand 76-77. Sygma/J. Langevin 66. Sygma/A. Nogues 71b. Couverture. 1er plat, 2e plat, dos : Médiathèque Commission européenne ; 1er plat BCE.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier M. de Silguy, sans lequel la parution de cet ouvrage n'aurait été possible, ainsi que : Lindsay Armstrong, Aranzazu Beristain, Alain Billiet, Axel Bunz, Hervé Carré, Sylvie Disant, Thérèse Fayt, Alison Hook, Rolf Kaiser, Xavier Larnaudie-Eiffel, Wenceslas de Lobkowciz, Jean-Pierre Malivoir, Anna Melich, Claus Sorensen, Linda Steneberg, Jean Claude Thébault, François Vital, David Wright, John Wyles. Ils s'associent à l'éditeur pour remercier Robert de Bruin. Gallimard Jeunesse tient à exprimer sa plus vive gratitude à Jean-Pierre Malivoir et Mme Caruso (Médiathèque de la Commission européenne), et à remercier le Secrétaire général adjoint du SGCI, Ralph Dassa.

PARTENAIRES

Les Editions adressent leurs remerciements particuliers au SGCI, Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, chargé de la coordination interministérielle en matière européenne.
Cet ouvrage a également été publié avec le concours de la Banque Nationale de Paris.

ÉDITION ET FABRICATION

Découvertes Gallimard
Direction Pierre Marchand et Elisabeth de Farcy.
Coordination éditoriale Anne Lemaire.
Graphisme Alain Gouessant.
Fabrication Claude Cinquin. Promotion & Presse Valérie Tolstoï.
Suivi de production Madeleine Gonçalves.

L'Europe, petite histoire d'une grande idée
Edition Pierre-Gilles Bellin. Maquette Vincent Lever (Corpus), Dominique Guillaumin, Jacques Le Scanff (Témoignages et Documents). Iconographie Any-Claude Médioni. Lecture-correction Pierre Granet, Catherine Lévine, Jocelyne Marziou. Photogravure Novacop (Corpus), Arc en Ciel (Témoignages et Documents).

Table des matières

I LA GENESE : 1945-1957
12 L'invention de l'Europe
14 Le continent des déchirures
16 Premiers rapprochements
18 De l'utopie à une première réalité
20 L'Europe entre deux blocs
22 Monnet, du plan à la CECA
24 Peurs et ressentiments
26 La Communauté européenne de défense, un débat agité
28 Echec de la CED, réarmement de l'Allemagne
30 La marche reprend
32 La naissance de l'Europe des Six

II L'EUROPE EN CHANTIER, 1957-1968
36 Trois communautés pour bâtir l'Europe
38 Un édifice complexe
40 Du Traité de Rome à l'expansion des échanges
42 L'Europe verte
44 De Gaulle contre le projet fédéral
46 Paralysies et ouvertures

III LE TEMPS DE LA CONSOLIDATION : 1969-1985
50 Le réveil de la construction européenne
52 Discordes européennes et flottements monétaires
54 La naissance de l'Europe des Neuf
56 L'Europe au-dehors
58 Urnes et ECU
60 L'Europe en ses murs
62 Tensions et dissension

IV ESPOIRS ET DÉCEPTIONS : 1985-1994
67 Marché unique : le souffle retrouvé
68 Plus proche des citoyens
70 La monnaie au pied du mur
72 A l'Est, du nouveau
74 Maastricht ou l'accouchement difficile
76 L'opinion et le «Grand Satan» bruxellois
78 Une Europe complexe et contestée
80 L'Europe en danger

V LES ANNÉES EURO, 1995-1999
84 Le sort s'acharne
86 La longue marche de l'euro
88 Mission accomplie
90 Nouveaux besoins, nouvelles solidarités
92 Déjà le prochain défi
94 Un grand qui s'ignore

TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS
98 L'idée d'Europe
102 L'Europe au quotidien : qu'apporte-t-elle vraiment ?
112 Comment l'Europe est-elle perçue par ses citoyens ?
114 L'Europe en chiffres
116 Budget communautaire : d'où vient l'argent ? A quoi sert-il ?
118 Glossaire
120 L'Europe et sa machine
122 Bibliographie
124 Index
126 Crédits photographiques
128 Table des matières

LIBRARY, UNIVERSITY COLLEGE CHESTER

1/ L'Egypte oubliée • 2/ Les baleines • 3/ La saga de l'espace • 4/ Picasso • 5/ Le Mont-Blanc • 6/ La Longu
Marche • 7/ Goya • 8/ La Vendée déchirée • 9/ Verdi • 10/ Galilée • 11/ Esclaves et négriers • 12/ Alexandr
Dumas • 13/ Les Vikings • 14/ Les Peaux-Rouges • 15/ Le défi des pôles • 16/ Pompéi • 17/ Van Gogh • 18
Malraux • 19/ Les fossiles • 20/ Les Mayas • 21/ Sur des mers inconnues • 22/ Mahomet • 23/ Montaigne • 24
L'écriture • 25/ Vers l'Ouest • 26/ Le ciel • 27/ Alexandre le Grand • 28/ Le Mont-Saint-Michel • 29/ Brésil
épopée métisse• 30/ Les galères • 31/ L'homme réparé • 32/ Le sang • 33/ Les Aztèques • 34/ La fièvre de l'o
• 35/ Le cinématographe •36/ Degas • 37/ Les Incas • 38/ L'île de Pâques • 39/ Wagner • 40/ L'Amazone • 41
Mozart • 42/ À vos plumes, citoyens ! • 43/ La Bounty • 44/ Rodin • 45/ Pirates et flibustiers • 46/ David • 47
Les architectes de la liberté • 48/ La révolution des savants• 49/ Gauguin •50/ Gandhi • 51/ Berlioz • 52
Comment la terre • 53/ Marco Polo • 54/ Villa, Zapata et le Mexique en feu • 55/ Cézanne • 56/ La Rom
antique •57/ Les sorcières • 58/ Le siècle de Louis XIV • 59/ Le triomphe des arcs • 60/ Mémoires du Louvre
61/ Versailles • 62/ La tour Eiffel • 63/ Les Gallo-Romains • 64/ Angkor • 65/ Voltaire • 66/ Rousseau • 67/ L
langage des signes • 68/ Carpeaux • 69/ Les dinosaures • 70/ Chopin • 71/ Bagnes et forçats • 72/ La presse
73/ Velázquez • 74/ Des guerres de Religion à la Fronde • 75/ Les paquebots • 76/ Rembrandt • 77/ Le
temples de l'opéra • 78/ Dans la nuit des abysses • 79/ Freud • 80/ La Renaissance • 81/ Le Tour de France
82/ Les sports américains • 83/ Le football • 84/ La Grèce antique • 85/ La Nouvelle-Calédonie • 86
Naissance de la Grèce • 87/ Le chef d'orchestre • 88/ La Bibliothèque nationale • 89/ Les Etrusques • 90
William Penn et les quakers • 91/ Newton • 92/ La grenouille • 93/ Les éléphants • 94/ Le faucon • 95/ L
rêve cistercien • 96/ Champollion • 97/ De l'Indochine au Viêt-Nam • 98/ Le Néolithique • 99/ Le Japon
100/ L'Encyclopédie • 101/ De Gaulle • 102/ Rimbaud • 103/ La Gaule retrouvée • 104/ Byzance • 105/ L
chat • 106/ Beethoven • 107/ L'escrime • 108/ Seurat • 109/Les surréalistes • 110/ Les missions jésuites • 111
Le sel •112/ Le tennis •113/ Les volcans • 114/ L'épopée du jazz /1 • 115/ L'épopée du jazz /2 • 116/ Bach
117/ Les sources du Nil • 118/ Les momies • 119/ Jules Verne • 120/ Christophe Colomb • 121/ Le fer • 122
L'électricité • 123/ La poste • 124/ Les loups • 125/ Les abeilles • 126/ Shakespeare • 127/ Les sports d'hiver
128/ Rollermania • 129/ Les Croisades • 130/ Les Scythes • 131/ Monet • 132/ Toulouse-Lautrec • 133/ Le
jeux olympiques • 134/ Le cirque • 135/ Le carnaval • 136/ Guimard • 137/ Stendhal • 138/ La perspective
139/ Le crime à l'écran • 140/ Hollywood • 141/ L'histoire au cinéma • 142/ Barcelone • 143/ L'Afrique du
Sud • 144/ La tauromachie • 145/ Les Arts déco • 146/ Marianne • 147/ L'école •148/ Sissi •149/ Rossini
150/ Balzac • 151/ l'univers • 152/ La sirène • 153/ Le Douanier Rousseau • 154/ Géricault • 155/ Lawrenc
d'Arabie • 156/ Vivre sous l'Occupation • 157/ La guerre de Sécession • 158/ Les Celtes • 159/ Darius • 160
Le rock • 161/ Les vampires • 162/ Le billard • 163/ La loi du ring • 164/ Le rugby • 165/ Matisse • 166/ La
bourse • 167/ Le suffrage universel • 168/ La police • 169/ Titien • 170/ Jésus • 171/ La mort • 172/ Carthag
• 173/Pont-Aven • 174/ Compostelle • 175/ Cnossos • 176/ Bergman • 177/ Renoir • 178/ Vuillard • 179/ L
Corbusier • 180/ Les cathédrales • 181/ Rabelais • 182/ L'homme et la Forêt • 183/ Cléopâtre • 184/ La min
de charbon • 185/ Le corps • 186/ Miró • 187/ L'invention des musées •188/ Les divas • 189/ Les premier
chrétiens • 190/Le Vaudou • 191/ La Mésopotamie • 192/ Le téléphone • 193/ Einstein • 194/ Bouddha • 195
Le palais de la Découverte • 196/ Soliman • 197/ Charles-Quint • 198/ Jeanne la Pucelle • 199/ Humboldt
200/ Les utopies• 201/ Les Palestiniens • 202/ Le débarquement • 203/ Manet • 204/ New York • 205/ Saint
Pétersbourg • 206/ Femmes et religions • 207/ Les jardins • 208/ Le tunnel sous la Manche • 209/ Jean Renoi
• 210/ Les acteurs français 1929 1959 • 211/ La franc-maçonnerie • 212/ Les émigrants • 213/ L'affair
Dreyfus • 214/ La Libération de Paris • 215/ L'homme avant l'homme • 216/ Tombouctou • 217/ Périclès
218/ Les Tsiganes • 219/ L'Assemblée nationale • 220/ Jaurès • 221/ L'École normale supérieure • 222/ L
Conservatoire des Arts et Métiers • 223/ Au temps de l'impressionnisme • 224/ La Gaumont • 225/ Schuber
• 226 / Le défi humanitaire • 227/ La météo • 228/ A table • 229/ La peste • 230/ Babylone • 231/ Derain
232/ Le cheval • 233/ Poussin • 234/ La radio • 235/ Louis Pasteur • 236/ La Shoah • 237/ Les Réformes • 238
Le Palais de justice • 239/ La mode • 240/ La Fontaine • 241/ Chagall • 242/ L'architecture de la Renaissance
• 243/ Brancusi • 244/ La Seconde Guerre mondiale • 245/ Charles Chaplin • 246/ Les ateliers du 7e Art /1
247/ Les ateliers du 7e Art /2 • 248/ La bombe atomique • 249/ Le Museum d'histoire naturelle • 250
Schliemann • 251/ L'O. N. U. •252/ Purcell• 253/ Madame de Sévigné • 254/ Caravage • 255/ Les
Compa… Le Western • 259/ La civilisation romaine • 260
Les To… toire de musique • 263/ La Commune • 264/ Les
routes… gie sous marine • 267/ La course automobile
268/ L… 2 CV • 271/ Courbet • 272/ Che Guevara • 273
La bar… 76/ Ebla • 277/ Corot • 278/ Beaumarchais • 279
Cendr… / Le CEA • 283/ Le Printemps de Bourges • 284
L'héra… 287/ Bacon • 288/ L'invention du tourisme • 289
Calder… • 292/ Truffaut • 293/ Léonard de Vinci • 294
Descar… a danse • 298/ Les légendes arthuriennes • 299
Art et… rie • 302/ L'alchimie • 303/ La Cité interdite
304/ V… • 307/ Qui sommes nous? • 308/ Les salles d
ciném… George Sand • 312/ Gustave Moreau • 313/ L
Peuple… révert • 316/ Appelés en guerre d'Algérie • 317
La mu… 319/ Les Cathares • 320/ L'Inde Moghole • 321
L'histo… Kong • 324/ Magna Grecia • 325/ Naître • 326
Le lang… eorges de La Tour • 330/ Lutèce • 331/ Le Mon
Athos… 34/ La Beat generation • 335/ Les Échecs • 336
Les pi… uperin • 340/ Lewis Carroll • 341/ Victor Hug
• 342/… amses II • 345/ De l'indigène à l'immigré • 346
Vers la… La mémoire • 350/ Mai 68 • 351/ Les Chevalier
de Malt… • 354/ Saint Francois d'Assise • 355/ Les stade
en gloire • 356/ Saint-Exupéry • 357/ La Grande Guerre 1914-1918 • 358/ Les Phéniciens • 359/ Le Théatre d
boulevard • 360/ La redécouverte de la Chine ancienne • 361/ Napoléon • 362/ Le Japon éternel • 363
L'histoire du livre Tome 2 • 364/ Les jumeaux • 365/ La généalogie • 366/ L'Inquisition • 367/ l'Europe

1945 : l'Europe sort de sa deuxième guerre totale en trente ans. Comment établir une paix définitive ? Les appels à la création des Etats-Unis d'Europe sont nombreux. Un premier rapprochement est opéré en 1952 avec la fondation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Après l'échec, en 1954, de la Communauté européenne de défense, l'intégration européenne franchit une deuxième étape en 1957, avec le traité de Rome et le Marché commun. Suivront une Politique agricole commune, une politique régionale, puis l'ébauche d'une Europe plus proche des citoyens avec, par exemple, l'environnement et la libre circulation des personnes. La fin des années 1980 marque le début d'un nouveau grand chantier : la monnaie unique. Le traité de Maastricht en 1992 est l'objet de contestations virulentes. L'Union monétaire fait malgré tout son chemin et aboutit à l'euro. Le 1er janvier 1999, il devient la monnaie de onze pays et de 290 millions d'habitants. Benjamin Angel et Jacques Lafitte nous invitent à découvrir cette construction unique dans l'histoire.

Plus de 150 images, affiches de propagande des années 1950, 1960 et 1970, photos d'actualité, caricatures, cartes, organigrammes : une iconographie qui mêle toutes les sources eu propose des vision suprenantes et illust et les bas d'un pr d'intégration où cha s'ouvre en restan dans son iden

A 53463
ISBN : 2-07-053

KQ-537-646

9 782070 534630

catégorie 4